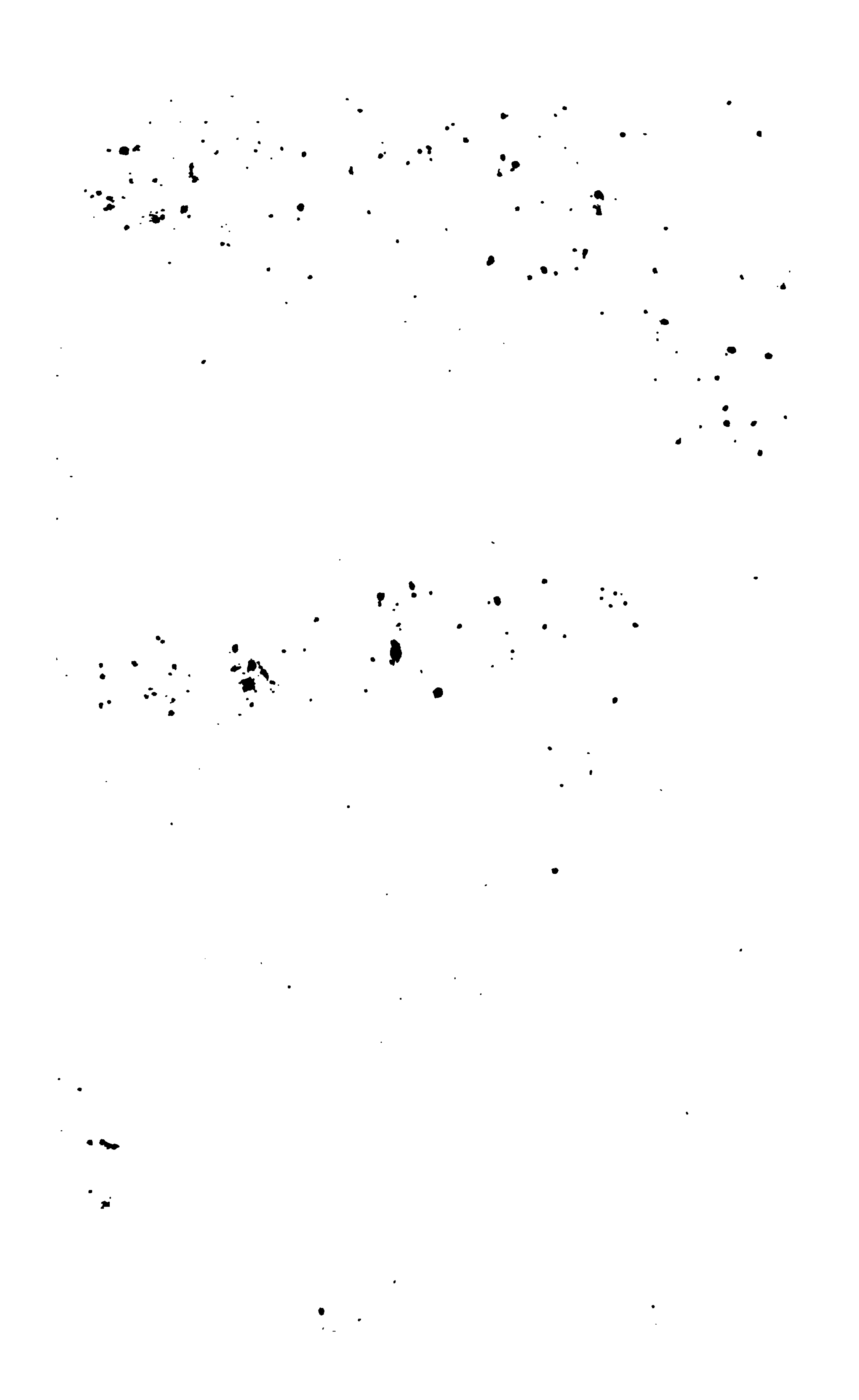
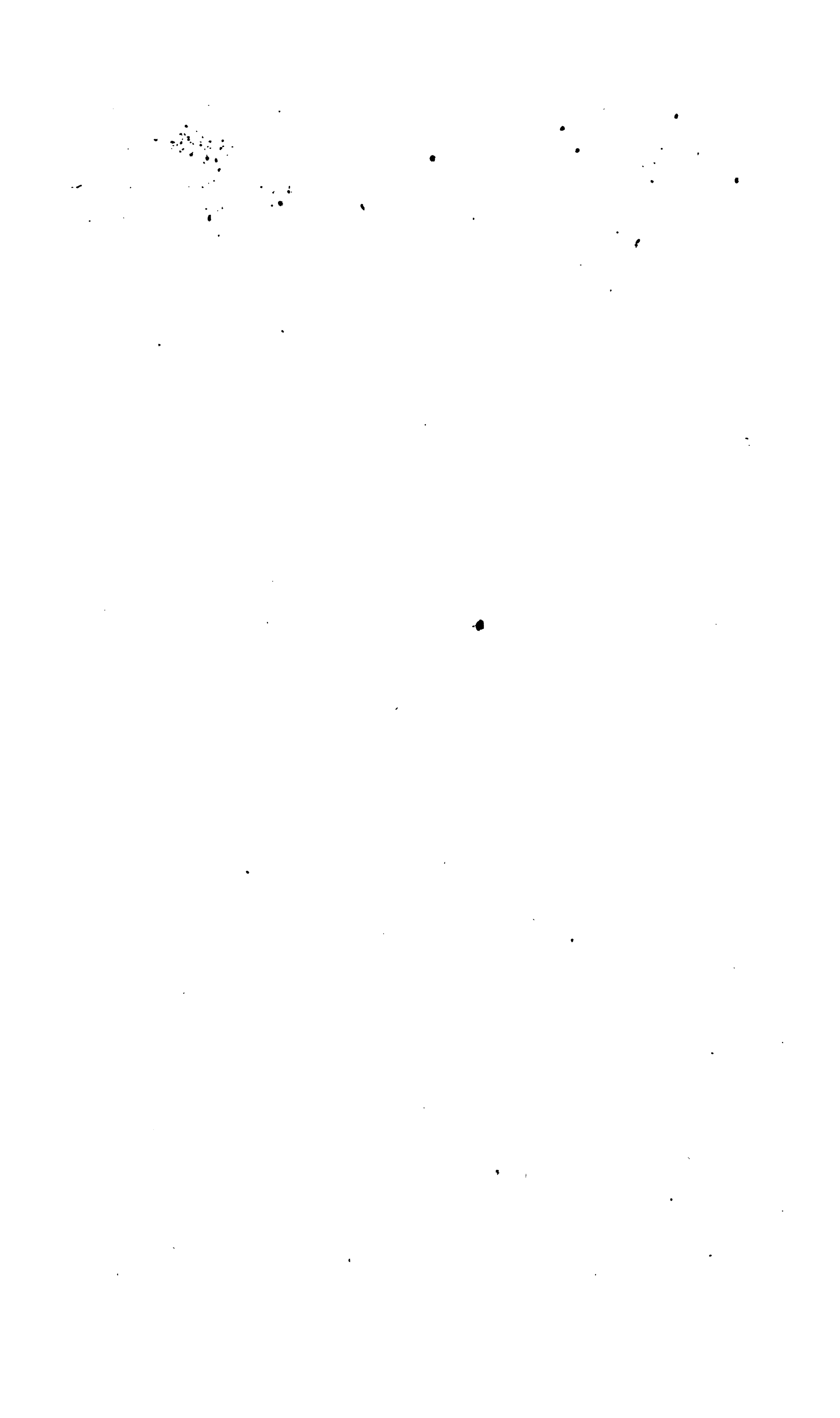
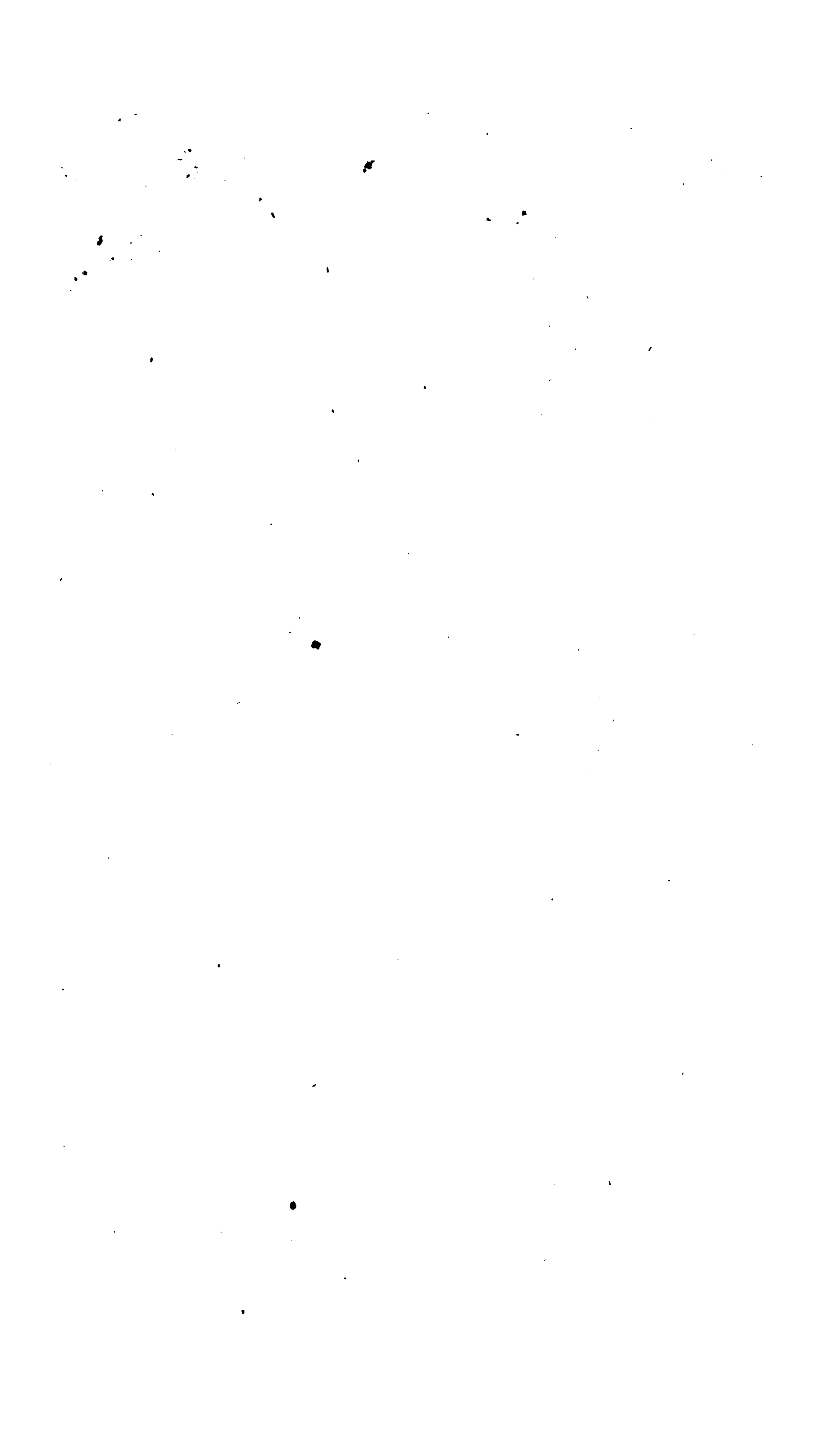












VOCABULAIRE

DES

ANCIENS NOMS DE LIEUX

DE LA

BELGIQUE ORIENTALE

LIÉGE. — IMP. DE J.-G. CARMANNE.

VOCABULAIRE

DES

ANCIENS NOMS DE LIEUX

DE LA

BELGIQUE ORIENTALE

PAR

CH. GRANDGAGNAGE

LIÉGE
CHARLES GNUSÉ

LEIPZIG	PARIS	BRUXELLES	LONDRES
F. A. BROCKHAUS	A. DURAND	A. DECQ	WILLIAMS ET NORGATE

1859


BIBLIOTHECA · BODLEIANA

DÉDIÉ

A

MES MAITRES ET AMIS



FRÉDÉRIC DIEZ

LORENZ DIEFENBACH

ERNST FÖRSTEMANN

Le Mémoire que j'ai publié en 1855 sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale, était une première reconnaissance de ce terrain à peu près inexploré. En livrant au public un travail dont je n'ignorais pas l'insuffisance, je promettais de le compléter : c'est ce que j'essaie de faire dans ce recueil ; mais je ne le complète pas de la manière que j'avais prévue : au lieu d'étudier les noms modernes, j'ai cherché à rassembler le plus grand nombre possible de formes anciennes ; quant à l'étymologie, je la restreins plus étroitement encore à l'étude préliminaire des formes données et à l'analyse grammaticale des mots.

C'est l'inverse de ce qui se fait ordinairement : on prend les noms modernes, on cherche à peine dans Miraeus, ou dans quelque recueil de ce genre, les formes anciennes correspondantes, que l'on accepte sans discussion, puis on se hâte d'aborder le problème si séduisant — et si fallacieux — de l'étymologie. Comment réussirait-on à le résoudre, puisque le nom moderne est presque toujours une transformation du nom ancien, que celui-ci est rarement reproduit d'une manière correcte dans les documents imprimés, et qu'il y a, de plus, bien des chances pour que l'on se trompe dans le rapport que l'on établit entre tel nom ancien et tel nom moderne ?

Ce qu'il faut avant toute recherche étymologique, c'est une collection très-nombreuse, et surtout faite très-exactement,

des formes les plus anciennes et les plus pures : beaucoup d'étymologies ressortiront de cela seul que le nom apparaîtra sous sa vraie forme ; beaucoup d'autres deviendront manifestes par la comparaison entre eux, soit des noms entiers, soit des éléments dont les noms sont composés.

Or, l'unique moyen d'obtenir des formes pures est de puiser dans les documents originaux. On sait bien que certains recueils, tels que ceux de Lemire (Miraeus) et de Chapeauville, ont été rédigés et imprimés avec peu de soin, mais on ignore à quel point ces publications sont incorrectes et combien il faut se défier, pour les noms propres, de celles-là même qui méritent d'ailleurs le plus de confiance. La cause des erreurs dans la reproduction de ce genre de mots est facile à saisir : les manuscrits sont presque toujours plus ou moins difficiles à lire, tantôt par la négligence des scribes, qui donnent la même forme ou à peu près, à des caractères qui devraient être fort différents (dans les manuscrits d'une certaine époque, il est très-difficile, par exemple, de distinguer entre *c* et *t*, entre *s* et *l*), tantôt par la faute du système d'écriture, qui emploie des caractères complexes, embrouillés, ou, au contraire, des traits trop simples, qui se confondent par leur uniformité (voyez l'article Harvia, dans la première table) : avec quelque habitude, on parvient cependant à les déchiffrer passablement, parce que le sens du contexte et la connaissance préalable des mots permet de suppléer aux obscurités de l'écriture ; mais cette ressource n'existe pas pour les noms propres et surtout pour les noms de lieux, à moins de connaissances topographiques et linguistiques tout-à-fait spéciales. Il n'est donc pas surprenant qu'une foule de ces noms soient estropiés dans les publications les plus recommandables, par exemple dans les *Monumenta Germaniae*, où on lit *Juniaco* pour *Viniaco*, *Wilbanid* pour *Wilbamd* (voyez mon Mémoire, 90 sup., 121 inf.), etc.

Ce recueil, cependant, est le fruit des travaux de paléographes habiles, scrupuleux, attentifs à tous les détails. Aux siècles derniers, où on ignorait encore généralement à quel degré de rigueur, je dirai même de minutie, il faut pousser l'exactitude pour arriver à des résultats vraiment scientifiques, où, à vrai dire, on ne visait guère à des résultats de ce genre en dehors des mathématiques, les bons éditeurs eux-mêmes attachaient peu d'importance aux détails ; quant aux mauvais, comme Miraeus et Chapeauville, ils poussaient la négligence à un point qui paraît aujourd'hui incroyable : ils transcrivaient les noms de lieux à première vue, accueillaient les copies qu'on leur fournissait, sans les collationner, et ne surveillaient guère l'impression de leurs ouvrages : que le lecteur, s'il désire avoir une idée du résultat de ce sans-gêne, veuille bien jeter un coup-d'œil sur la liste des biens de l'abbaye de Stavelot dressée par l'abbé Wibald, telle qu'elle nous a été transmise par Miraeus (voyez mon Mémoire, p. 43 et suivantes), et il sera tout de suite édifié.

Il ne suffit pas cependant, à beaucoup près, de recourir aux sources, pour obtenir un vocabulaire étendu et correct des anciens noms géographiques d'un pays. D'abord, les sources proprement dites, c'est-à-dire les documents originaux, sont fort rares ; la plupart des chartes n'existent plus que dans des copies de diverses dates et dans des cartulaires, qui ont été souvent rédigés sur ces copies et non sur les originaux eux-mêmes : or, il arrive très-souvent que les copies de pièces anciennes donnent aux noms primitifs la forme qu'ils avaient prise à l'époque où la copie a été tirée ; si le nom n'était plus connu, par exemple parce que la possession désignée par ce nom avait passé depuis longtemps en d'autres mains, les rédacteurs des copies transcrivaient ce nom avec tout aussi peu de soin que les éditeurs dont je parlais à l'instant. D'autre part, beaucoup de documents reproduits dans les recueils imprimés

n'existent plus actuellement ou sont difficilement accessibles. Compulser les archives n'est donc qu'une petite portion de la besogne ; il faut rassembler les noms de toutes parts, puis, quand on a réuni les matériaux, il faut les épurer, en contrôlant les formes copiées, secondaires, au moyen des types fournis par les documents authentiques, en rétablissant le nom primitif, partout altéré, à l'aide des diverses variantes et des inductions puisées dans la paléographie. Cette restitution opérée, s'il y a lieu, on peut enfin s'occuper de l'étymologie.

Cette étude exige elle-même un travail préliminaire, que j'appelle l'analyse étymologique. Avant de chercher le sens d'un nom, il faut reconnaître à quelle langue il appartient, sous sa forme donnée, et le décomposer dans ses éléments constitutifs. Décrire les procédés de cette analyse serait la matière d'un long travail, que je ne puis entreprendre ici ; cependant, comme il n'est pas possible d'obtenir de l'étude des anciens noms géographiques le moindre résultat sérieux, si on ignore la méthode à suivre, je ne puis me dispenser, je pense, de donner un aperçu sommaire de ces procédés.

Un nom de lieu est un mot simple, ou un mot dérivé, ou un mot composé. Même dans le premier cas, il donne lieu à une analyse grammaticale, car il faut voir si le mot, qui est devenu nom propre, est en soi substantif ou adjectif, s'il est au singulier ou au pluriel, et à quel cas : nominatif, génitif, etc. Le plus souvent, le nom est, ou dérivé, ou composé, et il s'agit de le séparer en ses divers éléments, qui sont, dans le dérivé, un radical et une désinence (*Leod-icus*, *Mos-ella*), dans le composé, tantôt deux ou plusieurs mots réunis (*Centum-fontes*, *Simplex-via*), tantôt un radical et un ou plusieurs affixes, c'est-à-dire, soit des particules, soit des mots, préposés ou postposés au radical (préfixes ou suffixes) et étroitement réunis avec lui (préfixe : *A*-marne = *Ad*-Marne ;

suffixe : Or-*bais*, Her-*malle*), soit encore de simples désinences, quant à la forme, mais possédant en composition le sens de substantifs, ainsi *acum*, *eias*, *ingen*, qui équivalent pour le sens (entre autres significations) aux mots : bien, possession (*Avitacum* est = *praedium Aviti*).

Les affixes sont d'ordinaire facilement reconnaissables et, aussi, intelligibles ; alors même que le temps ou le passage d'une langue à une autre, leur a fait subir des modifications, ils ne s'écartent pas trop de leur forme primitive ; on reconnaît en eux le nom commun ; le radical, au contraire, le vrai nom propre, présente presque toujours des formes archaïques, contractées, altérées, auxquelles il est fort difficile d'arracher un sens. La marche à suivre, pour parvenir à les déchiffrer, est de remonter, autant qu'il est possible, le courant des transformations : on sait, pour chaque langue, que tel son se modifie de certaine façon en passant d'un âge à un autre, que telle consonne est sujette à être syncopée dans certaine combinaison, etc. : on doit donc essayer, en substituant la lettre primitive à la lettre subséquente, en remettant à sa place la consonne qui a été supprimée, de rétablir le nom donné dans sa forme première. Cette opération, si elle est conduite avec connaissance et observation des lois linguistiques, donnera des résultats plus ou moins voisins de la certitude, sans être jamais tout-à-fait certains — à moins qu'un fait matériel ne vienne confirmer l'interprétation proposée —, car rien n'assure qu'une autre combinaison et un autre sens ne sont pas possibles.

On conçoit que cette reconstitution du nom primitif exige que l'on procède avec autant de rigueur et d'exactitude qu'en algèbre ; il faut que l'on tienne compte de chaque lettre et de chaque combinaison de lettres, sous peine d'aboutir à un résultat faux. Or, ceci impose une étude préliminaire : tandis qu'en algèbre les lettres étant des signes conventionnels ont une valeur déter-

minée, il faut, dans le calcul étymologique, s'assurer d'abord de la valeur que possèdent les diverses lettres dans chaque document, car cette valeur varie singulièrement d'après la langue, le dialecte, de ceux qui ont rédigé le document, d'après l'époque où il a été écrit, et même d'après le système orthographique de l'écrivain. Ce point essentiel mériterait des développements étendus : je me bornerai ici aux indications indispensables.

U a généralement conservé dans les documents anciens et, je pense, jusque vers la fin du 14e siècle, le son primitif *ou* : une charte romane de 1361 écrit encore *Urte*, au lieu de *Ourte* (voy. p. 40, au mot La-Bochine). Il en résulte que *au* doit se prononcer en deux syllabes *a-ou* : c'est ce qui est démontré par les doubles formes : *Gemblaus* et *Gemblaos*, *Glauns* et *Glaons*, etc. Parfois, cependant, *au* a pris, sous l'influence germanique, le son *auw* ou *ow* ; du moins, cela me paraît ressortir de la prononciation actuelle de certains noms, p. e. d'*Ernau*, maintenant *Yernawe*, et de l'emploi simultané pour le même nom des deux désinences *au* et *ou*. Tout ceci s'applique jusqu'à un certain point à *eu*, qui est, dans la règle, = *e-ou* (comp. *Ceunacum*, qui a la forme subséquente *Ciunei*), et qui plus tard est devenu la diphthongue *euw*, puis, enfin, *eu*.

Les combinaisons *ai*, *ei*, *oi*, *ui*, ont été aussi dissyllabiques : *fais* (par exemple dans *Bealfais* : Beaufays) se prononce encore en deux syllabes *fa-is* ; on prononçait aussi *Inge-is*, *Line-i*, comme le montrent les formes parallèles *Ingeyes*, *Linehi*, et, probablement, *Avro-it* : comparez les deux autres formes de ce nom : *Avrid*, *Avroch*.

La combinaison *ch* remplace souvent le *c* simple (ainsi, dans *Calchariae*). Ces deux signes, *c* et *ch*, ont conservé dans les anciens documents et jusqu'au milieu du 12e siècle, environ, la valeur de *k*, plus, probablement, l'aspiration pour le deuxième : le nom écrit *Rocelinges*, en 1147, est orthographié

Rokelenges, en 1186. La valeur gutturale du *c* devant *e*, *i*, résulte de cela même qu'il est employé concurremment avec *ch* (par exemple dans la double forme *Sarcinium* et *Sarchinium*), et remplacé par ce signe (*Imburcio*, en 844; *Emburch*, en 1147).

G après *n*, a, dans les noms romans, le son du *j* allemand ou *i* consonne; d'ordinaire, lorsque la voyelle suivante est *a*, *o* ou *u*, on ajoute un *i* au *g* : *Serangio* doit donc se prononcer *Se-ra-nio* = *Se-ra-gno*. Cette même valeur appartient aussi au *g* après *l* et même, parfois, après *r* : *Ramelgeis* se prononce *Ra-me-lieis* ou *Ra-mell-eis*, *ll* mouillé; *Pirges* : *Pir-ies*. Il en est encore probablement ainsi du *g* après *m*, mais je n'ai point noté un exemple concluant de ce cas.

H s'emploie comme *g*, après *n* et *l*, pour donner à ces lettres le son mouillé; on l'ajoute même souvent au *g* qui suit *n*, pour mieux indiquer cette prononciation; ainsi *Manghees* est simplement = *Ma-niees* ou *Ma-gnees*. Plus tard, on fit suivre, dans le même but, *ng* d'un nouveau *n*; quatre combinaisons ont donc été successivement en usage pour exprimer le son que nous venons de dire : *Mangees*, *Manhees*, *Manghees*, *Mangnees*.

Xh, qui se rencontre dans les documents liégeois à partir du milieu du 14e siècle, n'a maintenant d'autre valeur phonique que celle du *h* aspiré. Cette combinaison a l'origine suivante. Le *sk* primitif paraît avoir été assez généralement transformé, au 13e siècle, en *x*, lequel s'est ensuite transformé lui-même en aspirée : au moment de la transition, et alors que l'aspiration venait seulement s'ajouter au *x* ayant toute sa valeur, on a écrit *xh*, signe qui depuis a été conservé comme simplement figuratif de l'aspiration, sans égard aux diverses provenances de ce son; il en résulte donc que *xh* représente non-seulement *sk* (*sc*, *sch*) et *x*, mais encore *ss*, *s*, *h*, etc.

Lorsqu'un vocable a été examiné, disséqué, d'après les principes que je viens d'indiquer, que ses éléments ont été reconnus, qu'on a pu le rétablir, par suite, dans sa forme intégrale, au moins par conjecture, il est temps de s'enquérir de sa signification. Mais je n'ai guère poussé mes recherches jusque là. Mon but principal a été de fournir aux historiens et aux linguistes un recueil de noms anciens, d'où ils pussent tirer des conclusions ethnologiques : j'ai donc rassemblé le plus de noms possible, contrôlé sévèrement leurs formes, indiqué les doutes et les vraisemblances ; souvent aussi je les ai analysés et même expliqués, lorsque les recherches que j'ai dû faire sur les formes ou les attributions m'ont conduit à examiner le sens ; mais je n'ai abordé de propos délibéré l'étymologie des radicaux que très-exceptionnellement.

Les matériaux de ce livre ont été puisés en plus grande partie aux archives provinciales de Liége, dont les conservateurs successifs, MM. Polain et Schoonbroodt, m'ont facilité l'usage avec la plus grande obligeance; j'ai compulsé aussi les Mss. n°s 160 et 188 de la bibliothèque de l'université de Liége, et consulté autant que j'ai osé me le permettre le *Liber Chartarum*, propriété de M. Ferd. Henaux ; j'ai reproduit de plus tous les noms contenus dans mon Mémoire, mais en supprimant les développements déjà donnés, si ce n'est lorsqu'il y avait lieu de corriger ou d'ajouter ; enfin, et c'est une de mes sources principales, j'ai mis à contribution les nombreux extraits que mon ami, M. Jules Borgnet, archiviste de l'Etat à Namur, a bien voulu tirer pour moi, avec le plus grand soin, des pièces les plus importantes qui sont confiées à sa garde.

Une des parties de mon travail, qui m'a coûté le plus de peines, est la recherche des endroits désignés par les noms anciens. En même temps que la forme de ces noms est souvent incorrecte ou douteuse, comme nous l'avons dit, il arrive

souvent aussi que rien n'indique la position des lieux ; ajoutez à cela le manque de dictionnaires des noms modernes, exacts et complets, quoiqu'il ait paru depuis la publication de mon Mémoire quelques ouvrages de ce genre qui m'ont été fort utiles (le dictionnaire de Van der Aa, pour la Hollande, ceux de Meunier et de Tarlier, pour la Belgique). A ce propos, j'exprimerai le regret que les noms de lieux n'aient pas reçu une orthographe fixe et officielle : beaucoup sont écrits de différentes façons et celle qui a prévalu dans les documents récents a été presque toujours choisie au hasard, sans égard aux formes anciennes ou à un système orthographique quelconque. Pour faciliter les recherches, j'ai cependant suivi dans la règle l'orthographe la plus récente, sauf une amélioration qui m'a paru être dans les tendances modernes, celle de remplacer l'*y* par un *i* simple, lorsqu'en réalité il n'a pas une autre valeur : je l'ai conservé lorsqu'il équivaut à un double *i* ou à un *i* long (par suite de contraction), mais, dans ce dernier cas, j'aurais peut-être mieux fait de le supprimer aussi.

J'ai divisé mon ouvrage en trois tables. La première comprend les endroits situés au sud, et la deuxième, les endroits situés au nord d'une ligne de démarcation formée par le cours de la Sambre, puis celui de la Meuse, à partir du confluent de la Sambre jusqu'à Visé, d'où elle se dirige tout droit sur Aix-la-Chapelle. Cette limite n'est point celle des langues thioise et romane, qui se trouve beaucoup plus au nord, sauf entre Aix-la-Chapelle et Visé ; mais la Sambre, puis la Meuse, constituent la seule limite naturelle qui ait pu arrêter jadis les Thiois dans leur marche vers le sud : on doit donc supposer qu'ils se sont effectivement étendus jusqu'à ce cours d'eau, occupant, entremêlés parmi les Wallons, les plaines de la Hesbaie et du Brabant ; la région située au sud de la Sambre et de la Meuse appartient géographiquement à la France,

celle qui est au nord appartient à la Nederland, aux Pays-bas, et, de fait, je n'ai trouvé dans les noms de lieux de la première d'autre élément germanique que celui qui a été apporté en France même, tandis qu'au nord se révèle fréquemment l'influence flamande.

La troisième liste renferme les noms inconnus ou douteux et ceux des endroits en dehors de la Belgique orientale que j'ai rencontrés sur ma route ; cependant, j'ai fait entrer dans la première table (en les notant d'un astérisque) les lieux situés dans cette partie de la France qui pénètre dans le territoire belge et dont l'extrémité est protégée par la forteresse de Givet.

Je signale à la page suivante quelques erreurs dont je me suis aperçu pendant le cours de l'impression. Malgré tout le soin que j'ai donné à mon travail, le lecteur en découvrira sans doute beaucoup d'autres et de plus graves : qu'il me permette de lui dire pour mon excuse qu'en écrivant ce livre j'ai souvent dû lutter contre de pénibles préoccupations.

ERRATA

I. CORRECTIONS ET ADDITIONS.

P. 50. A l'article **Munzhie**, ligne première, après Lac., ajoutez : (I, 220).

P. 87 ult. Au lieu de : Reg. aux fiefs, lisez : Reg. St-Den.

P. 108. **Eira**. Voy. aussi l'art. **Witham** (p. 199).

P. 124. **Grimentenges** (comp., p. 108, **Egredenges**). La véritable forme du nom moderne est, je crois, *Grimmetingen*.

P. 146. **Lenaie**. Voy. aussi l'art. **Naie** (p. 166).

P. 209. **Coverne**, ou **Governe**, désigne peut-être Kobern, sur la Moselle, non loin de Coblence.

II. NOMS A PLACER DANS UNE AUTRE TABLE QUE CELLE OÙ ILS SE TROUVENT.

NOMS :	TABLE OÙ ILS SE TROUVENT,	TABLE OÙ ILS DOIVENT ÊTRE PLACÉS.
—	—	—
Ahiens	3e (au mot Ahiers)	. . . . . 1re . . . . .
Bocholt? **Boccholtz**??	. . . . . 3e	(dans la 1re, si ce nom désigne Beho.)
Dimencello	. . . . . 1re	. . . . . 3e . . . . .
* **Fostias**	. . . . . 3e	. . . . . 1re . . . . .
* **Herge**	. . . . . 3e	. . . . . 1re . . . . .
Jamneda	. . . . . 2e	. . . . . 1re . . . . .
Morealmes	. . . . . 2e	. . . . . 1re . . . . .
Sureya	. . . . . 1re	. . . . . 3e . . . . .

TABLEAU

DES ABRÉVIATIONS ET DES PRINCIPAUX AUTEURS CITÉS.

Ampl. coll. Veterum scriptorum - - amplissima collectio, studio Edm. Martene et Urs. Durand. Paris, 1724.

Ann. d'Arlon. Annales de la Société archéologique de la province de Luxembourg (chef-lieu de la province et siége de la Société : Arlon).

Ann. Nam. Annales de la Société archéologique de Namur.

BOVY. Promenades historiques dans le pays de Liége, par le docteur B..Y. Liége, 1838, 1839.

Ch. Charte. — Lorsqu'une charte est citée sans indication de source, il s'agit d'une charte manuscrite se trouvant au dépôt des archives provinciales à Liége.

Ch. de fondation de Walcourt. Cette pièce, intitulée *Major carta fundationis Ecclesiae* [scil. *Walecurtensis*] et reproduite par Miraeus, III, 298, se trouve aux archives provinciales de Namur. C'est en même temps un exposé et une copie ou un extrait des donations qui fondèrent l'église de Walcourt. Elle est de trois écritures différentes et paraît remonter au 11e siècle, au moins pour les deux premières parties, qui sont de beaucoup les plus étendues. La première donation fut faite l'an 1026.

CHAP. Chapeauville, auteur d'un recueil intitulé : *Qui gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui.* Liége, 1612-1616.

Cod. Loss. Codex Lossensis, publié par M. Wolters (comp. plus loin l'article *Not.*, *Notice*).

CORSW. Mémoire historique sur les anciennes limites et circonscriptions de la province du Limbourg, par le chevalier G. J. de Corswarem. Bruxelles, 1857.

Dép. Dépendance.

D'Hemr. D'Hemricourt, auteur (dans la seconde moitié du 14e siècle) d'un *Traitiez des linaiges de le chevalerie de Hesbaing* (publié sous le titre : *Miroir des nobles de Hesbaye*) et d'un autre *Traitiez des werres d'Awans et de Warous*. Il y a des éditions de Salbray, Jalheau (traduite et arrangée) et Vasse (incomplète).

Dict. Dictionnaire.

Ernst. Histoire du [duché de] Limbourg. Liége, 1837-1852.

Ferraris. Carte chorographique des Pays-bas autrichiens (en 25 feuilles), par le comte de Ferraris. 1777.

Först. Altdeutsches Namenbuch, von Dr Ernst Förstemann. Nordhausen, 1856-1859. — Où le chiffre du volume n'est pas indiqué, il est question du tome II, qui contient les noms de lieux. La dernière livraison n'a pas encore paru au moment où j'achève l'impression de mon travail.

Index topogr. Belgii. Index topographicus Belgii quem ex Bollandiano opere collegit Thysius. Dans le *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, tome VI (1re série).

Lac. Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins, herausgegeben von Th. J. Lacomblet. Dusseldorf, 1840 et années suivantes.

Liber Chartarum. Cartulaire de l'église cathédrale de Liége. Ce précieux manuscrit, terminé l'an 1323, appartient à M. Ferd. Henaux.

Mantelius. Historiae Lossensis libri decem, auctore R. P. Mantelio. Liége, 1717.

Mém. Mon Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale. Bruxelles, 1855. (Publié par l'Académie royale de Belgique).

Meunier. Dictionnaire géographique des postes aux lettres du royaume de Belgique. Bruxelles, 1857.

Mir. Miraeus (Opera diplomatica, ed. 2a. Bruxelles, 1723-1748).

Mon. Germ. Monumenta Germaniae historica. Hannovre, 1826 et années suivantes. Je cite le chiffre du volume d'après l'ordre qu'il occupe dans la série des écrivains.

Mon. Nam. Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. Bruxelles, 1844 et années suivantes.

Moulaert. Essai sur le comté de Brunengeruz, par le P. Moulaert. Dans

le tome X, n° 1, 2e série, du *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire.*

Nam. Namur; *nam.* namurois. Je désigne par cette abréviation les pièces appartenant aux archives provinciales de Namur : je cite ces pièces, comme je l'ai dit plus haut, d'après les extraits que m'a communiqués Mr. J. Borgnet, conservateur des archives à Namur.

Not., Notice. J'ai donné cette dénomination générale aux divers ouvrages historiques de M. Wolters (sauf au *Codex Lossensis*), dont la plupart ont pour titre : *Notice historique sur.....* (Gand, Gyselynck).

Notice de M. Gachard. Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, conservées à Dusseldorf; par M. Gachard. Dans le tome XXI des Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1848.

QUIX. Geschichte der Stadt Aachen; mit einem Codex diplomaticus Aquensis. Von Christian Quix. Aix-la-Chapelle, 1839-1841.

Reg. aux fiefs. Registre intitulé : *Cour féodale de Liége. Reliefs. Années 1313 à 1315.* — Aux archives provinciales de Liége, de même que les trois suivants.

Reg. Ste-Croix. Énorme volume écrit par « Mathias de Lewis », chanoine de Ste-Croix, l'an 1379 (c'est-à-dire, sans doute, terminé cette année), et formant à la fois l'histoire, le cartulaire et le pouillé de l'église Ste-Croix.

Reg. St-Den. Registre concernant les biens de l'église St-Denis; on lit (à la première page?) : « Anno Domini 1324 me Walterus de Momalia presbyter investitus ecclesiae de Eure gallica compilavit ».

Reg. St-Lamb. Pouillé de l'église cathédrale, portant pour titre : *Grande compterie; petit stock.* Ce registre doit avoir été écrit entre 1250 et 1280.

RITZ. Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas, herausgegeben von W. Ritz. Aix-la-Chapelle, 1824.

ROBYNS. Diplomata Lossensia, recollecta a D. L. Robyns. A la suite de l'Historia Lossensis, de Mantelius.

RODERIQUE. Ignatii Roderique Disceptationes de abbatibus, origine - - abbatiarum - - Malmundariensis et Stabulensis. Wurzbourg, 1728.

Suppl. Supplément à mon Mémoire. Je cite les pages d'après l'édition in-4

TARLIER. Dictionnaire des communes - - - du royaume de Belgique. Bruxelles, 1858.

VAN DEN BERCH. Auteur du manuscrit de la bibliothèque de l'université de Liége, coté n° 188. Ce recueil, écrit vers le milieu du 17e siècle, contient, entre autres pièces, une quantité de chartes généralement bien copiées.

VAN DEN BERGH. Handboek der Middel-Nederlandsche geographie, door Van den Bergh. Leiden, 1852.

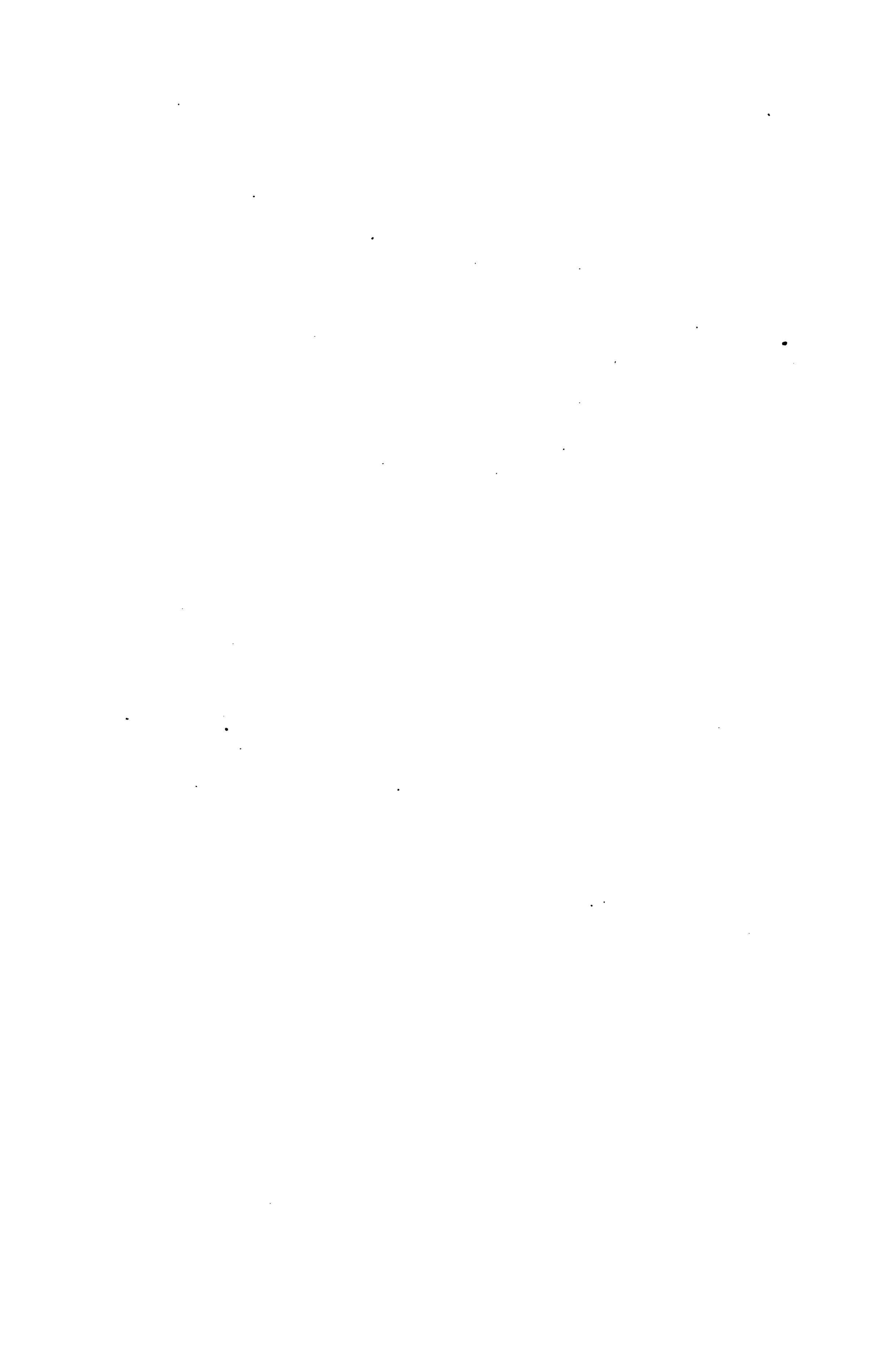
VAN DER AA. Beknopt aardrykskundig Woordenboek der Nederlanden, door A. J. Van der Aa. Gouda, 1855.

VAN DER MAELEN. Cartes géographiques de la Belgique, l'une en 25, l'autre en 200 feuilles (je n'ai consulté cette dernière que pour la province de Liége) et Dictionnaires des différentes provinces de la Belgique.

On trouvera les noms de quelques auteurs et documents plus rarement cités, dans le Tableau qui précède mon Mémoire.

L'impression d'un nom en petites capitales indique que c'est une forme rétablie par induction.

Le signe d'interrogation placé après un nom signifie que sa forme est douteuse ou suspecte.



PREMIÈRE TABLE.

A

Able, Reg. St-Den., f. 16. (Aubel).

AD-MARNE, **Amarne.** Mém. 37 inf. Comp. Marne.

Advenientes-Franci (Prob. Ave) Mém. 39 sup.

1. Alba-fontana (Prob. Arbre-fontaine) Mém. 14, 17, 18. Selon Ignace Roderique (Disceptationes, p. 93 vel seq.) : Blanche-fontaine; il ajoute : „ accolis quandoque *Blanc gravier* appellatur, quod in unum recidit „.

2. Alba-fontana (Même lieu que le précédent, ou Blanche-fontaine) Mém. 43.

Alblivi? riv. („ in pago Condustrinse „) Mém. 39. Comp. l'art. Harfia (nom d'une villa située sur ce cours d'eau).

Aldamum (Aye) Mém. 53 med.

Aldanias, **Oldanges** (Odeigne) Mém. 20, 49. 1, 50.

Aldemega. Mém. 21 seq.

Alisna, ruis. (Le ruisseau dit *Ru des Aleines* ou *des Alanes*) Mém. 13 (comp. 42 sup.), Suppl. 11. Je remarque que, dans le dictionnaire de Van der Maelen, le nom est écrit par erreur, comme dans la carte de Ferraris, et prob. d'après elle : Rudes Aleines.

ALNETUM, **Alnith** (Oneux) Mém. 26. Comp. l'art. Lonoi.

Alno, abl. (Olne) Mém. 42 inf.

1. Alsena, ruis. (Ruisseau d'Ennal ou de Montlesoie) Mém. 14, 17, comp. 42 sup. Ignace Roderique, cité plus haut, dit de ce nom : „ Alsenam nobis exhibet rivus *Nâle* vel *Enâlle*, qui in ipsa Jocunda-fania scaturit „.

2. Alsena. L'expression : „ per illam Alsenam quae propinqua est monasterio „, montrant qu'il existe dans le pays un autre cours d'eau qui portait le même nom, j'ai cherché celui-ci (p. 17, note 2, de mon Mémoire) dans le petit ruisseau qui descend d'*Elsen*born vers la Warge (vis-à-vis de Butgembach). Voici ce que dit à ce sujet Ign. Roderique : „ Haud procul a curte Lethernaco - - - alia occurrit *Alsena* (rivus scilicet qui *Aine* appellatur) „. Il entend prob. le ruisseau du nom d'Aisne, qui prend sa source près d'Odeigne et se jette dans l'Ourte près de Bomal. Mais le nom ancien *Alsena* lui a-t-il réellement appartenu, ou lui est-il seulement prêté par Roderique? Les mots Isna, Fundisneias (= Font d'Isne?), que nous verrons plus loin, paraissant se rapporter à cette Aisne, je penche pour la seconde partie de l'alternative.

Alta-falesia, **Hulfalisia**, etc. (Houffalise, en all. Haufflescht, Hauflecht) Mém. 64.

Alventium („ Avent „) Mém. 53. Grand-Avin, ou

Petit-Avin, villages formant par leur réunion la commune nommée Les Avins. Delvaux a déjà noté dans son Dictionnaire que cet endroit était anciennement nommé : « Avein, Avent, Alventium ». Dans le Reg. aux fiefs, f. 17 v. : « Avens le petit », f. 34 : « inter Pailhc et Avens ».

Amarlans. Lisez AMARLAUS = Ambarlaus (Amberloux) ? Mém. 27 seq.

Amarlar (Lambré, dép. de My —?) Mém. 1re Table.

Amarne. Voy. Ad-Marne.

Amberlacus-fiscus, Amberlaus, Ambarlao (Amberloux) Mém. 30, 50, 51, 62 sup.

1. Amblava, Ambleva, riv. (L'Amblève, en all. Amel) Mém. 14, 16, 28, etc.

2. Amblava, Amblavia, village. (Amblève, en all. Amel) Mém. 14, 15, 28, 46, 60.

Ambliz, Ampliz, Ambluz (lisez **Amblicz** ou **Ambliiz?**). (Ambly) Mém. 57 inf., 58 sup., 75.

Ambra. Nom controuvé? (St-Hubert) Mém. 50, 51.

Analia, Anallia. On voit par un document inséré au f. 182 du Reg. Ste-Croix, que cette église fit l'an 1032, un échange de l'alleu qu'elle possédait à *Analia*, contre un bénéfice que Bozo, avoué de Hui, tenait à *Bovengnistiers* « quia Bozoni commodius Anallia et fratribus congregationis vicinius adjacebat Bovengnistiers ». Un diplôme de 1178 délivré à l'église St-Jean, à Hui, cite leur « possessionem de *Anale* » (dans une copie de ce diplôme *Analie*). Je ne vois à comparer que Eneilles ou Enneilles (Grand-, et Petit- Eneilles), hameaux dépendants de Grand-Han.

B

Bailus (Baelen, en wallon Bailous) Mém. 34, 59 sup.

Baina (Bende) Mém. 23, 24.

Baldacum, **Baldau**, **Boldau**, **Baldou** (Bodeux) Mém. 26, 30, 46.

Barevel (Barvaux-Condroz, ou Barvaux-sur-Ourte) Mém. 41.

Barris? Mém. 26 seq.

Barsiex (Prob. Barsy) Mém. 46 inf.

Barsina (Barsinne ou Barcenne) Mém. 20.

Barz (Barse) Mém. 32. — Le nom de « Boso de Barz » figure aussi au bas d'une ch. de 1101.

Bastoneco, **Bastonio**, **villa Bastonica** (Bastogne, en all. Bastnach) Mém. 62. **Bastionensis-**, **Bastinijc-comitatus**, ibid. 28 ult., 41 seq.

Bealfais, Reg. St-Lamb., f. 53 v. (Beaufays).

Belsonancum, **Belslango**, **Bislanc** (Bellain, en all. Besslingen) Mém. 63 seq.

Bennes, Reg. St-Lamb., f. 53 v. (Beine).

Bens (Ben) Mém. 129 med. et ch. de 1235.

Berezeis, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Berzée). Comp. l'art. Dimencello.

Beringerivallis (Bergival) Mém. 35.

1. **Bermeriacas** (Biercée? Bomerée?) Mém. 115 seq.

2. BERMERIACAS, **Bermerees** (Biesmerée) Mém. 115 inf.

Bersoit. Voy. Borsoit.

Berthonia. „ In pago Ardennae Berthoniam villam et aliam villam quae dicitur Haldelinia et ecclesiam quae sita est in villa Sureya „, ch. de Notger, de 1005, dans le Reg. Ste-Croix, f. 5 v. (Bertogne).

Bethushardau? (Beth?) Mém. 21, 22.

Beverls (Bièvre) Mém. 21.

Beverna, Bievene (Biesme-la-Colonaise — : ainsi nommée, parce qu'elle appartenait à l'église St-Géréon, à Cologne) Mém. 112 inf.

Bevies, Reg. St-Den., f. 127. (Befve, dép. de Thimister).

Bexfontana. Mém. 21 inf.

Biemon, ch. de 1007. Peut-être = Beemon, Bemon, Bemont (Reg. Ste-Croix, table et ff. 265, 267), maintenant Béemont (dép. de Warzée) : voy. la 3e Table.

Bilesten, dans deux chartes d'environ 1120 et 1136. (Bilstain).

Bisanch (Bihain) Mém. 27.

Blandonium. Mém. 26.

Blendofia (Blendeff) Mém. 26, 60.

Blizirhes. Mém. 43 pr. C'est prob. cet endroit qui figure dans l'Alphabet des terres, etc., sous le nom de Bleurhé.

Bochine. Voy. La-Bochine.

Bohania (Béhogne) Mém. 55.

Bohordeles, Ann. Nam. V, p. 272. (Prob. une

dépendance de la localité que nous allons mentionner).

Bohordes, **Behurdes**, Ann. Nam. V, p. 243. (Behoude ou Behoute, dép. d'Ermeton-sur-Biert).

Boins, **Boens**, Reg. aux fiefs, f. 44 v. pen. : " a Bassines et a Boens " (en marge : Bois), 67 sup. : " inter Boins et Bersoit "; Reg. Ste-Croix, table et f. 285 : **Boyns**, **Boyn.** (Bois, commune de Bois-et-Borsu). Le même mot *boins* se retrouve dans *Petizboins*, ch. de 1160 (voy. l'art. Parvo-bone), et il y a pris aussi la forme *bois*, ce lieu étant maintenant nommé Petit-bois.

Boncin, ch. de 1028 : voy. l'art. Homin. Très-prob. Bonsin (dans le texte du Reg., f. 284 : Bonchins), quoique la charte place *Boncin* en Famenne et que *Bonsin* soit en Condroz, mais assez près des limites de la Famenne.

Bonigh, Reg. St-Lamb., f. 54. (Bouny, dép. de Romsée).

Borcido. Une pièce de 851, dans l'Ampl. collectio I, 127, porte : " in pago Condustrio, in villa nuncupante Borcido super fluvio Solcione ". Je ne connais en Condroz que deux endroits dont le nom corresponde avec notre mot : Borsu, dép. de Gesve, et Borsu, commune de Bois-et-Borsu, ce dernier appelé en roman, comme nous allons le voir, Borsoit. Ni l'un ni l'autre Borsu ne semble posséder de cours d'eau, mais je remarque auprès du second un ravin dit du *Soleil* : ce nom a un rapport évident avec *Solcione*, et il est bien admissible qu'au fond de ce ravin coulait, il y a mille ans, un ruisseau maintenant tari.

1. **Bornon** (acc.), riv. (Le Burnot) Mém. 126.

*. BORNON (acc.), **Bornois**, village. (Burnot) Mém. 126.

Borsoit. Dans le Reg. aux fiefs on lit, f. 67 sup., comme nous l'avons déjà dit à l'art. Boins : « inter Boins et Bersoit », et f. 69 v. sup. : « in territorio de Borsoit in Condresio », en marge : « Borsut en Condroz ». Il s'agit sans doute du Borsu qui est proche de Bois, mais j'ignore si le vocable *Bersoit* est une forme normale ou corrompue. Le nom primitif était assurément *Borcido*, bien qu'on ne puisse affirmer l'identité de notre Borsu avec le Borcido cité plus haut. P.S. Dans le Reg St^te^-Croix (ff. 280 v., 281, etc.), le nom est, en latin : *Borsuthum*, *Borsutum*, et en roman : *Borsoit*.

Bovenneias, **Bouveignest** (Bovigny) Mém. 25 seq., cf. 33.

Bovingeis. Prob., forme du mot précédent. Mém. 48 pr., 49. 2.

Boviniacum (Bouvigny) Mém. 33 seq.

Bovinis, abl., Mon. Nam. I, 128, an. 1184; **Bovins**, ibid., 137 med., an. 1229; **Bovingnes**, ibid. XXII. (Bouvignes). *Boviniacum* (voy. mon Mém. 125 inf.) est sans doute un nom de fabrique moderne.

Brachanta ? Mém. 24.

Bractis (Bras, près de St-Hubert) Mém. 23, 24, 53.

Bragbanto, **Brabante** (Braibant) Mém. 20, 21, 23, 24.

Brastis, **Bratis**, **Brattis** (Bras, proche de Lierneux) Mém. 20, 26.

2

Bronium (Brogne, maintenant S[t]-Gérard) Mém. 126, Suppl. 5 inf.

Brucherothes? Mém. 42.

Bubais, pièce de 1108, ap. Quix II, 57 (c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de *Bubail*), ch. de 1237; **Bubaix**, chartes de 1186 et de 1221; **Boubais**, ch. de 1147. (Bombaie, en wallon Boubaïe, en flam. Bolbeek).

Buclendis-villa, Ant. eccl. Andag., dans les Mon. Nam. VIII, 57 med. (Prob. Boklenville, endroit actuellement inhabité, vis à vis de Bomal).

Builaidas („ Boulaide ") Mém. 53. Comp. Bullardes, dans la 3[e] Table.

Bulgercias duas sorores? Mém. 21.

Bullo; Bullio, ch. de 1101, signée par un Joh. de Bullione; etc. (Bouillon) Mém. 57.

Burcido, Burcit (Bourcy) Mém. 26 seq., 29 sup.

Burs (Bure) Mém. 57.

Bursinas, Borsines (Bourseigne) Mém. 56. On trouve dans une ch. de 1070 (Nam.) les deux formes rapportées dans mon Mém., à l'endroit allégué, savoir : Bursinas, in Novis Bursinis.

Burz (= Burs?) Mém. 61 med. D'après la tradition (Ann. d'Arlon, 1852, p. 160 sup.), le Paliseul actuel serait formé de deux villages, dont l'un s'appelait *Bourre :* or, comme la liste où figure Burz mentionne presque immédiatement après Paliseul, il y a probabilité que ce village est notre *Burz*.

Busiu (Buzin? Bonsin??) Mém. 41. Dans les deux cas, lisez **Busin**. Comp. l'art. Bonciu et le suivant.

C, K.

être l'un d'eux, est que ce nom suit celui de Colnidum dans notre charte, de même que Corbio est cité immédiatement après Colnos dans une charte de 1147.

1. **Carnetum**, ch. de 1026, Nam. (Charleroi, nommé Charnoi jusqu'en 1666).

2. * **Carnetum** (Charnoi) Mém. 55.

Casae-Congidunus, Casegongindinus (Cougnon ou Cugnon) Mém. 13.

Casapetrea (Chassepierre) Mém. 12, 61.

Casselin. Suppl. 10 inf. Prob. forme de *Chastelin :* voy. cet article.

Causeis. Mém. 47 med., 49. 1, 50.

Caventonia (Chevetogne) Mém. 40 inf.

Caviniacum (Chévigny, maintenant Ste-Marie) Mém. 56 inf., 61 inf.

Kefosse (Chefosse) Mém. 34.

Celcias. Mém. 28.

1. **Cella** (Celle, près de Dinant) Suppl. 6. Ce nom se trouve déjà dans deux diplômes de 1006 et de 1070, d'après le Liber Chartarum : l'édition du premier donnée par Chap. I, 212, porte, au lieu de Cella : *Edla.*

2. **Cella** (" Salle ") Mém. 58.

Cenelis (Senaie, dép. de Wancenne). Voy. l'art. suivant.

Cenelia, ruis. (La Senoie, qui coule dans la commune de Wancenne). *Senaie* n'est pas indiqué dans la carte de Ferraris, ni dans celle de Van der Maelen (celle en 25 feuilles). Bien que je ne sois donc pas certain que cet

endroit est situé sur la Senoie, je ne crois pas douteux que *Ceneils* et *Cenelia* sont en rapport, comme les noms modernes *Senaie*, *Senoie*. La forme ancienne de *Ceneils* était prob. CENELIUS.

Centumfontes. Ch. de 1229 : " quod in acquisitione decimae de Sorines videlicet in appendicio de Assece quem comparavimus a Bonefacio milite de Centumfontibus " ; Reg. aux fiefs, f. 5 v. : " super Chamont [Chaumont, dép. de Havelange] juxta Centfontaines ". (St-Fontaine, dép. de Pailhe).

Kesneies, pièce du 12e siècle, ap. Ernst VI, 85 med. Très-prob. Chênée, près de Liége : *Kesneies* me paraît être une forme germanisée (la pièce citée est la liste des possessions de l'église Ste-Marie, à Aix-la-Chapelle), qui est à la forme romane *Chainees*, comme *Kivermunt* est à *Chèvremont*.

Kestereces, Chestereche. On lit dans une ch. de 1216 : - - - " Nich. de Condaco quintam partem decimae in Novile et tertiam partem decimae de Kestereces per manum comitis Namucensis " - - -, et dans une bulle de la première année du pape Boniface (1294?) : " Petrus de Avins rector ecclesiae de Chestereche " ; d'autres documents plus récents, relatifs au même endroit, le nomment *Castreches*, *Chestret*, et semblent indiquer que l'église de Florennes y possédait le *jus patronatus*. (Prob. Chastrès, près de Walcourt).

Ceunacum, Suppl. 9 med. (an. 1070); de même dans un diplôme de 1006 (d'après le Liber Chartarum), et dans une ch. originale de 1084, qui est signée par un Godescalcus de Ceunaco; la bulle d'Adrien, et le diplôme que j'ai

publié dans mon Suppl. (an 1155), ont les formes **Ceinacum**, **Ciunei** (pp. 4, 9 med.); Reg. aux fiefs (voy. l'art. Aschin) **Chunacum**, etc. *Ceinacum* me paraît un affaiblissement de *Ceu-na-cum* (*ceu* prononcé en une seule syllabe), tandis que *Ciunei* vient évidemment de la prononciation primitive *Ce-u-na-cum*. (Cinei). Comp. mon Mém., p. 45 seq.

Kevuruns, Chevruns, Chevrons (Chevron) Mém. 43, 46 med., 47 sup., 49. 1.

Chaienees, Reg. St-Lamb., f. 53; **Chainces**, ch. de 1227. (Chênée). Comp. Kesneies.

Chaieneur, Reg. St-Den., f. 50. (Chaineux, dép. de Battice).

Chandregia, riv. (La Hedrée) Mém. 35.

Charancho, Caranco, Charango, Keren (Cherain) Mém. 14, 15, 22, etc.

Charnoir, ch. de 1331; **Charneur**, Reg. St-Den., f. 16. (Charneux).

Chastelin. Une ch. de 1232 (chartrier de St-Lamb.), relative à l'avouerie de ce lieu, a pour intitulé : " De Pondreluez et de Chastelin "; sur le dos est écrit : " acquisitio advocatiae de Ponderloup et de Chastelin ". Ces deux noms, qui sont également conjoints dans le Reg. de St-Lamb., f. 30, y sont écrits : " Pondrelus et Chastelon " : cette forme *Chastelon* est-elle fautive (l'autre mérite plus de créance, parce qu'elle est appuyée par le mot *Casselin* et qu'une charte semble un document plus sûr qu'un registre), ou constitue-t-elle une variante? Quoi qu'il en soit, le premier lieu désigné est Pont-de-loup, et le second, prob. Chatelet, ou Chatelineau, endroits l'un et

l'autre voisins de Pont-de-loup. Nota. Comp., au moins pour la forme du vocable *Chastelon*, Castillon, près de Walcourt.

Chaunsindis. Mém. 36. Villa prob. contiguë à la suivante (" possessionem quam genitor noster - - tradidit in villa Chaystris et in alia villa quae vocatur Chaunsindis ").

Chaystris. Mém. 36, 141 : comp. l'art. précédent. (Si cette villa existe encore et se trouve en pays roman, prob. un des nombreux endroits nommés Haistreux, Hestreux, Hestrois, Hestroy, tous noms dérivés du tudesque *heister* : *hêtre*, — proprement : jeune hêtre).

Cheans-do-bu, ch. de 1202; **Chans-do-bu**, ch. de 1208; **Cheans-del-bu**, ch. sans date, mais de même époque que les précédentes. — Chartrier du Val-St-Lambert. (Champ-de-bure, dép. de Ramet). Nota. *Bu* est prob. le même mot que l'ancien français et wallon *bu*, *buc* (tronc).

Chemplum. Cet endroit est mentionné au f. 303 du Reg. Ste-Croix, sous la rubrique Berthonia (Bertogne) : prob. Champlon. Voy. Campilonem.

Cherates, Reg. St-Den., f. 15 v. (Cheratte).

Cheris. Reg. St-Lamb., f. 61 pr. : " Jerobu juxta Cheris " ; Reg. St-Den., f. 44 : " Gerobu juxta Cherris et Husour "; " item ibidem vel quasi juxta villam de Scive ". Dans la table du dernier registre cité, le nom qui nous occupe est écrit **Ceris.** (Prob. Cérexhe, commune de Cérexhe-Heuseux : les deux autres noms conjoints désigneraient Grand-bois, commune de Cérexhe, et Saive).

Chievrechonfontainne, Reg. aux fiefs, f. 82 inf.

(„ Matillons li corbisiers dou pont d'Amicourt releva adont 1 jornal de terre ou la entour gisans desour Chieurechofontaine „ : le second *h* barré, et un tilde sur les quatre dernières lettres); dans la table, le mot est écrit *Chievrechoufontaine*. — Chaudfontaine? la première partie du mot : *chievre*, semble vouloir rappeler le nom de la montagne voisine *Chèvremont*. On peut d'ailleurs diviser *Chievre-chon-fontaine (chon, chou = chaud?)*, ou *Chievrechon-fontaine*, chievrechon étant prob. un dérivé de *chèvre*, = franç. *chevreau*.

Chiminiaco, Giminiaco (Gemenich) Mém. 14, 62.

Chisniacum, Chisnei (Chiny) Mém. 55 sup.

Kikenpois. Reg. aux fiefs, f. 45 med. : „ inter Angleur, Fetines et Kikenpois „; d'Hemr. 114 sup. : Kykenpois. (Kinkempois, près de Liége).

Cimai. Une ch. de 1112 (chartrier de St-Jacques) mentionne un „ Adelardus de Cimai advocatus Sti Petri [scil. Laubacensis] „. (Chimai, prob.).

Clarus-mons, Mém. 57, 80, 131 med., et ch. de 1112 signée par un Wez. de Claromonte; **Cleirmunt**, Suppl. 7. (Clermont, entre Liége et Hui).

Clavieres, ch. de 1160. (Clavier). Voy. l'art. Versaiz.

Clemondia, ch. de 1222; **Cleirmondeal**, Reg. St-Den., f. 16 v. (Clémodeau, dép. de Villers-le-temple).

Colnidum, Mém. 40 inf.; **Colnos**, ch. de 1147; **Colnois**, ch. de 1186. (Conneux).

Combienz (Comblain) Mém. 45.

Compendium (Compogne?) Mém. 61 sup.

Condeine (Terre qui dépendait de l'église de Baelen) Mém. 47.

Condrusi, César. (Les Condrosîs, comme on les appelle encore en wallon). **Condustriensis-, Condrusclus-, Condruscus-, pagus** (Le Condroz) Mém. 20, 35 med. et inf., 23, 24, 26, etc.

Corbio, ch. de 1147; **Corbion**, ch. parallèle de 1186. (Prob. Corbion, dép. de Leignon). Comp. Carbium, Curbionem.

Corneces. Une pièce de 1086, ap. Lac. I, 239 (et ap. Ernst VI, 112 seq., mais le nom est ici écrit par erreur *Corneus)*, est signée par un Wasc. de Corneces. (Cornesse?).

Cortiz, ch. de 1236. (Cortils, dép. de Mortier).

CRANSENA, pour " Cransma ", ruis. (La Rancenne?) Mém. 21 inf., 22. Cette attribution est au moins très-probable : voy. l'art. Pronisiacas.

Cubinium, Covinium (Couvin) Mém. 57 med.

Curbionem, Mém. 25 inf. Curbionem est cité, dans le passage allégué, après Bratis (Bras, près de St-Hubert) et avant " Wisippen cum Milinam et Philuppam " : selon l'attribution qui ressortira pour ces derniers noms, il y aura plus de probabilité pour Corbion, près de Bouillon, ou pour Corbion, dép. de Leignon : comp. les articles Carbium, Corbio.

Curcella " in pago Luihgowi, in comitatu Richarii ", ch. de 966, ap. Lac. I, 107. (?).

D

Dalaheim, document de l'an 1090, environ, dans les Mon. Germ. hist. XII, 122. 2, 15; **Dolehen**, chartes de 1101 et de 1111, signées l'une et l'autre par un Wil. de Dolehen; **Dolhen**, ch. de 1143, dans le Reg. Ste-Croix, f. 85; **Dolhem**, Mém. 58 sup. et dans une pièce de 1541 (Manifeste de l'usurpation du Thoulieu, etc., p. 335). (Dalhem, près de Visé; en flam., selon Delvaux, 'S-Graeven-Dael). D'après tous ces exemples, on voit que *Dolehen*, *Dolhen*, etc., doivent être regardés — si même ils n'ont pas conservés la voyelle primitive —, non pas précisément comme des noms corrompus, mais comme les formes romanes de Dalaheim.

Dassuis, ch. de 1281; **Dassues**, ch. de 1315; Nam. (Prob. Daussois).

Daveles, **Daules**, Mém. 32, 126 seq.; **Daulas** : " Hugo de Daulas " signataire d'une ch. de 1125. Le nom moderne est *Dave*, et cette forme ferait croire que *Daules*, *Daulas*, doivent être lus : *Davles*, *Davlas*. La comparaison du nom, identique dans sa seconde partie : Mandaveles, Mandaules, témoigne cependant pour la première leçon, car ce nom a aussi la forme *Mandale* (c'est celle que donne le document le plus ancien), forme qui ne peut guère provenir que de *Mandaule*. Comp. dans la 3e Table l'art. Dalbis.

Daverdeus (Daverdice) Mém. 35. Peut-être faut-il lire le nom ancien DAVERDECIS.

Deonant, Deonanti (« in vico Deonanti »), **Dinantis, Deonanto** (« in portu Deonanto »), etc. (Dinant) Mém. 23, 24, 35 seq., 125.

Dimencello. Dans la ch. de fondation de Walcourt, (Nam.), on lit : « dedit eidem ecclesiae Gualterus de Dimencello allodium suum in Berezeis ». Je ne vois à comparer que Dimechaux, au N. O. de Solre-le-château (France).

Dolchen. Voy. Dalaheim.

Doraisdas. Mém. 28. Le document cité à cet endroit, dit que l'abbaye de Stavelot avait cédé un bien situé à Doraisdas. Comme ce fait n'implique point qu'elle n'avait pas conservé quelque autre villa dans le même lieu, on peut comparer Doroit (voy. l'art. suivant), qui est mentionné dans la liste des possessions dressée par ordre de l'abbé Wibald.

Doroit, Douroit. Mém. 28, 47 inf. Cet endroit, nommé *Doreux* dans des documents postérieurs, et que je n'avais pu retrouver, est une dépendance de Pondrome; du moins il figure comme tel (sous la dernière forme citée) dans deux dictionnaires géographiques récents, mais il ne se trouve ni dans le dictionnaire, ni dans la carte de Van der Maelen.

Dottinga. Mém. 41 inf. (Prob. Tontelange, en all. Tontlingen, dép. d'Attert).

Drubuelh. Ch. de 1260 : « Giles de Biafort - - chastelains de Drubuelh » ; **Drubu**, Reg. Ste-Croix, f. 266 v. (Durbui). Voy. Durboium.

Duflum, **Dulfum?** (Diflot) Mém. 34.

Dulnesus, ruis. (Le Roannai) Mém. 15, 17.

Durboium, Mém. 57 seq.; **Durbuy**, ch. de 1084 : " Heinrico comite de Durbuy "; " predictus autem comes Heinricus de Durbuy ". (Durbui). Voy. Drubuelh. — Quelle était la désinence primitive, qui a pris les trois formes *oium*, *uy*, *uelh?*

E.

Eburones, César. (Nom d'un peuple Germain cis-rhénan).

Embur, ch. de 1227, Reg. S[t]-Lamb., f. 53 v. (Embourg). Comp. l'art. Erkeriw.

Emmereies, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (?).

Enghezeies, **Enjozeis**. Voy. Angelciacas.

Episcopi-villa (Vesqueville) Mém. 53 inf.

Erckentel. Voy. Argentel.

Erkeriw, Reg. S[t]-Lamb., f. 53 v. Avant de m'occuper de ce nom, je vais rapporter le passage où il se trouve et qui est la délimitation des bois dépendants de Forêt *(Forest)* : " De Pralhons usque ad Frepont et rivum de Havreneche - - ad curtem de Andumont - - ad molendinum de Musebuc - - ad molendinum en Lonoi - - ad tiliam inter Gomesees et Sendronghe - - ad silvam de Bealfais et quercum fratris Roberti - - ad rivum de Seche - - usque Merriw - - usque Embur - - usque Erkeriw et Mehonghe et sic revertitur ad Pralhons ". La position d'Erkeriw est

bien indiquée, puisque cet endroit doit être cherché dans le court espace qui sépare Embourg de Méhagne; mais je ne trouve pas, dans la carte, de nom qui réponde assez au nôtre pour que je hasarde une attribution.

Erlines, Notice de M. Gachard (citée dans mon Mém., p. 43 seq.), p. 15 med., pièce de 1173. (Endroit dont la dîme appartenait, à cette époque, à l'abbaye de Stavelot).

Erpruvio, abl., ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Assez prob. Eprave, et peut-être faut-il lire le nom ancien ERPRAVIO).

Esmeraude, Smaragdus (Nom véritable du château surnommé Poilvache) Mém. 125 seq. De ces deux mots, c'est sans doute le latin qui est la traduction de l'autre.

Estables. Voy. 1. Stabulis.

Evregnees, Reg. St-Den., f. 116. (Evegnée).

F.

Faid (Foi-Notre-Dame) Mém. 40 inf.

Faing. Rupes de Faing, Mon. Nam. I, 8, 9, ann. 1215, 1216; villa de Faing, ibid., 2e pièce citée; Faing-le-ville, ibid. 44, an. 1294. D'après l'opinion reçue, *Rupes de Faing*, ou *Château de Faing*, est le nom ancien de Montaigle, et *Montaigle* ne désigne autre chose qu'un château-fort (situé dans la commune de Falaen, et maintenant en ruines). Le fond de cette proposition peut être vrai, mais l'énoncé est inexact, car le nom de Montaigle remonte aussi haut que celui de Faing et il désignait une villa aussi

bien qu'un château : ainsi, cette même pièce de 1216, que nous venons de citer, mentionne aussi une villa Montaigle, et dans le même recueil, p. 74, une pièce de 1315 porte : in castello suo de Montaigle. Il y avait donc villa et château de Faing, villa et château de Montaigle. Si, cependant, *château de Faing* et *château de Montaigle* sont réellement des noms synonymes, c'est alors que le même château était considéré, tantôt comme situé à Faing, et tantôt à Montaigle. Du reste, il n'est pas exact, non plus, de dire que le nom *Faing* a disparu pour faire place à celui de Montaigle : du moins nous croyons que ce nom se retrouve évidemment dans celui de *Foi*, qui désigne une ferme et un bois auprès de Montaigle. Voy. Fen et l'art. suivant.

Faingnelaens (le mot est écrit *Fainglaens*, avec un tilde sur les lettres *ng*), pièce d'environ 1409, Nam. (Falaen). Il est évident que ce nom est formé du précédent. Le sens résulte du synonyme latin (du moins, à ce que je présume) *Fen-deserta* : voy. cet article.

Falemannia (Falmagne) Mém. 25, l. pr. Cette forme Falemannia se trouve déjà dans une ch. de 946 (Nam.). Voy. les deux articles suivants.

Falemignuele, ch. de 1210, Nam. (Falmignoul, près de Falmagne). Diminutif du nom précédent.

Falminne (abl.), « in Falminne pago », Mém. 23 (pièce de 862); **Falmanensis pagus** : ch. de 1050 (Nam.) : - - « dimidium mansum - - in vico Hunivol sito in pago Falmanensi, in comitatu Hoiensi »; ch. de 1070 (ibid.) : - - « dimidium mansum in vico Hunai, in pago Falmanensi,

in comitatu Hoiensi "; ch. de 1078 (ibid.) : " in Vesma, in pago Falmanensi, in comitatu Hoisensi [lisez Hoilensi : comp. plus loin 2. Hoius comitatus] "; **Falmenia**, ch. de 1028 (en copie) : voy. l'art. Homin. (La Famenne; en wallon : li Faumenne). Le rapport qui existe entre notre mot et le précédent (c'est-à-dire *Falemannia*, *Falemignuele*), est frappant (je ne pense pas qu'il faille attacher de l'importance à l'*e* qui se trouve dans celui-ci seulement); mais ce rapport provient-il de ce que les deux mots ont été tirés d'un radical commun, ou bien la contrée a-t-elle été dénommée d'après le village, ou l'inverse —? Je remarque, du reste, que Falmagne et Falmignoul sont en dehors des limites que l'on assigne actuellement à la Famenne. Ces limites sont marquées par les endroits suivants, d'après Dewez, Géographie du royaume des Pays-Bas, 3e éd., p. 185 : Petit-Han (point le plus septentrional), Fisenne, Hotton, Marche, Champlon (dit Champlon-Famenne), Waha, Hargimont, On, Forrière, Bure, Resteigne, Chanly, Halma, Sohier, Winenne, Dion-le-val, Feschaux, Hour, Wanlin, Frandeux, Navaugle, Forsée, Serinchamps, Nettine, Heure, Baillonville, Noiseux, Somme, Petit-Han. A l'est de cette contrée se trouve l'Ardenne, et, au nord-ouest, le Condroz.

Fals (Faulx) Mém. 32, 39 seq.

Faniae (Les Fanges ou les Hautes-Fanges, en wallon Hautes-Fagnes, en all. Hohe-Veen, nom d'une région de l'Ardenne) Mém. 15 sup.

Fantim? Reg. St-Lamb., f. 56; **Fantin**, ibid., table. (Fontin, dép. d'Esneux).

Faus, ch. de 1111. (Prob. Faux, dép. de Mozet).

Favrilis-campus, pièce du 12e siècle, ap. Ernst VI, 84 inf. (Fafchamps, dép. de Trembleur — ?).

Fecheroul, Fecherroul, Reg. St-Den., f. 45 v. : „ De Herves cum suis appendiciis scil. Grenees et Fecherroul „ (plus loin : Fecheroul). Pour le mot, comp. Felscherolas.

Felc : „ allodium de Felc, quod est prope Nasaniam „, Mém. 57 inf.

Felscherolas (Fèchereux) Mém. 28. Je note, pour la forme du mot, que le premier *s* n'a été prob. introduit que pour indiquer la prononciation chuintante du *ch*. Comp. Fecheroul, qui est la forme romane de ce nom.

Fen. Dans une pièce de 1131, citée à l'art. suivant, figure un Theod. de Fen, nom écrit dans une ch. de 1163 (Nam.) : Theod. de **Fan**, et, dans une troisième pièce, de 1184 : Theod. de **Feen** (Mon. Nam. I, 128 inf.) : si *Fen - deserta* est = *Faingnelaens*, comme il paraît très-vraisemblable (voy. l'art. suivant), *Fen*, *Fan*, *Feen*, doivent répondre à *Faingne*, *Faing*, ancien nom de Foi, à ce que je pense. P. S. Je vois avec plaisir, par une communication récente, que M. Jules Borgnet est arrivé de son côté à établir cette dernière synonymie.

Fen-deserta, Mir. I, 38, an. 932; 93, an. 1131 (dans l'Ampl. coll. I, 710, on lit *Sen-deserta*, mais là même un des signataires est nommé Theod. de *Fen*). Ce nom me paraît n'être rien autre que le synonyme latin de *Faingnelaens* (j'emploie l'expression *synonyme*, pour ne pas

décider la question de priorité) : quant au mot, d'abord, *laens* semble être un dérivé du verbe anc. fr. *laier* (laisser, abandonner), et, quant à la chose, *Fen-deserta* et *Faignelaens* sont mentionnés l'un et l'autre comme dépendants, sous certains rapports, de l'abbaye St-Gérard de Brogne.

Fenlon, Reg. aux fiefs, f. 15. (Failon — comme il est écrit en marge —, dép. de Barvaux-Condroz).

Fenore, Reg. St-Lamb., f. 5 v. (Feneur).

Ferarga? Feraiges? (Ferage) Mém. 47, 49. 1, 50.

Ferario? Serario?? (Si on admet la première leçon, prob. Ferière, village actuellement détruit, au N. de Forrière) Mém. 21 med.

1. Ferieres (Ferrière) Mém. 31 inf., 47, etc. Voy. la remarque à l'art. suivant.

2. Ferieres, ch. de 1147; **Ferires**, ch. parallèle de 1186. Possession de l'église St-Jean-en-île, mentionnée entre *Corbio* (Corbion) et *Moreilmeis* (Morialmé) : Ferrière, dép. de Sivry, ou Ferrières, dép. de Virelles—? Nota. La forme latine de ce nom était *Ferarias* ou *Ferrarias*, que l'on trouve, p. e., dans un diplôme de Dagobert (ap. Tarbé, Recherches, etc., I, p. 9); *Calchariae*, que l'on verra dans la deuxième Table, présente la même formation. Pline, Hist. nat., l. IV, ch. 27, fournit deux exemples plus anciens : „ Earum [scil. insularum] nobilissimae Burchana, *Fabaria* nostris dicta a frugis similitudine sponte provenientis; item *Glessaria*, a succino militiae appellata, a barbaris Austrania [ou Austravia] „, etc.

Feronio, Feroin (Fairon) Mém. 20, 43, 48, etc.

Ferrules, Ferrulis, ch. de 1239, Nam. (Fairoul, dép. de Fraire).

Fielignel. Mém. 43 med. (Filly, dép. de Wibrin —?).

Fieneval, Fineval (Finnevaux) Mém. 44, 49. 1.

Fiezina, Fieziennes (Fisenne) Mém. 47, 49. 1, 50.

Fillonio, Fielon (Filot) Mém. 28, etc.

Firmina (Fermine) Mém. 36.

Fiscalium, Fescals (Feschaux) Mém. 55.

Flavinn, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Flavion).

Fletherum, pièce du 12e siècle, ap. Ernst VI, 85. (Prob. Fléron).

Florias (Florée) Mém. 53.

Florinas (Florennes) Mém. 118 med.

Florzeias (Florzée) Mém. 42 seq.

Flostoir, ch. de 1224; **Flostuel**, ch. de 1231. (Flostoi). Il est singulier que ces deux formes si différentes aient été en usage à la même époque.

Fontana-Cancaronis. Mém. 21.

Fontanas (Fontaine-Valmont) Mém. 115 inf.

Fontenella, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Fontenelle).

Forest (Forêt) : voy. l'art. Erkeriw.

1. Fosses (Fosse, près de Bodeux) Mém. 47, 49. 1.

2. Fosses. Dans un diplôme original de 907, on lit : « abbatiam Fosses nominatam in pago Lominse in comitatu

Berengarii „, et plus loin : „ abbatia Fossaes „; diplôme de 988, dans le Liber Chartarum : **Fossas**; **Fossis**, Suppl. 6 inf. (Fosse, au S. E. de Namur). Nota. Que représente cette forme *Fossaes?* Vient-elle d'une négligence de l'écrivain? Est-ce une combinaison du nom. plur. lat. Fossae, avec le nom. sing. ancien roman Fossas?

Fracta-pons (Fraipont) Mém. 42.

Fractura (Fraiture) Mém. 42 inf.

Frammeriselle? Ch. de 1227 : „ Notum fecimus - - quod domus leprosorum Cornelii-montis prata quae appellantur Frammeriselle et de Viz-molin, sita apud Sawehiz [Sauheid, dép. d'Embourg] „, etc. Les deux premières lettres du nom ne sont pas certaines, mais elles sont d'autant plus probables que *Frammericus* est un nom d'homme. (Sans doute le „ Pré de Damselles „ que la carte de Van der Maelen place vis-à-vis du „ Pont du Vieux-moulin „). Qu'est-ce que la désinence? la terminaison *elle* (Frammericella), ou un mot *selle* (Frammeri[ci] - sella) —?

Franchiermont (Franchimont) Suppl. 7 med., Reg. aux fiefs, f. 40.

FRANCORUM-CAMPUS, **Francorcamp** (Francorchamps) Mém. 48, 49. 2.

Frandilionis (Frandeux? Froidlieu?) Mém. 53 sup. Nota. Frandeux paraît être désigné sous le nom de *Frandoire* dans une ch. nam. de 1246.

Frauplum. Voy. l'art. Merigis-frauplum.

Fraxino „ in pago Lominsc „, pièce de 779, ap. Lac. I, 1. (Frasne).

Fredegorium (Freux) Mém. 57.

Frires, ch. de Walcourt, de 1239. (Selon M. J. Borgnet : Freyr. Comp. Fraire, près de Walcourt —?).

Froitiert, Reg. St-Den., f. 16. (Froidthier, dép. de Clermont). Si la forme ancienne est correcte, elle jetterait quelque jour sur l'étymologie du mot wallon-liégeois *thier* : montagne. (= franç. tertre?).

Fronville (Fronville) Suppl. 9 med.

Frusciaco (Prob. un endroit situé sur la Frouche : FRUSCIS) Mém. 21, 22, cf. 62 med.

Fundisneias, ruis., Mém. 27 inf. Je rappellerai d'abord que ce ruisseau doit couler non loin de Lierneux, et que je n'avais pu découvrir le nom moderne. Le passage d'Ign. Roderique, rapporté au mot 2. Alsena, m'a fait penser qu'il pouvait être question de l'Aisne (« *haud procul a curte Lethernaco* - - alia occurrit Alsena, rivus scil. qui *Aine* appellatur »), de sorte que *Fundisneias* équivaudrait à *Fontaine de l'Aisne*. Il est vrai que, dans ce passage même, Roderique attribue à l'Aisne un autre nom ancien; mais à l'époque où il écrivait, donner des noms latins était un peu une affaire de fantaisie, et puis le simple *Isna* se rencontre ailleurs, sans que je lui voie d'autre attribution que cette même Aisne.

G.

* **Gabelium, Givelium** (Givet) Mém. 53, 29 seq.

Gallia. Un diplôme de 1178, donné en faveur de l'église

St-Jean, à Hui, porte, dans l'original et dans une copie fac-simile : „ allodium de Versez [Vierset] quatuor mansos dotis praefatae Ecclesiae. In Gallia et duodecim bonuaria hereditatis „. Une autre copie porte mieux : „ --- Verses, in loco Gallia vulgariter nominato „, etc. (Gée, dép. de Tihange, ou France, commune de Villers-le-temple?).

Gamedella (Gemelle) Mém. 53 sup.

Gammunias (Jamoigne) Mém. 12, 61.

Gedina (Gedinne) Mém. 56.

Geislam-piam (acc.). Il faut sans doute lire : **Geisla-piam** : la Gileppe, rivière. Mém. 15, 19 seq.

Genedricio (Assez prob. forme primitive du nom suivant) Mém. 25. Comp. Geneticio.

Generez (Generet ou Jenneret, dép. de Bende) Mém. 46. Comp. l'art. précédent et le suivant.

Geneticio. Pour *Genetricio* = *Genedricio?* Mém. 39.

Gerobu. Voy. Jerobu.

Gesbellia, villa du pays de Liége, selon l'Index topogr. Belgii - - ex Bollandiano opere, etc. Je trouve dans des cartes anciennes les trois noms thiois qui suivent, pour désigner Aubin-Neufchâteau : Elbelen, Gadsleben, Gadsdelen : si on change le second *d* de cette dernière forme en *b*, lettre qui se trouve dans les deux premières, on aura un nom très-approchant du nôtre.

1. Givres, ch. de 1235. (Gives, dép. de Ben-Ahin).

2. Givres, Reg. Ste-Croix, f. 299. (Gives, dép. de Flamierge).

Glaniaco (Glains, village détruit) Mém. 22, 23, etc.

Glanis, riv. (Le Glains) Mém. 14, 17, cf. 59 seq. Voici ce que dit de cette rivière Ign. Roderique : " *Nâle* rivus [voy. 1. Alsena] in fluvium devolvitur, cui hodie *l'Albe* vel *Albo fluvio* nomen est, hic vero idem est atque *Glanis* vel *Glans* in Childerici diplomate, quod ex etymologia primo didici " - - (Roderique croit donc que *Glanis* dérive de l'all. *glanz* : éclat).

Gnoldo-manso? Guoldo-manso? abl. (Mont-Gauthier?) Mém. 20, 21. Nota. Le nom wallon de Mont-Gauthier est *Malauchi*.

Godines (Godinne) Mém. 126 med.

Goleke, Guylke (Ancien nom thiois de Goé) Mém. 19 inf. Comp. Juliacum.

Gomereis, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Gomerée, ferme près de Ham-sur-Heure).

Gomesees, Reg. St-Lamb. : voy. à l'art. Erkeriw. (Gomzé).

Gosseaznowe, Reg. St-Den., f. 44. (L'endroit désigné par ce nom doit prob. se trouver près de Halleux, commune de Charneux).

Graisda, Graida, Grades (Graide) Mém. 21 seq., 23, etc.

Granthes (Grand-Hez, dép. de Bouillon) Mém. 56.

Grenees, Reg. St-Den., f. 45 v. — : voy. l'art. Fecheroul. (Gurnée ou Gyrné, dép. de Battice).

Grucles, Grules, etc. Il y a apparence, comme nous

le verrons dans la Table suivante, que ce nom ne désigne pas Gronsveld, ainsi que le veut Salbray, mais une habitation voisine d'Aubin-Neufchâteau, qui a laissé son nom au bois, dit de Groule.

Gruispons (Grupont) Mém. 57 sup.

Guenes (Prob. Gosne) Suppl. 7.

Guisez. Voy. Veosatum.

Gurdines, ch. de 1163, Nam. (Gourdinne).

Guylke. Nom thiois de Goé : voy. les articles Goleke, Juliacum.

H.

Haaz, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (?).

Hafflangia, ch. de 1028, dans le Reg. Ste-Croix, f. 237 (le Registre même emploie la forme **Havelanges**); **Hasflangia**, Mém. 73 inf.; **Havlange**, Suppl. 9 med. (Havelange).

Haist. Mém. 20 inf., pièce de 746 : - - - « Halma, et Haist in Gnoldo-manso [ou Guoldo-manso : voy. cet art.] ». (Haid, dép. de Serinchamps; Enhet, dép. de Chevetogne —?).

Haldelinia. Hadelinia, Reg. Ste-Croix, ff. 5 v., 19 inf. et v. : chartes de Notger et de Henri II, de 1005, d'Adolphe, de 1292; comp. l'art. Berthonia. (?).

Halentina, Haletin (Haltinne) Mém. 44.

HALES (Halleux)? Voy. Hulisbach.

Haletum (Halleux) Mém. 50, 51. Comp. ci plus bas Haloir, qui est la forme romane de ce mot.

Halleias, Hailhies, Ann. Nam. V, pp. 272, 277. (Prob. Hayée, ferme située dans la commune de Flavion).

Halma (Halma) Mém. 20 inf.

Halmarchia (HALMAICHE : villa, maintenant disparue, qui était située près du ruisseau de ce nom) Mém. 38 inf. Comp. Holmarch.

Haloir, Ernst VI, 280 sup., an. 1270; **Haleur**, Reg. St-Den., f. 16. (Halleux, dép. de Charneux).

Ham. Reg. aux fiefs, f. 51 v. med. : „ Grant Ham „. (Grand-Han). Voy. l'art. Hanz.

Hamor (Hamoir) Mém. 36.

Hans, ch. de 1192.— Cette charte est donnée par Mir. I, 720, avec beaucoup d'incorrections, comme toujours, mais *Hans* y est, par hasard, bien orthographié — (Ham, près d'Esneux). Voy. l'art. suivant.

Hanz. Une ch. de 1101 est signée par un Everelmus de Hanz. J'ignore de quel Han, d'autant plus que ce nom se rencontre très-fréquemment aux bords de la plupart des rivières de l'Ardenne. Les seuls documents originaux où je l'ai trouvé sont ceux que j'ai mentionnés ici et aux articles Hans, Ham; mais je l'ai vu dans beaucoup de chartes imprimées, où il est toujours écrit *Han* ou *Hans* (p. e. ap. Jeantin, Chroniques de l'Ardenne, etc. II, p. 269 inf., an. 1096 : „ apud Han „, ibid. pp. 145, 367, chartes françaises de 1232, 1261 : „ de Hans „ :

l'orthographe du Reg. aux fiefs : *Ham*, paraît donc jusqu'ici tout-à-fait isolée. Du reste, ce pourrait être dans ce cas un mot différent (= all. hamm : courbure de rivière —?), car il y est du genre masculin : « Grant Ham », tandis qu'ailleurs il serait du genre féminin, à en juger par le composé *Mortehan*, nom d'un village sur la Semois. Les deux noms suivants pourraient être considérés comme des dérivés du nôtre et témoigneraient aussi, dans cette supposition, pour la forme primitive *Hanz*, mais les endroits qu'ils désignent ne sont pas situés sur une rivière et se trouvent en dehors de l'Ardenne.

Hanzineles (Hansinelle) Mém. 35.

Hanzines (Hansinne) Mém. 35.

Harfia. Voici un extrait plus étendu, que celui donné dans mon Mémoire (p. 39), de la pièce où figure ce nom : « dono tibi res meas proprias in pago Condrustinse in villa Harfia super fluvio Alblivi mansum dimidium; subjungit ipse mansus de ambobus frontibus; de uno fronte ad potestatem sanctae Mariae et sancti Lamberti, et habet de alio fronte ad potestatem sancti Petri et sancti Remacli - - - - Acta in villa Wahart ». *Harfia* est sans doute le même endroit que celui nommé *Herpha* dans la liste de Wibald, postérieure de deux siècles à notre document, où il est cité entre Genneret et Ocquier. Je ne suis point parvenu à découvrir le nom moderne.

Harimala (Hermalle-sous-Hui) Mém. 131 pr.

Harizeis (Harzé) Mém. 35.

* **Harneas** (Hargnies) Mém. 56 sup.

Harvia, Mém. 63, ch. de 1063, dans le Reg. Ste-Croix, f. 84 v.; " **Hervia** in comitatu Aquensi ", ch. de 1143, ibid., f. 85. **Herves**, Reg. St-Den., f. 45 v. (Herve). Nota. On lit dans deux documents (l'un cité dans mon Mém., l'autre ap. Lac. I, n° 175, an. 1041) : Hariva, Harive, mais ces formes proviennent sans doute d'une erreur de lecture parfaitement excusable : il faut noter, en effet, pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de lire les manuscrits, que, dans beaucoup de documents, les combinaisons *iv*, *vi* (et *iu*, *ui*, *in*, *ni*, *m*), sont représentées de la même manière, c'est-à-dire par trois traits semblables que l'on peut figurer par un *m* renversé. Puisque je suis amené à parler de ce sujet, j'ajoute que le *j* est aussi écrit d'ordinaire comme un *i*, d'où il suit que cette même figure *w* peut être lue de 13 façons différentes. S'il y a un trait de plus, la complication n'est pas moindre, car alors on peut lire *uu*, *vv*, *uv*, *vu*, *nn*, *nu*, *un*, *nv*, *vn*, *im*, *mi*, etc.

Harz. Mém. 26 seq. (Haze, dép. de Sprimont : comp. Hastre; ou faut-il lire *Barz* —?).

Hasflangia. Voy. Hafflangia.

Hasi? Voy. Rotandum-hasi.

Hasoir, Haisoir, chartes de 1331 et de 1337. (Hauzeur, dép. de Battice).

Hasteria (Hastière) Mém. 55 ult., 124 inf.

Hastre, Reg. St-Lamb., f. 56. (Hasse ou Haze, dep. de Sprimont).

Havernai, Mém. 15 med. (pièce de 915), 19 med.;

2. Hoius-comitatus, Mém. 41 sup., pièce d'environ 956; **Hoiensis-**, Hoilensis (pour « Hoisensis ») - **comitatus**, chartes de 1050, de 1070 et de 1078, citées à l'art. Falminne. (Le comté de Houille) : voy. Huia.

Holmarch. J'ai considéré ce nom dans mon Mém., p. 38, comme une forme de *Halmarchia*. Rien n'indiquant toutefois cette identité, que la seule ressemblance des mots, on peut comparer avec autant de raison *Houmart*, nom d'un village voisin de Genneret.

Homin. Ch. de 1028, dans le Reg. Ste-Croix, f. 237 : « in Falmenia quicquid - - habuit in Homin et in Marchia et in Morivilla et in Boncin ». (Humain) : voy. l'art. Humnin.

Horcimont. Une ch., d'environ 1101, mentionne un Balduinus de Horcimont. (Orchimont, sans doute) : voy. Urcisomons.

Hospitale. Mém. 15, 19, 20.

Huia, riv., Mém. 29 inf., 55 med.; Hoila : d'après l'adj. Hoilensis — voy. 2. Hoius comitatus — et le nom moderne. (La Houille, petite rivière qui se jette dans la Meuse à Givet. — Il faut cependant remarquer que la *Houille* reçoit dans son cours la *Hulle* : il est donc possible que les deux mots *Huia*, Hoila, soient des noms différents — quoiqu'ils proviennent sans doute du même radical — désignant l'un la Houille et l'autre la Hulle). Au point de vue linguistique, je note que la forme ancienne du mot *houille* signifiant : charbon de terre, était *hulle* (voy. p. e. Ampl. coll. IV, 1115).

Hukelebac, Mém. 15, 19; **Huclenbay**, Reg. S[t]-Den., f. 16. (Hockelbach).

Hulgrehes. Voy. Ulgrees.

Hulisbach? Lisez *Hales ambae?* Mém. 25. Nota. Je ne méconnais pas que *Hulisbach* est un mot parfaitement intelligible en allemand (*hulis :* buisson épineux — : voy. l'art. suivant; *bach :* ruisseau); mais, outre qu'un nom germanique aussi intact n'est guère admissible en Famenne, le pluriel *erant* et l'absence d'un *et* après Hulisbach (" Lobunbi erant Hulisbach Genedricio medis ") me paraissent motiver ma conjecture (" Lobum, ubi erant Hales ambae, et " - -).

Hulserolas. Mém. 21 inf. Ce mot et le suivant ont peut-être pour radical l'anc. haut-all. hulis, moy. haut-all. huls : *houx ;* primitivement, selon Först. : tout buisson épineux.

Hulsinas, forêt. Mém. 26.

Humborc, ch. de 1070, d'après le Liber Chartarum; Chapeauville II, 14, écrit *Hunborc*. (Prob. Hombourg, près d'Aubel).

Humnin, **Hunnin?** (Humain) Mém. 23, 24. Dans une ch. de 1028 : Homin : voy. cet article.

Hunai, ch. de 1070, Nam. : voy. l'art. Falminne. (Honnai). Comp. Hunivol.

Hunhaia, Mém. 32 inf.; HONHAIA, pour " Houhaia ", ibid. 55 med.; " **Honhaie** juxta Dyonantum ", Reg. S[t]-Lamb., f. 51 v.; **Onhaia**, Mém. 32 inf. (Onhaie).

Hunivol, ch. de 1050, Nam. : voy. l'art. Falminne. Il y a très-prob. certain rapport entre ce nom et *Hunai;* le nôtre est peut-être un diminutif, qu'il faudrait écrire *Huniuol*.

Husegnees, Reg. aux fiefs, f. 16; **Huxhengnees**, Reg. Ste-Croix, table, f. 247, etc. (Ouchenée, dép. d'Ellemelle).

Husour, Reg. St-Den., f. 44. (Prob. Heuseux) : comp. l'art. Cheris.

Huten. Reg. St-Lamb., f. 11 : " Advocatia de Argenteal cum piscatura quae dicitur de Huten et de Hermale ".

Hutzfalie. Voy. Alta-falesia.

Huy-les-oneals, ou **-les-oneaulx**, pièce d'environ 1409, Nam. (Hulsonniaux). *Oneal* signifie : aune (*alnus*).

I.

Ingeis, **Ingeyes**, etc. (Engihoul) : voy. la 2e Table.

Isna. Mém. 40 inf. Peut-être un des endroits appelés Aisne, d'après le nom du ruisseau sur lequel ils sont situés. Le nom ancien de ce ruisseau serait donc aussi *Isna*, comme nous l'avons déjà conjecturé aux articles 2. Alsena, Fundisneias.

Izers, **Iziers** (Izier) Mém. 44.

J.

Jerobu, **Gerobu.** Je ne trouve pas d'autre attribution pour ce nom, déjà mentionné à l'art. Cheris, que Grand-

bois, commune de Cérexhe-Heuseux. Pour le suffixe *bu*, comp. plus haut la note à l'art. Cheans-do-bu.

1. Jocunda-fania. Mém. 14, 17 sup., 18 sup. Roderique dit de cet endroit : " vetus nomen in hanc diem retinuit " : sur la carte qui accompagne son livre figure en effet une " Joyeuse-fagne ".

2. Jocunda-fania. Selon Roderique : " Haud procul a curte Lethernaco - - alia occurrit Alsena (rivus scil. qui Aine appelatur) *atque item alia Jocunda fania* ".

Joherina. Mém. 41 sup. (Gerhenne ou Jerhenne, dép. de Haut-fays).

Jopila, Jopilla (Jupille, sur la Meuse) Mém. 59, 133 seq.

Juddine, ch. de 1214, Nam. J'ignore quel est le nom moderne. Ce ne peut être Gedinne, qui est appelé en 1178 : *Gedinia*, en 1236 : *Geidines*, *Gedines*, formes inconciliables avec la nôtre.

JULIACUM. J'ai dit dans mon Mémoire, p. 19 inf., que Goé, en thiois *Guylke*, avait pu s'appeler *Juliacum*, de même que Juliers, qui, entre autres noms thiois, avait celui tout-à-fait semblable de *Guylche*. Ceci reste une conjecture, mais je ferai valoir à l'appui l'antiquité de l'endroit prouvée par ce fait, que la ville de Limbourg, dont le château fût fondé vers le milieu du 11e siècle (Ernst I, 5, II, 129), dépendait de l'église paroissiale de Goé (id. I, 35).

Jupilla (Jupille, en Ardenne) Mém. 30, 44.

Jusennaineville, Reg. aux fiefs, f. 5 v. med. :

" juxta Tois et Jusenaineville " (le premier *n* tildé); **Juselaineville**, ibid., f. 36 ult. (Juslenville, dép. de Theux). Le préfixe *jusennaine* serait-il une dérivation ou une corruption de *jusaine* (inférieure) — voy. à la Table suivante l'art. 2. Jusana-villa —?

L

La-Bochine. Une ch. de 1361, au f. 293 v. du Reg. Ste-Croix, porte : " Nous Johans Brante, chevalirs, sires de Labochine sour Urte en Ardenne "; plus loin : " de la ditte Bochine ", " de la Bochine ". Il ressort de la charte que l'église Ste-Croix tenait en fief de ce Seigneur la vouerie de Bertogne.

Ladernacho, abl. Voy. Lethernacho.

Lamivieles, ou **Laminieles?** ch. de fondation de Walcourt, Nam. (?).

Landovia, Ann. Nam. V, 270, 276, ch. de 1131; selon la leçon de l'Ampl. coll. I, 710 : **Laudonia.** (Ruisseau qui traverse la forêt de Marlagne, et qui, selon M. Del Marmol, premier passage cité, note 3, " porte *encore* en wallon le nom de Landvia ". Je remarquerai que ce nom moderne a pris au contraire une forme différente du nom ancien, par cela même qu'il lui est semblable : la désinence namuroise *ia*, qui est diminutive, répond en effet au latin *ellus*, franç. *eau*, et point du tout au latin *ia*, qui se serait nécessairement transformé en *íe*, *ée*, ou *óie*. Quant à voir, à l'inverse, la désinence wal-

lonne *ia* dans le mot Landovia, la date du document s'y oppose, car, au 12[e] siècle, cette désinence avait les formes *iel*, *eal*.

Germ. XI, 450 ult.), **Ledernau**, **Lernou** (Lierneux) Mém. 14, 15, etc.

Letia. Voy. Licia.

Letires, **Loytres** (Louette) Mém. 56. Dans une pièce de 1379 (Nam.), l'un des deux villages de ce nom est appelé : " Lortresaindenis " (Louette-St-Denis).

Leuga. *Pagus Leuga*, dans un diplôme de 898 : voy. à l'art. Poleda, et comp. les articles Leochensis-pagus, Liugas, Liuvensis-pagus.

Liceuria? Mém. 53 inf.; **Liciura**, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Lissoir). Lissoir étant sur la Lesse, on ne peut douter que *Liciura* ne soit un dérivé ou un composé de *Licia* (dans le second cas, = *Liciae-ora?*).

Licia, **Letia**, riv. (La Lesse) Mém. 21, 22, 38.

Lieriwe, Reg. St-Den., f. 116. (Liery, dép. de Retinne).

Liers. Ch. de 1264 : " De terris quas habemus in loco qui dicitur de Malaise et de Longfait, descendentibus a curia nostra de Liers et de Marchins, hactenus incultis, juxta terras domus de Solieres ". (Prob. Lize, dép. de Marchin).

Limang, pièce de 1261, Nam. (Limoi, dép. de Loyers).

Linarias, **Lineras** (Lignières) Mém. 35.

Linseeis (Lincé, ou Linchet?) Mém. 48, etc.

Liugas. Partage de 870 : " Liugas, quod de ista parte est Mosae et pertinet ad Veosatum ". Voy. les articles Leochensis, Leuga, Liuvensis, Luihgowe.

Liuvensis-, **Luviensis-**, **Leuvensis-pagus** (Le canton nommé ailleurs Leochensis, etc. : voy. cet article). Mém. 133 inf.

Lobunbi? Lisez *Lobum ubi*, ou même *Lodum ubi* — ? Mém. 25 : comp. plus haut l'art. Hulisbach.

LODUM (Lode)? Mém. 25.

Lomna. Mém. 23, 24.

Lonfait (Longfaye) Mém 34.

Longfait, ch. de 1264 : voy. l'art. Liers.

Longia (Logne) Mém. 33 sup., 44, etc.

Longolare (Longlier, très-prob.; comp. cependant Lengeler, Langlir) Mém. 12, 61.

Longum-dorsum, ch. de 1151; **Londos**, ch. de 1147 et Reg. St-Lamb., f. 53; **Lonndos**, ch. du 13e siècle. (Longdoz, dép. de Liége). Je ne voudrais pas répondre que, malgré son ancienneté déjà respectable, le nom latin ne soit pas simplement une latinisation du nom vulgaire.

Lonoi. Reg. St-Lamb., f. 25 : " item sunt ibidem III bonuaria quae dicuntur *de Lonoi* "; ibid., f. 53 v. (voy. au mot Erkeriw) : " molendinum *en Lonoi* ". Ce nom devrait être écrit *L'onoi : onoi* est la forme romane de *alnetum (aunaie)*; la forme moderne est *oneux*. (Dans la province de Liége, il y a 1 Auneux, 3 Oneux, 4 Loneux, et aussi 4 Lonneux, 1 L'honneux).

Lorenceis, **Lorenzeis** (Lorcé) Mém. 46. Ce nom vient prob. d'une forme lat. LAURENTIEIAS : beaucoup de

noms d'endroits, jadis possessions d'un seul homme, sont formés ainsi de la désinence collective *eias* ajoutée au nom de cet homme : LAURENTIEIAS est = *res Laurentii*.

Lortre. Voy. Letires.

Lotauso, abl. (Prob. Leuze, commune de Somme-Leuze) Mém. 41.

Lotvilla (Louville, village jadis situé près de Rechrival, commune de Tillet, et détruit postérieurement à l'an 1589) Mém. 52 ult., Ann. d'Arlon, ann. 1849-1851, p. 176 med.

Lovierval (Loverval) Suppl. 10 inf. Comp. Lovival.

Lovignes, ch. de 1235; **Louvignies**, ch. de 1263, dans les Mon. Nam. I, 161. (Lovegnée, dép. de Ben-Ahin).

Lovineias, Lovineis, Lovingeis (Louvegnez) Mém. 33, 42 inf., etc. Comp. l'art. suivant.

Lovinhees. Une ch. de 1196 mentionne un God. de Lovinhees. C'est très-prob. le même nom que le précédent. Nota. En admettant l'identité des deux noms, on voit que le *h* n'est point ici étymologique et ne sert qu'à mouiller le *n* qui précède : comp. Suinheis.

Lovival. Une ch. de 1112 est signée par un Adelardus de Lovival. = Lovierval?

Luihgowe, Lac. I, 107, an. 966. Nom thiois du pagus Leochensis : voy. à ce mot.

Lumna, riv. (La Lomme) Mém. 24, etc.

M.

Machanto (Mochamps?) Mém. 35, 52 sup.

Mafla, Mafle, Maffle (Maffe) Suppl. 7 inf. Au 14[e] siècle on disait : *Maves :* voy. cet art. et comp. *Hafflangia*, qui, déjà au 12[e] siècle, était devenu *Havlange*.

Maipa (Prob. Maibe) Mém. 20 sup.

Maizerees, Maiserey, Mém. 40 ; **Maiserei,** ch. de 1107. (Maizeret).

Malmundarium (Malmédy : en Prusse, mais wallon) Mém. 13, 14, 18.

Malonia (Malonne) Suppl. 5 inf.

Mandale, Mandaules, Mandaveles, Modaules, Modaveles, Mondale (Modave) Mém. 126 inf., 145. **Parvus-Mandalius**, ch. de 1178. (Petit-Modave). *Mandale* et *Mandalius* étant donnés par les documents les plus anciens, j'ai dû accorder la priorité à cette forme, qui présuppose, cependant, d'après les lois ordinaires, la forme *Mandaule*. Comp., pour le mot, l'art. Daveles.

Mangnees, Manghees, Reg. S[t]-Lamb., f. 53 v. (Magnée).

Mansionile, Ann. Nam. V, 272 (" Petite-Maison ").

Mansuerisca-, Mansuarisca-via. Mém. 14 seqq.

Marcha, Marchia (Marche-en-Famenne) Mém. 145, ch. de 1028 citée à l'art. Homin.

Marcins, ch. de 1216?, **Marchins**, ch. de 1264 : voy. l'art. Liers. (Marchin).

Marebasio, abl., ch. de fondation de Walcourt, Nam.; **Marenbais**, **Marembais**, Suppl. 6 med. (Marbais, près de Thuin).

Marlida (Marloie) Mém. 53.

Marne, ruis. Comp. Ad-Marne.

Martilinges (Martelange) Mém. 53.

Maslania, **Marlania**, forêt. (La Marlagne) Mém. 73 pr. Dans une ch. de 1131, Ampl. coll. I, 709 : Malingnia, mais cette forme paraît corrompue.

Maslario, **Marslario?** (Prob. Mellier, en rom. Mailier) Mém. 61 seq., 145. Comp. Marlier, Ant. eccl. And., 59 sup.

Matinula, Ann. Nam. V, 265. (Matignoule, dép. de Treigne).

Maurorum-campus, **Morcheans**. On lit dans une ch. de 1202 : « in loco qui antea *Maurorum campus* vocabatur, nunc autem - - Vallis St-Lamberti » ; dans une autre ch. de la même époque : *Morcheans*. (Le Val St-Lambert, entre Liége et Hui). L'idée de M. de Villenfagne (cité par Bovy, Promenades I, 169), que *Maures* n'est ici qu'un sobriquet désignant les houilleurs, me paraît tout au plus ingénieuse.

Maves, Reg. aux fiefs, f. 15, Reg. Ste-Croix, f. 289. (Maffe). Voy. l'art. Mafia.

Mecheroul, Reg. St-Den., f. 116. (Micheroux, dép. de Soumagne).

Medolum. Voy. Summum-Medolum.

Meduanto (Prob. Moyen, sur la Semois) Mém. 64 sup.

Mehonghe : voy. l'art. Erkeriw. (Méhagne, dép. de Chênée).

Melen, Reg. St-Den., f. 116. (Melin ou Melen, pays de Herve).

Melinio, abl., **Meleing**, ch. de fondation de Walcourt, Nam. (Melin, dép. d'Onhaie).

Mella, Reg. Ste-Croix, table, f. 5 v. (ch. de donation, de Notger, an. 1005), etc. (Ellemelle). *Ellemelle* est sans doute = *E l' melle (dans la - - -)*, ou plutôt encore une corruption de *A l' melle*, car le préfixe *elle* se retrouverait dans le nom latin, s'il appartenait au radical. Dans une ch. de 1245, au f. 252 du même Reg., on lit : - - " ad ecclesiam suam *delle melle* pertinere " - -; le ms. 160 porte, f. 17 : " villam - - quae vocatur Melle, jungens villam nostram de Senni ", mais au dessus de la première lettre du mot *Melle*, l'écrivain a placé le vocable " *al.* ").

Melsun (Maissin) Mém. 53.

Merendricio, **Merendree**, ch. de 887, Nam. (Maredret, dép. de Sosoie).

Mericampus (Mierchamps) Mém. 51.

Merigis-Fraupium. Mém. 15 med., 19 med. La transcription donnée par Van den Berch porte : Mergis-fraplum; une autre copie, venant du baron de Crassier : Merigis-fraplum; mais la transcription donnée dans mon

Mémoire est parfaitement conforme au texte du Liber Chartarum. Je ne puis encore me rendre compte du mot, ni reconnaître l'endroit. La situation du lieu dépend de celle de Sacé qui n'est indiqué sur aucune carte, quoique Delvaux donne sa distance de La-Reid, qui est de 1640 mètres.

Merlemunt, Merlemont (Merlemont, près de Philippeville) Suppl. 7 pr.

Merriw, Reg. St-Lamb., f. 53 v. : voy. l'art. Erkeriw. (Méry ,dép.de Tilff).

Metinum, Ann. Nam. V, 256 sup., an. 987; **Metin**, Suppl. 7 med. (Mettet).

Milinam. Mém. 25 seq. (Melinne, dép. de Soi — ?).

Mirwolt, Mon. Germ. XII, 54, 1. 6; **Mirvolt, Mirvold, Mirewalt**, Mém. 54 inf., et, pour la dernière forme, Suppl. 10 inf.; adj. **Mirowaldensis**, Mém. l. c. (Mirwart). Le suffixe est évidemment l'anglo-saxon *wold*, all. *wald* (forêt).

Mollis-campellus (Mochamps) Mém. 50, 51.

Moncheas, Reg. St-Lamb., f. 55. (Monceau, dép. de Tilff).

Monciaz, ch. de 1236; **Moncellis**, abl., ch. de 1252. (Monceau, dép. de Mortier).

Mons-acutus (Montaigu) Mém. 32 inf., 57 inf.

Mons-Pincionis (Pinsamont) Mém. 57.

Mons-Roberti, ch. de 1147. (Robertmont, dép. de Liége.)

Montengny-le-tingneus, Reg. aux fiefs, f. 42. (Très-prob. Montigny-le-tilleul : d'après le contexte, le village doit se trouver entre Sambre et Meuse).

Montis, Reg. St-Den., f. 16 : „ Apud Charneur habet Ecclesia grossam decimam in villis - - de Haleur, Savenire, Montis „ - - (Monty, dép. de Charneux). La terminaison du mot est romane et non celle du génitif latin.

Monz (Mont) Mém. 58.

Morceias (Moircy) Mém. 36.

Moreinimont, ch. de 1221. (Mornimont).

Morismahil, Ernst I, 318 inf., Lac. I, 174, pièce de 1041. (Selon Ernst : Mamelis, dép. de Vaels; selon Lac. : Moresnet). Comp. Mormasnil : „ Desiderius de Mormasnil „, dans une pièce de 1197, ap. Quix, II, 56 sup.—?

Morivilla, ch. de 1028 : voy. l'art. Homin. (Morville, dép. de Wéris).

Mormont (Mormont) Mém. 43 sup.

Moroldiheis (Morhet) Mém. 57.

MORTARIOLUS (Mortroux) Mém. 63 sup.

MORTARIUS, **Mortirs**, **Mortarium?** (Mortier) Mém. 62 seq.

Mosa, fleuve. César : „ Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in finibus Lingonum, et parte quadam ex Rheno recepta, quae appellatur Vacalus „, etc. (La Meuse; en wallon : Moûse; en anc. wallon : Muese, Moese; en thiois : Maes). La Moselle : *Mosella*, dont le nom ne saurait

évidemment être séparé de celui de la Meuse : *Mosa*, prenant aussi sa source dans les Vosges, il est très-probable que l'un et l'autre cours d'eau ont été dénommés par les anciens habitants de ces montagnes.

Mosali (Prob. pour *Mosania*) Mém. 21 med.

Mosania (Massogne, prob.) Mém. 20 inf.

Mosenc, **Mosain**, **Mosen**, **Moseng**, **Moisaing** (Mozet. Comp. Mozain-, ou Mazain-fosse) Mém. 39 seq.

Muncheheim, « in diocesi Leodiensi », Lac. II, 123, an. 1225. (« Montzen »). Comp. l'art. suivant.

Munzhic, Ernst VI, 110 inf., d'après l'original; Lac. donne aussi cette pièce (de l'an 1075), d'après Gelenii Farrago, etc. (Selon Lac. Montzen). Comp. le nom précédent, qu'il semble difficile d'identifier avec celui-ci.

Musebuc, Reg. St-Lamb. : voy. l'art. Erkeriw. (Mosbeux, dép. de Gomzé-Andoumont).

N.

Namuco ou **Namucho**, **Namuurum**, **Namurcum**, Mém. 20, 127 seq.; **Namon**, **Naumen** ou **Namnen**, Mém. 127, Suppl. 12. (Namur, en flam. Namen). L'existence à peu près contemporaine de toutes ces formes diverses est un fait bien remarquable, et il serait intéressant de connaître la date précise de chacune d'elles. La première se rencontre dans une pièce authentique de 693; la seconde, dans les écrits d'un auteur mort en 966. Pour

la troisième, on la trouve dans les actes de S[t] Bertin, mort en 698; mais de quelle date sont ces actes? Quant à l'âge de la forme *Namon*, donnée par la Géographe de Ravenne, c'est le plus difficile à déterminer. Selon J. Hassmann, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, 1[re] Section, 59[e] volume, p. 146. 1 inf. (an. 1854), ce géographe était un Goth qui vivait vers l'an 750, mais nous n'aurions de son œuvre que des extraits faits par un Italien au 13[e] siècle. M. Bock, dans un article qui me paraît approfondi (Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique, an. 1851), émet l'opinion que l'ouvrage primitif a été rédigé en grec, entre les années 667 et 670, et que ce que nous possédons est une traduction postérieure au 9[e] siècle. *Naumen* ou *Namnen* date du milieu du 11[e] siècle. L'origine de cette diversité de formes doit être cherchée peut-être dans deux causes de différentes natures, l'une linguistique, l'autre ethnographique : de *Namucum*, on a pu faire *Namurcum*, puis *Namurum*, ou même directement *Namurum*, sans autre raison que de rendre la prononciation plus coulante. *Namon*, au contraire, dont la désinence diffère totalement, serait plutôt un nom donné par un peuple voisin, d'autre langue, et ce qui confirme cette conjecture, c'est que les Flamands se servent encore aujourd'hui de cette forme. Nota. Namur est situé en majeure partie au nord de la Meuse et de la Sambre. Si j'ai placé, cependant, l'article qui concerne cette ville dans cette Table et non dans la suivante, c'est que « le bourg primitif ne comprenait que la partie de la ville actuelle située dans l'entre Sambre et Meuse », J. Borgnet, Ann. Nam. III, 130.

Nasonacum ou **Nassonacum**, **Nasania** (Nassogne) Mém. 51 inf., comp. 93 inf.

Navania? Wavania? Mém. 35 seq.

Nelina. Mém. 53 pr. (Nalinnes?).

Nentina (Nettine) Mém. 53 med.

Nesieval, Reg. aux fiefs, f. 40 v. (Ensival).

Nevies? Nirves? (Nives?) Mém. 56.

Nevrelesiae, **Nevreleis**, pièce de 1140, ap. Chap. II, 102; **Nevrelees**, ch. de 1260, Nam. (Niverlée).

Nime. Suppl. 10 inf. (Nismes?).

Nirves. Voy. Nevies.

Nodoreit? Il faut prob. lire NODOREIT = *Nordree* : comp. l'art. suivant. Mém. 28 inf., 138, 146.

NORDORETUM. Primitif probable des deux formes NODOREIT (voy. l'art. précédent), *Nordree*. Mém. 28 inf.

Nordrees fons (La fontaine de Noidré, anciennement Nordray) Mém. 15, 19 med., 28 inf. Comp. les deux articles qui précèdent. Nota. J'ai remarqué dans la Table alphabétique, p. 146, que les cartes n'indiquent pas de source à Noidré : en supposant qu'en effet il n'en existe pas actuellement, je renverrais pour l'explication de ce fait à ce que j'ai dit plus haut, à la fin de l'art. Borcido.

1. Nova-villa (Neuville) Mém. 34.

2. Nova-villa (Neuville, Noville ou Nouville) Mém. 45, 46, 60.

O.

P.

Parvo-bone, abl., ch. de 1178 (le mot *bone* n'est pas tout-à-fait distinct dans le diplôme original : on pourrait lire aussi *banc;* mais deux anciennes copies du diplôme portent, l'une *bone*, l'autre *bont*, et la forme qui va suivre immédiatement montre qu'en effet la voyelle du radical est *o* et non pas *a;* quant à la terminaison, le *e*, caractéristique de l'ablatif, est beaucoup plus probable que le *c*, qui serait isolé); **Petizboins**, ch. originale de 1160; **Petisboin**, dans une ancienne copie de cette charte : „ juxta Clavieres in loco qui vocatur Petizboins et Versaiz „. (Petit-bois, dép. de Clavier). Nous avons déjà vu plus haut le mot *Boins*, et nous avons fait la remarque qu'il s'était dans les deux cas transformé en *Bois*, mais ces deux cas n'en font peut-être qu'un, la ferme dite du Petit-bois, qui est voisine du village de Bois, ayant été peut-être dénommée d'après ce village. Qu'est-ce que *bonis*, d'où, sans doute, l'ablatif *bone* et la forme romane *boins* —?

Paulegia. Mém. 40 inf.

Perroith (Parret ou Parette) Mém. 41 inf.

Perveis (Perwez) Mém. 146.

Philuppam. Mém. 25 inf. Le nom de *Cheloupe*, dép. de Feschaux, est si complétement identique avec le nôtre, sauf la lettre initiale, et ce dernier serait si dépourvu de toute attribution plausible, sous cette forme, que la correction CHILUPPAM acquiert un assez haut degré de vraisemblance.

Plana-vallis, ch. de 1208. (Plainevaux).

Poilevaque, Poilevaiche (Poilvache) Mém. 126 sup.

Poleda? riv. Une ch. de 898 (reproduite par Mir. I, 253, cap. XVI), porte, d'après le Liber Chartarum : " villam nostri dominicatus sitam in pago Leuga, super fluvium Poledam, vocabulo Teiz ". Cette rivière, qui s'appelle maintenant la Hoëgne, vient de *Polleur*, et il est manifeste que son nom ancien est identique avec ce dernier, soit que la rivière ait pris alors le nom du village, ou, à l'inverse, que celui-ci se soit appelé d'après la rivière, qui a depuis changé de nom. Mais il n'est guère douteux qu'il ne faille corriger *Poledam* en *Poledum* (du moins pour ce qui concerne le village) : comp. Astinetum : *Asteneur;* Haletum : *Haleur*, etc.

POLEDUM (Polleur) : voy. l'art. précédent.

Ponderlous, bulle de 1143, dans le Liber Chartarum; **Pondreluez**, ch. de 1232; **Pondrelus**, Reg. St-Lamb., f. 30 : comp. l'art. Chastelin. (Pont-de-loup).

Pontes, **Pontez**, **Pontos**, dans la ch. originale de 1178 et les deux copies mentionnées à l'art. Parvo-bone. (Ponthoz, dép. de Clavier).

Pontyres (Ponthière) Mém. 131 med., 147. On ne peut douter que *Pontyres* = PONTIERAS = PONTARIAS, ne dérive de *pons*, puisque les Romains avaient jeté un pont sur la Meuse en cet endroit, ou tout près de cet endroit (selon Delvaux, Ponthière est vis-à-vis du gué qu'on nomme encore Gué-César, ou Gué des Romains; un peu plus bas, entre cet endroit et Ombret, sont les vestiges du pont) : c'est donc un dérivé semblable à ceux que nous avons mentionnés à l'art. 2. Ferieres, et formé prob. par imitation de ceux-ci.

Porcaritias (Porcheresse) Mém. 28 med. *Porcaritia* ou *porcaricia*, *vaccaricia* — : porcherie, vacherie, — sont des mots du moyen latin : voy. p. e. Lex Alamannorum, ed. Merkel, 72. 7, 74. 15. Comp. Scur*itias*.

Pralhons (Prayon, dép. de Forêt) : voy. l'art. Erkeriw.

Prata, ch. de fondation de Walcourt : „ in villa Prata „. (Prée, dép. de Biesme —? Près de Walcourt se trouve un lieu nommé *Pry*, mais cette transformation de *prata* serait tout-à-fait anomale).

Pratella, Ann. Nam. V, 267 med. (Sans doute un des Praile ou Praule). De ce même primitif viennent les noms de lieux si fréquents : Préalle, Prâle, etc.

Pressoir, **Pressoer** (Presseux) Mém. 48, 49. 2.

Preux? montagne. Mém. 27.

Pronisiacas (Proigy?) Mém. 21, 22. Cette attribution et celle de Cransena peuvent être considérées comme certaines : 1° au lieu de *Proigy*, les dictionnaires de Meunier et de Tarlier disent *Proigny*, forme parfaitement adéquate à *Pronisiacas*; 2° Proigny est près de la source de la Rancenne; or le texte indique en effet l'absence de lieu intermédiaire : „ Pronisiacas usque in Cransmam „.

Pronote (Purnode) Mém. 20.

R.

Rahieres (Rahier) Mém. 46, 47 sup.

Rameilh, ch. de 1235; **Rammeil**, chartes de 1216,

1224. (Ramet). Le dérivé diminutif *Ramelul*, *Ramilul*, dont la première forme remonte au milieu du 11e siècle, indique que le nom primitif était *Ramel* ou *Ramil*, mot qui semble venir de RAMELLUS, RAMILLUS, = fr. rameau.

Rameilleu-locus, ch. de 1267 : « supra terram sitam in territorio de Rameilleu-loco ». Prob. = Ramelou. En ce cas, il se pourrait qu'il y eût répétition du même suffixe : le rédacteur de la charte, ne s'apercevant pas que la désinence *leu* était la transformation du suffixe primitif *locus*, aurait encore exprimé celui-ci.

Ramelou, Ramilo (Ramelot) Mém. 147. De RAME-, ou RAMEL-LOCUS? — : comp. le nom précédent, qui contient effectivement ce suffixe, l'art. Rameilh et le suivant.

Ramelul, chartes de 1050 (voy. la Table suivante au mot Ingeis) et de 1232 (ou 1239?); **Ramilul**, chartes de 1235, 1237, etc. (Ramioule, dép. de Ramet). Voy. Rameilh.

Rapa, Rappa, Rapas, ch. originale de 1178 et copies citées à l'art. Parvo-bone. (Sans doute un des quatre hameaux nommés Reppe). Comp. Otrape, 2e Table.

Reduit (Redu) Mém. 21 med.

Regenberti-vallis, pièce du 12e siècle, ap. Ernst VI, 85. (Remersdael — en wallon Reinbièvâ —, comme l'a déjà vu Ernst I, 323, note 1).

Restannia, Restania, Restennia (Resteigne) Mém. 38.

Richeim (Rechain) Mém. 59.

Rovoreix (Rouvreux? Rouveroi?) Mém. 28 inf., 147.

1. et **2. Rudis** (Reux, dép. de Chevetogne, et Reux, dép. de Conneux — ?) Mém. 20 seq. Nota. J'ai proposé dans mon Mémoire pour attribution d'un de ces Rudis : " Reux-Léau ", dép. de Sovet : c'est ainsi que le Dict. de Van der Maelen donne le mot, mais, dans la carte et dans d'autres documents, il est écrit *Reuleau*.

Rumendinis, Mém. 53; **Romandines**, ch. de 1147; **Romendines**, ch. de 1186. (Romedenne).

Rupes (La-Roche; en all. Welschevels, c'est-à-dire : Roche-wallonne) Mém. 34 med. Voy. Rocha et l'art. suivant.

Rupes-Seremanni. Mém. 57. Selon Ernst II, 81 seq., cet endroit serait le même que celui mentionné à l'art. précédent.

Ruthubimons, Ann. Nam. V, 258. (Un des Reumont).

Ruvonia, Mém. 53 sup.; **Revonia**, Suppl. 10 med. (Revogne, dép. de Honnai).

S.

Salceias, acc. (Sacé) Mém. 15, 19, 20. J'ai déjà dit à l'art. Merigis-frauplum, que je n'avais trouvé Sacé sur aucune carte. Cette dépendance de La-Reid, consistant maintenant en une seule maison, est mentionnée dans les

dictionnaires de Despa, Van der Maelen, Delvaux, Meunier, et Tarlier, mais dans ces deux derniers le mot est corrompu en *Sacré*.

Salma, dans deux diplômes originaux de 1084 et 1086, lesquels sont signés par un « comes Conradus de Salma »; **Salmes**, dans un diplôme original de 1125, signé par un « comes Herm. de Salmes », et Mém. 35 sup. (Salm : Salm-château, Viel-Salm).

Salmania? Dans une ch. de 1005, Lac. lit (I, 144) : « Soron et Salmaniam in pago Liuwa in comitatu - - - [sic] sitas »; Ernst, qui a copié la pièce sur l'original, y a vu, ou du moins l'édition porte (VI, p. 99) : « Soron et Solmaniam in pago Lewa in comitatu - - - [sic] sitas ». Cette dernière forme me paraît préférable, puisqu'elle se retrouve dans un document de 915 (Mém., p. 15), dans un autre, de 1061, ap. Ernst VI, 106 (« Solmanea »), et qu'elle s'accorde mieux avec le nom moderne, qui est Soumagne.

Salmerey, ch. de 1147; **Samerey**, ch. de 1186. (Samrée).

Saltiacus-rivus, **Salsenrivus**, **Sansarieux** (Sensenruth) Mém. 57.

Sawehiz, ch. de 1227 (comp. l'art. Frammeriselle); **Sawhy**, **Sauhy**, Reg. aux fiefs, ff. 35 v., 26 v.; **Sawehi**, Reg. Ste-Croix, f. 244 v. (Sauheid, dép. d'Embourg). Le suffixe du nom moderne est vicieux, comme on le voit. *Sawehiz* paraît être un dérivé du wallon *sawe* (sureau).

Scalentin (Schaltin) Mém. 31, 49. 1.

[**Scimacum**] Chapeauville a lu dans un diplôme de 1070, ou l'édition de son ouvrage porte (voy. Mém. 32 med.) : *Scimaco;* mais dans le Liber Chartarum (seule source qui fût accessible), il est écrit *Ceunaco*, nom qui désigne Cinei. Pour Chimai, voy. plus haut l'art. Cimai.

SCINIACES, **Scuniaces**, **Xhignace**, **Xhignies**, etc. (Xhignesse) Mém. 45, 49. 2, 50. Nota. La forme SCINIACES, que j'ai mise en tête, n'est pas seulement une correction du vocable imprimé, mais une correction de l'orthographe présumable du Ms., c'est-à-dire qu'au lieu de „ Seignaces ”, je propose de lire *Scignaces*, et que j'écris ce mot *Sciniaces*, ce qui ne constitue qu'un mode plus ancien d'orthographe. La forme *Xhignace*, que j'ai omise dans mon Mémoire, se trouve dans un ancien document sans date, ap. de Nouë, p. 284 inf.

Scive, Reg. St-Den. : voy. plus haut l'art. Cheris. (Très-prob. Saive, sur la rive droite de la Meuse).

Scladinium (Sclayn) Mém. 128 med. Sclayniaux, vis-à-vis de Sclayn, est nommé *Scladinello*, abl., dans une ch. nam. de 1280.

Scoche, **Schoche**, Reg. Ste-Croix, f. 247. (Xhos, dép. de Tavier). Pour le mot, comp. Acoche, Achoche, dans la 3e Table.

Scuniaces. Voy. Sciniaces.

Scuritias, **Scorices** (Xhoris) Mém. 28 méd., etc.

Segni, César. (Un des peuples Germains cis-rhénans).

Seignaces? Voy. Sciniaces.

Semaces? Seniaces?? Mém. 32 inf.

Sencelia : " Symon de Sencelia ", ch. de 1166, Nam. (Sans doute Senzeilles) : voy. l'art. suivant.

Sencile. Une ch. de 1016 est signée par un " Hethelinus de Sencile ". (Prob. le même nom que le précédent).

Sendronghe, Reg. St-Lamb. : voy. l'art. Erkeriw. (Sendrogne, dép. de Louvegnez).

Senel? Seriel? Mém. 58 sup. Pour la première forme comp. Senenne (1. dép. d'Anhée, 2. dép. de Sovet); pour la seconde : Cielle, dép. de Marcourt; Cierreux, dép. de Bovigny.

Seranius -, ou **Serranus-campus** (Serinchamps) Mém. 29 med., 132.

Seranus, Mém. 57 sup., 132; **Seran**, ch. de 1084, signée par un " Elbertus de Seran ", Suppl. 8; **Serang**, ch. de 1147; **Serayng**, ch. de 1151. (Seraing-sur-Meuse). Comp. dans la Table suivante l'art. Serangio.

Serario? Ferario? Mém. 20, 21.

Seremanni. Voy. Rupes-Seremanni.

Seriel? Senel? Voy. Senel.

Seronvaz, ch. de 1337; **Serenvaz**, Reg. St-Den., f. 16. (Cironval, dép. de Charneux).

Sesninc, Sesnin, Senni (Sény) Mém. 70, 148.

Sesomires, Sismara, Sesmarus, riv. (La Semois, en all. Sas) Mém. 13.

Siccus-campus (Champagne?) Mém. 14, 15 seq.

Sicginno-, Siggino-, Sitgino-Aviaco (La Venne?) Mém. 14 seq., 18. Je rappelle que le texte porte (Mém. 14 inf.) : " de ipsa Alba-fontana in Alblavam summa Siggino Aviaco ubi Garelaicus vennam habuit "; Roderique remarque que : " venna autem Gerlaci superest in pago cognomine " : il a sans doute en vue le même endroit que nous, c'est-à-dire La-Venne, dép. de La-Gleize.

Sigudis. Mém. 26 inf.

Sihlenriu, pièce de 1315, Nam. (Silenrieux).

Silvestris-curtis, **Silvestricourt**. Mém. 23, 24, 49. 1 inf. Il est étonnant que je ne puisse retrouver cet endroit, situé en Condroz, et qui figure encore, comme je l'ai déjà remarqué (Mém. 24 sup.), dans un document de 1670.

Silvestrivilla (Ville-au-bois : 1. dép. de Viel-Salm, 2. dép. d'Aiwaille —?) Mém. 20 med.

Skendrelach. Reg. aux fiefs, f. 56 : " a gaillier juxta le saucis a Skendrelach "; f. 60 : " L. filius Laviseit de Herves 1. bon. terrae a Skendrelach "; ch. de 1337 : " Walt. dominus de Schenderlaiche ". (Xhendelesse).

Skinomont, ch. de 1331 (dans le Reg. St-Den., si je ne me trompe : **Skenomont**); **Chinomont**, ch. de 1337. (Xheneumont, dép. de Battice).

Sleinon? Mém. 23, 24.

Smaragdus. Voy. Esmeraude.

Solania. Mém. 20, 21. (Seloignes? Ou lisez Solaria — voy. l'art. suivant — ? Ou lisez Solanna = Sollanna —?).

2. STABULIS, **Staules** (Stave) Mém. 126 seq.

Strata (Strée) Mém. 23, 24. Comp. Streis.

Stratella (Strée, dép. de Braibant, ou une dépendance de *Strata* — voy. l'art. précédent —?) Mém. 42 med.

Streis. Une ch. de 1125 est signée par un „ Arnulfus de Streis „. De STRATAS = Strata?

Suinheis, pièce de 1192, ap. Ernst VI, 164 : „ Everardus de Suinheis „ (Prob. un des deux Sougné) : comp. Souwengneez. Nota. *Heis* étant un mot fort usité comme suffixe, il est difficile de dire s'il faut décomposer *Suinheis* en *Su-in-heis* ou en *Su-i-nheis*, le *h* servant seulement à mouiller le *n* : comp. la note à l'art. Lovinhees.

Sulmodium (Smuid) Mém. 52, 56 seq.

Sulmonicensis-rupes? Lisez : **Sulmodiensis-rupes** (La roche de Smuid)? Mém. 50, 51 sup. et inf., 52.

Sumaing, pièce de 1380, Nam. (Soumois).

Sume, **Summe** (Somme) Mém. 32, 41.

Suminara, ruis. (La Somme) Mém. 41.

Summoulum? Il faut prob. lire **Sulmodium** (d'autant plus que la diphthongue *ou* est par elle-même suspecte) Mém. 56 ult. Nota. Comp. le nom suivant, dont *Summoulum*, si on admet cette forme, pourrait être une contraction.

Summum-Medolum? Mém. 21 inf. Comp. la note à l'art. précédent.

Summum-Timonem? Mém. 21 inf.

Sura, riv. (La Sure, en all. die Sauer) Mém. 38 med.

Sureya. L'an 1005, Notger donna à l'église Ste-Croix, en même temps que les villae Berthonia et Haldelinia, l'église sise en la " villa Sureya ", Reg. Ste-Croix, f. 5 v. On voit au f. 305 du même Reg., que cette villa, appelée ici *Surey*, dépendait du concile de Bastogne : c'est donc le *Surré*, placé par le Tableau ecclésiastique du diocèse de Liége dans ce concile, lequel n'est sans doute autre que Surré, en all. Sier, dép. de Boulaide (Grand-duché de Luxembourg).

T.

TABERNACUM, **Tavernou** (Taverneux) Mém. 33.

TABERNAS, **Tavernas** (Taviers) Mém. 54.

Tabulae-fontana? ruis. (Le ruisseau de Boulade) Mém. 50 seqq.

Taflernion, ruis. (Le Targnon) Mém. 15, 17.

Taneres, ch. de 1147; **Tainieres**, ch. de 1186 : " ad Taneres et Serang [Seraing-sur-Meuse], pratum ".

Tangnees, Reg. St-Den., f. 116. (Tignée).

Tanton (Tanton) Mém. 41 sup.

Tavernas. Voy. Tabernas.

Tavernou. Voy. Tabernacum.

Tectis, **Tois**, **Toiz** (Theux) Mém. 15, 17, etc., Suppl. 9 med. Ajoutez la forme **Teiz** : voy. l'art. Poleda.

Telins (Telin) Mém. 53 sup.

Tervonia (Terwagne) Mém. 53. Dans le Reg. S[te]-Croix, f. 265 : **Theruwangne** — : cette forme indiquerait que notre mot doit être lu : **Teruonia.**

Thaherules, Reg. S[t]-Lamb., f. 72 v. (Tharoul, commune de Vyle-et-Tharoul).

Tienes (Thyne, près de Dinant) Suppl. 7 med.

Tietantia, **Tytantia**; en român **Thihange**, **Tiehange** (Tihange) Mém. 130, 148, Suppl. 8 sup. (dans le Reg. aux fiefs, f. 87 sup. : **Tihanges**). La transformation régulière de *Tietantia* serait TIETANSE. Pour rendre compte de la forme *Tiehange*, il faut admettre : 1° que la terminaison primitive du mot latin était *antica;* 2° qu'il y a eu syncope du second *t*, puis intercalation de l'*h* pour éviter l'hiatus; ou bien que le nom primitif était TIETIANTICA, d'où d'abord TIESANGE, puis *Tiehange :* mais l'absence de la forme intermédiaire et la date reculée à laquelle remonte la forme donnée (milieu du 12[e] siècle), rendent la seconde supposition moins vraisemblable que la première.

Tilhace, ch. de 1258. (Tillesse, dép. d'Abée).

Tilnou, Mém. 42 med.; **Tinlou**, ch. de 1258 et Reg. aux fiefs, f. 9 v. (Tinlot, dép. de Soheit).

Tilves, Reg. S[t]-Lamb., ff. 54 v., 57, etc. (Tilff).

Tudinium, **Tudiniacum-castrum**, **Tudinum** ou **Tutinum** (Thuin) Mém. 57 med., 116 med., Suppl. 3, 6 med.

Tuer, ch. de fondation de Walcourt; **Thier**, dans une pièce de 1409, Nam. (Thy-le-château). Voy l'art. suivant.

Tuermont, ch. de fondation de Walcourt. (Tirmont : partie du territoire de Thy-le-château, selon le Dict. de Van der Maelen). On voit que le mot *Tuer* s'est mieux conservé dans le composé *Tirmont* que dans le nom simple. Le *r* final se retrouve aussi dans *Thiria*, nom d'un ruisseau qui coule dans la commune de Thy-le-château.

Tugeies, ch. de fondation de Walcourt. (?).

Tynwinster, ch. de 1331 ; **Tywinster**, chartes de 1337, 1348 ; **Tinwister**, Reg. St-Den., f. 127 ; **Thywinster**, Reg. Ste-Croix, f. 86. (Thimister). Ce changement de *w* en *m*, qui est des plus extraordinaires, montre qu'il est toujours hasardeux de raisonner sur l'étymologie d'un nom d'après sa forme moderne.

U.

Ulgrees, Hulgrees. J'ai rapporté dans mon Mémoire, p. 132 med., certain passage d'un diplôme de 1186, tel qu'il est donné par Miraeus, III, 353 (« villam Hulgrehes cum piscatione innuosa »). Des copies anciennes, fac-simile, de cette charte et d'une bulle antérieure (an. 1147), par laquelle le Pape Eugène confirme les possessions de l'église St-Jean-en-île, existent aux Archives provinciales à Liége ; or, elles portent : « villam Ulgrees (2e ch. : Hulgrees) cum piscatione in Mosa » : l'attribution : Ougrée, déjà donnée conjecturalement dans mon Mémoire, n'est donc pas douteuse.

UMBRACUM (pour „ Umbracium „), **Umbray** (Ombret) Mém. 130 inf.

Unalia? Mém. 20 med. Lisez Walia?

Unasidio?? **Uvasidio** ? Mém. 21. La seconde forme est sans doute préférable et doit être lue **Wasidio** : voy. ce mot à la 2e table.

Urcisomons. Dans trois pièces parallèles de 1064 (Mir. donne par erreur la date 1067 : voy. mon Mém. 32 sup.), ap. Bertholet III, XXVIII seq., Mir. I, 663 seq., on trouve la signature de „ Thietzelinus de Urcisomonte „, „ Tiezelinus de Vreismont „, „ Thiezelinus de Urcismont „. La forme *Vreismont* ne différant de cette dernière que par la manière de lire la 1re lettre et par l'*e* en place du *c*, la leçon *Urcisomons, Urcismont*, n'est guère douteuse. Dans le Reg. aux fiefs, f. 4 inf., on lit : „ W. - - relevavit ibidem bannum - - de Durheis situm inter **Orsimont** et Ogimont „ (en marge : Agimont). Ces noms désignent sans doute, de même que Horcimont (voy. plus haut) : Orchimont. Nota. Durhez est indiqué dans le Dict. de Meunier et dans celui de Tarlier comme dépendance de Rienne, mais le dernier (qui écrit par erreur Bienne) ne mentionne pas ce hameau, à l'art. Rienne.

URIACO, adj. **Uriacinsis**; URIAO, **Urio** (Orgeo) Mém. 12, 13, 61.

Urta, riv. (L'Ourte) Mém. 63 inf., etc.

URTACO; **Ortao** (Ourth) Mém. 22, 62.

Urzula (dép. d'Ocquier) Mém. 43.

V.

Vallis-de-Xhavant (Vaux-Chavanne?) Mém. 48 inf.

Vemena, ruis. Mém. 35 inf., 52 sup.

Veosatum, acc., **Viosaz**, pièce de 1070, dans le Lib. Chartarum (dans son édition de cette pièce, Chap. II, 14, écrit *Viseit*), **Guisez** (Visé, en flam. Wezet) Mém. 135.

Versaiz. Nous avons déjà rapporté, à l'art. Parvo-bone, ce passage d'un diplôme original de 1160 : „ juxta Clavieres in loco qui vocatur Petizboins et Versaiz „; dans une ancienne copie de cette charte, le dernier nom est écrit **Versailh**. (Prob., d'après le sens littéral du texte, synonyme de *Petizboins*, c'est-à-dire Petit-bois. Vierset, le seul endroit que l'on pourrait comparer — voy. l'art. suivant —, est d'ailleurs trop distant de Clavier pour que la détermination *juxta Clavieres* lui soit applicable).

Versez : „ allodium de Versez „, ch. de 1178, citée à l'art. Parvo-bone; **Versey**, Reg. Ste-Croix, f. 247 v. (Vierset). Voy. l'art. précédent.

Verviers, **Vervier** (Verviers, en wallon Vervî) Mém. 45 sup., Suppl. 9 med.

Vervigium (Vervoz) Mém. 23 seq. : la forme *Vervoie*, donnée dans une ch. de 1186, au f. 288 v. du Reg. Ste-Croix, établit la transition entre *Vervigium* et *Vervoz*.

Vervoie. Voy. l'art. précédent.

W.

Warsage (Warsage) Suppl. 7 med. L'ancien nom flam. de cet endroit *Werste*, montre que notre mot vient d'un primitif WARSATICUM ou WARSATICA.

Warsipio, Wasipia, Wisippen (Ychippe) Mém. 20, 25 inf., cf. 36 sup., 39 seq. Quoique l'identité de *Wisippen* avec *Warsipio* et *Wasipia* me paraisse encore vraisemblable, je dois noter que, dans le canton de Stenai, à 17 kilomètres O. de Montmédy, se trouve un lieu nommé Wiseppe.

Wasipia (« in pago Condustrinse, in villa Wasipia » - -), pièce de 954, ap. Ritz, nº 22. Voy. l'art. précédent.

Waslin, pièce de 1070, dans les Ann. Nam. V, 258. (« Prob. Weillen »).

Watlinio ou **Watlinia**, Mém. 23 seq. (Prob. = Wadalino, Watlino, Wallinio ; peut-être = Wellines).

Wavania (Le même endroit, ce semble, que celui appelé ailleurs *Navania :* si notre leçon est la bonne, prob. Awagne) Mém. 36 sup.

1. Wellin (Wellin). Ce nom est mentionné deux fois dans la même énumération : s'il désigne deux endroits différents, l'un de ces Wellin est sans doute = Wellines. Voy. Mém. 45 et les articles Wadalino, Watlinio.

2. Wellin (?). Voy. l'art. précédent.

Wellines (Prob. Willinne, en Hesbaie) Mém. 34, 48, Suppl. 11. Comp. l'art. précédent.

Wenbria, ruis. (La Wimbe) Mém. 41 sup.

Wepillon (Wépion) Mém. 127.

Werste (Ancien nom thiois de Warsage) Mém. 150, comp. 99 inf. et voy. l'art. Warsage.

Wilerceias (Willerzies) Mém. 56 sup.

Wiria. Mém. 22, comp. 138 sup. Le Dict. de Tarlier a : „ Woirie, dép. d'Orgeo „ : ce nom, qui répondrait parfaitement à *Wiria*, n'est point répété à l'art. Orgeo et je ne l'ai pas trouvé ailleurs. Dans la commune de Tournai, voisine de celle d'Orgeo, il y a les hameaux de Grand-Voir et Petit-Voir.

Wisippen. Voy. Warsipio.

Wodenmont. Voy. Waldenmont.

Wowonium. Mém. 53 inf. Comp. Wavania?

X.

Xhavant. Voy. Vallis-de-Xhavant. Nota. Ce qui, à vrai dire, paraît douteux, ce n'est pas l'attribution proposée pour ce nom (Vaux-Chavanne), mais seulement la forme du dernier mot, qu'il faut peut-être lire *Xhavane*.



DEUXIÈME TABLE.

A.

Ad-Castra (Ile proche de Maestricht, en amont. Cette île, dont j'ignore le nom moderne, est très-prob. la même que celle appelée *Ile des Chasches*, dans un document rédigé entre 1498 et 1501) Mém. 153, au mot 2. Castris, Suppl. 12.

Adorp, Aetdoerp (Anciens noms thiois de Orp, en rom. Oripe) Moulaert, 21 inf. Comp. Aorb. Malgré que *Adorp* soit donné comme flamand, il semblerait que ce nom est composé de *Ad-Oripe* : voy. l'art. Oripe.

Aeneffe, Reg. St-Lamb., f. 27. (Aineffe).

Agionis-curta, Aiuncurt, etc. (Incourt) Mém. 114 seq., 35.

Alarmont. Reg. aux fiefs, f. 9 med. : " Fiez apud Alarmont ". Prob. en Hesbaie, puisque les trois Fize mentionnés par les dictionnaires se trouvent dans cette contrée.

Aldevort (Ardevoor) Mém. 106, 109 sup.

Aleke, Alleke (Alken) Suppl. 8 sup.

Alemonzees, Allemonzees, ch. originale de 1178 et ancienne copie déjà citées à la Table précédente, au mot Parvo-bone; **Alemonsees**, pièce de 1206, Nam. (Lamontzée).

Alesta (Aelst) Mém. 83 inf.

Almanium. Voy. Amanium.

Alore, Reg. St-Lamb., f. 4; **Aloire**, dans la table de ce Reg. (Alleur).

Altapia. Voy. Altripia.

Alta-ripa (Atrive) Mém. 123 med.

Altei; Otheye, Otheyes (Reg. Ste-Croix, f. 37); **Ochey?** (Othée, en flam. Elch) Mém. 95 seq. Malgré l'appui que lui donne le nom flamand, la forme *Ochey* doit être considérée comme suspecte, à cause de son isolement, en tant que forme romane, et du document où elle se trouve. Comp. l'art. Orthen. Nota. Relativement au primitif qui a produit la double forme *Altei*, *Otheye*, et *Elch*, je remarquerai seulement qu'il doit être du type *Altec*...

Althuolse ou **Althoust?**, ch. de 965, ap. Ernst VI, 95, Van den Berch, 111. (Vieux-Hoesselt). Voy. Husle.

Altrepia, Mir. I, 299. 1, an. 1214. (Prob. Otreppe, près de Bierwart, nommé en roman *Otrepe* — voy. 1. Otrepe — : les noms coïncident, et les autres endroits cités conjointement sont situés dans la même contrée). Comp. l'art. suivant.

Altripia, Mir. III, 300. 2 sup., Ampl. coll. IV, 1165, an. 1034; **Altapia**, ch. de même date, Ampl. coll. IV, 1168 : l'identité de ces deux noms, si elle n'est pas tout-à-fait certaine, est au moins très-probable. (La première forme indiquerait un des endroits nommés en roman : Otrepe ou Otreppe : voy. ces articles ; la seconde : Oteppe : voy. Oltapie).

ALTUS-REPES. Forme ancienne probable de 2. Otrepe.

Amanium, **Almanium** (Amai) Mém. 130, Suppl. 8.

Ambesinum (Embressin). Je n'ai vu cette forme que dans le document cité à la p. 130 med. de mon Mémoire ; partout ailleurs on trouve **Ambresin**, par exemple dans une charte de 1028 (Reg. Ste-Croix, f. 237), et Mon. Nam. I, 11, ch. de 1274, et passim, de même que la dépendance Embressineaux est nommée **Ambresinialh**, dans un document ms. de 1313 (Nam.) : ceci rend donc la forme *Ambesinum* très-douteuse.

Amerires, Reg. St-Den., f. 50 v. (Amry, dép. de Heure-le-romain).

Ammechin, Reg. aux fiefs, f. 3 v. et passim. (Ampsin).

Anesch, Quix II, p. 54, an. 1173; **Aneis**, ch. de 1181 ; **Anes**, ch. de 1236 : " apud Anes et Lerse " ; **Anis**, Reg. St-Lamb., f. 69 v. med. : " apud Anis juxta Liers ", Reg. Ste-Croix, f. 79 v. (ch. de 1353) : " entre Liers et Anis ". (Anixhe, dép. de Fexhe-Slins, entre Fexhe et Liers). Nota 1. Cette attribution ne saurait être mise en doute : c'est donc par erreur que l'on a écrit sur le

dos de la ch. de 1236 : *Hannesse*, et cette erreur provient prob. de ce que les biens possédés par l'église St-Lambert à Anixhe étant passés en d'autres mains, le souvenir en était perdu. Nota. 2. Comp. l'art. Enich.

Angledura (dép. de Meersen) Mém. 105 inf. J'ai dit que *Angledura*, s'il existe encore, aura prob. pris en flamand la forme *Engelsdorp* : comp., au moins pour ce mot : Engelstorp, près de Juliers, à l'ouest.

Annevoi, Anevoi. Reg. St-Den., f. 15 : „ Apud Cutewein cum suis appendiciis scil. Annevoi et Marzines „; Reg. aux fiefs, f. 5 v. : „ inter Anevoi et Conteweng „. (Envoz, dép. de Couthuin).

Anteyum (Antheit) Mém. 130 med.

1. Anz (Ans) Suppl. 8 med. et ch. de 1195.

2. Anz, Reg. St-Den., f. 50 v. et saepe. (Aaz, dép. de Hermée). Ce document est le seul qui emploie la forme *Anz;* encore, au titre, f. 1, on a corrigé *Anz* en *Aaz*. Reg. aux fiefs, f. 34 v. med. : *Az*, et en marge : *Aaz*.

Aorb. Une ch. de Waulsort (Nam.), de 1160, où il est question de la villa de Roserias, est signée par un Heinricus de Aorb. Il est très-probable que ce nom désigne Orp, qui est voisin de Rosière. Voy. Adorp, Oripe.

Apine. Ch. de 1041, ap. Lac. I, 175 : - - „ Apine - - habuimus in pago Liugowe et in comitatu Dietbaldi „; ibid. 191, ch. de 1056 : „ in villa Apinis in comitatu Friderici ducis in pago Maselant „. (Epen, dép. de Wittem). Y a-t-il, de l'une des deux parts, erreur dans la

désignation du canton, ou les limites auraient-elles changé entre l'an 1041 et l'an 1056 ?

Aquirla (Awir) Mém. 89 sup. et ch. de 1208. Voy. Auguria.

Arbone, montagne. (Le mont — en langue wallonne, le thier — d'Arbonne, Airbonne ou Erbonne) Mém. 92 med. Cette montagne, que d'anciennes cartes appellent *La Roche de Hui*, forme, si je ne me trompe, la partie sud-ouest du *thier Falhize*, sur lequel le baron de Göler place, dans un ouvrage récent, l'*oppidum Atuatucorum*.

Archa. Voy. Harcha.

Argenton (Argenton) Mém. 120 sup.

Arnua? riv. (L'Orneau) Mém. 111 sup.

Artaing (Arthei, dép. de Rhisne) Mém. 40 med., document nam. de 1313.

Ascloha, **Aschlo**, **Ahslon**, **Eyselo**, **Eslo** (Elsloo ou Eesloo) Mém. 59 sup., 80. La forme intégrale **Ascaloha** se trouve Mon. Germ. V, 108, l. 35 (Herimanni Aug. Chronicon).

Asnatica, **Asnatgia** (Ernage) Mém. 111 med.

Aspera. Primitif de Haspere, Aspre (voy. cet art.) ? Mém. 135.

Assebruc, **Assebruch** (Asbroek) Mém. 78.

Assent (Assent) Mém. 82. Comp. Hasnoch.

Atteroda, ch. de 1147. (Attenrode, près Vertryk).

Augstchirche (Oost?) Mém. 135 seq. Först. compare

dubitativement (133 sup.) Euskirchen, au S. O. de Bonn. J'ai remarqué à l'endroit cité, que *Augst*, = *Augusta*, pouvait être en tout cas le primitif de *Oost*: les formes anciennes, certaines ou probables, que j'ai rencontrées depuis : *Oyze* et WOSTA, paraissent peu favorables à cette dérivation.

Auguria, ch. de 1086 : voy. au mot Calchariae. (Awir). La forme et l'attribution de ce nom sont aussi certaines que celles de *Aquiria*. Il faut donc admettre une double transformation anomale (la seconde n'est pas, du reste, sans analogues) : Auguria — Aquiria — Awir.

Avernas, **Evrenais**, Mém. 94 seq.; **Evernaise**, Ampl. coll. IV, 1167, an. 1034. (Avernas). Il paraîtrait que *Minor-Avernus* (ou *-Evrenais*, etc.) désigne Cras-Avernas (Mém. 95 sup.), et " *Evernays superius* ", Ampl. coll. IV, 1071, d'après une ch. de 1082 : Avernas-le-Baudoin.

Avrido, abl., Ampl. coll. IV, 1165, 1167, an. 1034; ibid. 1064, 1096 inf., etc.; **Avroch**, Mir. IV, 505. 2, an. 1078; **Avroit**, Suppl. 8 med. (Avroi, dép. de Liége). J'ai réuni ces trois noms, sans que je veuille affirmer leur identité : *Avrido* est cité comme possession de St-Laurent : " in Avrido quatuor mansos cum integra ecclesia "; *Avroch* est donné par la comtesse Ermengarde à St-Jacques : " Sto-Jacobo Avroch dedit cum suis appendiciis "; enfin *Avroit* figure dans la liste des biens de St-Lambert.

Awanlia, Mém. 102 inf. Je n'ai pu découvrir l'attribution de ce nom, ni de Imburcio, qui lui est conjoint (" et in pago Hasbaniense Awanlia et Imburcio "),

quoique j'aie retrouvé le dernier dans deux chartes. Le nôtre doit peut-être se lire AWANSIA (dans certains documents, il n'est presque pas possible de distinguer les deux lettres *s* et *l*), forme qui pourrait désigner Awans : voy. l'art. Hawannis.

Axh. Voy. Petit-Axh.

B.

Baccunwez, ch. de 1092 : " Walterus de Baccunwez "; **Bacunguez**, ch. de 1101 : " Walt. de Bacunguez "; **Baccunguez**, **Bechenweiz**, Mém. 78 sup., etc. (Beckevoort ou Becquevoort). Nota. Comp. avec les noms cidessus : " Walterus de Basconisvado ", signataire d'une ch. de 1113, dans le Reg. Ste-Croix, f. 39 v.

Bacenges, ch. de 1134 : " in villa Bacenges super Jechoram "; **Bachenges**, ch. de 1136, environ; **Bacinga**, **Bacenga**, **Bacenghes**, Mém. 43 sup., 45. (Bassenge, en flam. Betsingen).

Badfirdo. Suppl. 7 ult.

Balastra (Balâtre) Mém. 121.

Baldineis, Ampl. coll. IV, 1169 seq., an. 1034, — dans le diplôme de même date, col. 1165, ce mot est écrit *Baldindas*, ce qui est sans doute une faute typographique pour *Baldineas* — et Mém. 95 inf. (Bodegnée, en wallon Baudegnêie). *Baldineis* est évidemment dérivé du nom d'homme *Balduinus* (Baudoin) : voy. à la Table précédente l'art. Lorenceis.

BALTERSHEIM, **Baltersem**, en rom. **Batresent** (Reg. St-Lamb., f. 47 v.), **Badresen** (Bautersem) Mém. 96.

Bans, ch. de 1236. (Possession du Val-Notre-Dame, qui devait être située non loin de l'abbaye).

Basciu (Baizy) Mém. 118.

Bavenchin, **Bavechin**, **Bavenchien** (Beauvechain, en flam. Bevecom) Mém. 116 seq., Suppl. 8 sup.

Bavonis-quercus. Mém. 106.

Bealriw, Reg. St-Den., f. 50 v. (Beaurieu, dép. de Heure-le-romain).

Bearewart (Bierwart) Mém. 129. On ne peut douter que *Bearewart* ne soit = beau-regard. Comp. les articles Bialrewart, Bialrnait.

Beche. Voy. Betsica.

Bechechim (Binckom) Mém. 106, 109 pr., cf. 116 inf.

Bechenweiz. Voy. Baccunwez.

Beferolus? Mém. 111 med.

Beginley, Reg. St-Lamb., f. 62 v. med., Reg. St-Den., f. 7 et saepe; **Beginlei**, Reg. aux fiefs, f. 9 med. (Bergilers, en flam. Bellick). Voy. l'art. Oleis.

Beika (Beek, non loin de Maeseyck —?) Suppl. 6 sup.

Belisia, **Bilisia**, **Bilisium** (Bilsen, en anc. wallon Blixhe) Mém. 86. J'ai depuis rencontré la première forme dans une ch. de 1176 : „ Fulbertus de Belisia “.

Bellick. Voy. Beginley.

St-Den., f. 10 : « **Beche** juxta Wamont »; « situm juxta villam de Beche prope viam qua itur de Landen a Hanut ». (Wals-Betz). Nota. J'ai établi dans mon Mémoire, seulement par induction, que *Wals*-Betz était la traduction flamande de Betsica-*Gallica*, ou - *Gallicorum* : depuis, j'ai rencontré effectivement cette dénomination dans le Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liége, pour l'an 1794, où, à la p. 178, sous la rubrique : Concile de St-Trond, on lit : « Bets. Gallica ».

Bevere. Mém. 82.

Bevinges (Bevinghen) Mém. 69.

Bialrewart, Beaurewar. Reg. aux fiefs, f. 17 v. sup. : « 1. bon. terrae juxta Bialrewart et Hucorgne »; ibid., f. 43 : « a Beaurewar entre Forcelhes et Hucorgne ». (Bierwart, dép. de Huccorgne). Comp. les articles Bearewart, Bialrnait.

Bialrnait. J'ai émis dans mon Mém., p. 129, la conjecture que ce mot devait être lu *Bialruait* = *Bialriwait*, c'est-à-dire *beau-regard*, et, par suite, qu'il n'était rien autre que le nom wallon de Bierwart (voy. Bearewart). Cette correction me semblait exigée par la position assignée au lieu, et parce qu'il est presque impossible de prononcer les trois consonnes successives *lrn;* j'aurais pu ajouter que le château de Haut-regard, commune de La-Reid, est appelé en wallon : *Haut-Rewai*, ou - *Riwai*. L'auteur d'une critique de mon Mémoire, insérée dans les Ann. Nam. IV, 342, est d'avis que Bialrnait désigne Biarnait, dép. de Warêt-la-chaussée. L'identité littérale des noms parle sans doute en faveur de cette attribution,

que je ne puis d'ailleurs suffisamment éclaircir, Biarnait manquant dans les cartes (et aussi dans les dictionnaires); la première pièce citée porte, par exemple : „ c'est a savoir entre le manoir de Bialrnait et le bois de Mois „ : où faut-il chercher ce bois?

Biettine (Dans le Masau, prob. non loin de Susteren) Mém. 112 med.

Birbacum (Bierbais, ou Bierbeek?) Mém. 122 inf. Voy. le nom suivant.

Birbais (Bierbais, ou Bierbeek?) Mém. 122 inf. Voy. l'art. précédent.

Blalos. Reg. aux fiefs, f. 65 v. med. : „ inter Blalos et Malle „. Cela signifie sans doute : entre Blaer ou Bloer, dép. de Tongres, et Mall, endroit voisin de Blaer. La dénomination *Blalos* provient prob. de ce que le moulin de *Blaer* dépendait du comté de *Looz :* Corsw. 313, note 9, le sens étant donc : Blaer-lossain.

Blaree, Reg. S[t]-Lamb., f. 26 v. ; **Blarei**, Reg. aux fiefs, f. 11 inf. et saepe. (Bléret).

Blixhe. Voy. Belisia.

Bodenhoven (Boyenhove) Mém. 94, comp. 99 med.

Bokaing (Boquet, dép. de Temploux) Mém. 40 med., pièce de 1323.

Bokeho, etc. Voy. l'art. Hedencourt.

Bolezees, ch. de 1208. (Bolsée, dép. d'Ans-et-Glain).

Bolhe, Reg. aux fiefs, f. 8 v. med. (Boelhe).

Bollers, Mir. III, 300. 2 sup., 301. 2 pr., an. 1034; **Boulers**, Ampl. coll. I, 885 ult., an. 1171. (Prob. Bolré, commune de Sichen-Sussen, en wallon Bolére). Dans une énumération correspondant à la première pièce citée, Ampl. coll. IV, 1064, on lit : „ Bosleirs, al. Bosliers „ : est-ce la forme primitive du mot, ou le premier *s* a-t-il été mal lu pour *l ?*

Bonecf, forme flamande. (Boneffe) Mém. 89 inf. Ch. de 1184 (Mon. Nam. I, 128 inf.) : „ Franco de Bonefia „.

Bonnas. On lit dans la ch. de Notger, de 1005, rapportée en extrait au f. 5 v. du Reg. Ste-Croix et déjà mentionnée plusieurs fois à la Table précédente (aux mots Berthonia, Mella, etc.) : „ In pago vero Hasbaniensi curtes duas : Halterinia juxta litus Mosae, et in Bonnas supra ripam dictam Gayirae ; ecclesias duas : unam in villa de Freris et alteram in villa de Fies, cum quinque mansis „, etc. La confirmation de l'empereur Henri II, aussi de 1005, (même Reg., f. 19 inf.) porte de même *Halterinia ;* le diplôme d'Adolphe, de 1292, (ibid. 19 v.) : *Halterina.* Ce qui concerne *Bonnas* est identique dans ces documents et dans les copies, données par deux cartulaires, de la charte de Notger, sauf que ce mot est écrit une fois ou deux *Bonnes*, que le nom de la rivière est orthographié *Gayrae*, et que le mot *dictam* est supprimé. Je n'ai pu découvrir l'attribution, ni de Halterinia, ni de Bonnas ; quant aux autres noms, voy. aux articles respectifs. *P. S.* Le nom, qui fait l'objet de cet article, reparaît dans le passage suivant de la ch. de fondation de Flône, an. 1092 (Mir. III, 309 seq., Ampl.

coll. I, 540 seq.) : « apud Jiairam quarta pars tam villae quam ecclesiae et familiae cum omnibus usuariis, excepta nona parte quam tenuit Rodulphus ante de Bones ».

Bores, ch. de 1126; in **Boris**, Ampl. coll. I, 885 ult., an. 1171. (Très-prob. Boirs, dép. de Glons : *Boers*, dans un Reg. de St-Laurent du siècle dernier). Comp. Buors, qui paraît être le nom flamand du même endroit.

Borlez, ch. de 1253; **Borleis**, ch. de 1263. (Borlez).

Bosleirs, **Bosliers**. Voy. Bollers.

Botaing, Mon. Nam. I, 254 seq., an. 1291. (Bothei). Comp. Mém. 40 med.

Bovech, ch. de 1230, Nam. (Bovesse).

Bovinges (Buvinghen) Mém. 81.

Bovingisster, ch. de 1147; **Bovingestir**, **Bovengistier**, Mém. 92 inf.; **Boveinghiestir**, **Bovenighistir**, Reg. St-Lamb., ff. 71 v. med., 64 med. (Bovenistier).

Bragbando, abl. : « Filfurdo in Bragbando », Lac. I, 1, an. 779; **Brachanticus pagus**, Mém. 113 inf.; **comitatus Breibant**, ibid. 112 med., etc. (Le canton et comté de Brabant).

Brania (Braine) Mém. 109 inf.

Bratcca, **Bratua**. Le recueil intitulé *Heinrici Summarium*, dont les mss. sont du 12e siècle, mais qui aurait été composé plus anciennement, d'après Graff, donne ces mots comme synonymes de Leodium (Graff II, 203). Il doit y avoir quelque erreur, attendu que rien de semblable ne se rencontre nulle part.

Brede, Mir. IV, 505. 2., an. 1078. (Bree). Voy. Brida.

Bretonbut. Une ch. de 1288 mentionne un " Thieri de Fehe, chevalier, signeur de Bretonbut "; sur le dos de la charte on a écrit : " Bortonbu "; " Britonbu ". D'Hemr., pp. 11 med., 58 inf., dit que la terre de **Bretonbur** est située dans la terre de Warfusée ; Salbray : **Burtonbur.**

Brida, ch. de 1147. (Très-prob. = Brede, c'est-à-dire Bree).

Brochuit. Des chartes de 1224 mentionnent un " G. militem de Dongleberc (*ou* Donglebert), de Brochuit et de Latuit ", et un " Joh. de Brochuit ". (Brocui, dép. de Lathui).

Broives, ch. de 1253, Suppl. 10 inf., Reg. St-Den., f. 9 v., etc.; une copie de la première pièce porterait plutôt *Brovies* que *Broives*, et, dans le Reg. St-Den., on trouve aussi *Broiwes*. (Braives).

Bruderholt, forêt. Mém. 77 sup.

Brugeron. Voy. Brunengerunz.

Brunench. Une ch. sans date donne ce nom à l'île, proche de Liége, qui est appelée aujourd'hui Boverie : " dimidium bonuarium prati in Brunench insula, in quo situm est molendinum Polez [Polet], cum piscatura piscium qui vulgo volage dicuntur ".

Brunengerunz (j'ai vérifié cette forme, qui remonte à l'an 984, dans le Liber Chartarum), **Brunengeruz**, **Brunengurt?** en roman **Brugeron** : voy. les extraits de Jean d'Outremeuse dans la brochure de M. Vasse intitulée :

Au sujet de la publication par la commission d'histoire des Chroniques inédites de Jean d'Outremeuse, p. 12. (Nom d'un comté et du chef-lieu de ce comté) Mém. 106 seqq. Je remarque que le nom roman vient directement de la forme la plus ancienne *Brunengerunz*, ce qui me fait croire que la leçon *Brunengeruz* est fautive, le copiste n'ayant pas fait attention au tilde qui se trouvait sur le dernier *u*. Si cette conjecture est fondée, l'attribution que j'avais d'abord proposée pour le chef-lieu du comté (p. 107 inf.) : Roux-Miroir, ou un endroit voisin, qui aurait aussi porté le nom de Roux, n'est plus admissible. Nota. A l'endroit que je viens d'indiquer, M. Vasse donne, d'après deux mss., la traduction, par Jean d'Outremeuse, du document entier relatif à Brunengerunz, qui fait l'objet de la 2e section de la seconde série de mon Mémoire (pp. 106-109). Cette pièce apprend peu de choses : l'auteur s'est borné à romaniser les noms, et l'éditeur a évidemment mal lu les manuscrits.

Brunsham, **Brunshamme**, **Brunshaim** (Brunnsum) Mém. 101.

Brus, Reg. St-Lamb., f. 7. (Brus, dép. de Glons) : Comp. l'art. Buors.

Brustemia, **Brustemium**, Mém. 81; **Brostemme**, abl., ch. de 1176; **Brusteme**, abl., ch. de 1216. (Brusthem).

Brusti? Brueste? ch. de 965 dans Van den Berch, p. 111, et dans Ernst VI, 95 : « Brusti cum ecclesia Woltensi »; **Broiste**, ch. de 1181; **Broste**, ch. de 1216. (Breust, dép. d'Eysden).

Bufiols (Bouffioulx) Mém. 111.

Builes. Une ch. originale de 1067 mentionne ce lieu comme étant cédé par l'église St-Aubain, à Namur, à l'église St-Jacques, à Liége ; sur le dos de la ch. est écrit : « de Builes in Rochelenges ». Ce nom reparaît plusieurs fois dans les archives de St-Jacques : dans une ch. de 1176, il est question d'un « Menzonis de Bettunville villicus de **Builles** »; la bulle confirmative du pape Innocent II porte : « Item villas **Boiles**, Rokelenges »; celle du pape Innocent IV : « in territorio de **Bulhes** »; ch. de 1315 : « les biens delle cuer de **Buelhes** ke li dit religieus tienent a Rokelenghes »; autre ch. de même date : « Buelhes apud Rokelenges ». Je n'ai pu découvrir le nom moderne. Et, d'abord, de quel Roclenge est-il question? Le nom de Bassenge étant conjoint ou mentionné immédiatement après, dans les trois dernières pièces, cela indiquerait Roclenge-sur-Geer; mais ce Roclenge était liégeois, et les chartes de 1315 contiennent une renonciation de droits de la part du comte de Looz. D'un autre côté, au point de vue du mot, je ne verrais à comparer que *Boirs*, dép. de Glons, qui porte un autre nom dans les anciens documents — : voy. les articles Bores, Buors—, et *Boelhe* (voy. Bolhe), qui paraît trop distant du Roclenge le plus voisin (7 à 8 kilomètres).

Buors, Boors, Reg. St-Lamb., f. 7 : « apud Brus juxta Buors »; « inter Brus et Buors est molendinum banale, ad quod molendinum molere tenentur villae de Buors, de Selins, de Fehe »; f. 66 v. inf. : Boors. (Boirs, dép. de Glons). J'ai déjà dit à l'art. *Bores*, que *Buors*, *Boors*,

paraissaient être les transformations flamandes de ce primitif, tandis que *Boers*, *Boirs*, seraient les transformations wallonnes.

Burlo, **Burlos**, **Borlou**, **Burlou**. (Borloo) Mém. 71 med.

Bursen, **Boursen**, Reg. St-Den., f. 10 r. et v. (Boorsheim).

Bushove, ch. de 1147. (Boeshoven, dép. de Looz).

C, CH, K, Q.

Cachenges, chartes de 1250, environ, et de 1298; **Caechengeis**, ch. de 1284: „ infra territoria de Caechengeis et de Odeur, in loco qui dicitur *denvan li hais* „; **Kaetsenges**, **Kaetssinges**, **Kaetssinghes**, Reg. Ste-Croix, table et f. 66. (Ketzingen, entre Genoels-Elderen et 'S-Heeren-Elderen).

Caelen. Voy. 2. Calmund.

Chailhes, **Chayles** (Celles, comme traduisent Sàlbray, 246 inf. [ter], et Jalheau, 82) Mém. 128 inf. Ajoutez les deux formes suivantes, lesquelles, du reste, appartiennent peut-être à un autre nom: Théodore de **Ceel**, selon l'orthographe des chroniques, nom du fondateur, en 1211, de l'ordre des Croisiers (M. Gorrissen dit, dans son Histoire de Hui, p. 296, note, que l'on ignore de quel Celles ce Théodore était originaire), et Rasso de **Chelles**, Reg. aux fiefs, f. 3.

Chaise, Haute-Chaise. Reg. aux fiefs, f. 84 inf.: " deseur les vignes de Haute-Chaise entre Lamale et Chaise ".

Calchariae, ch. de 1086. (Chokier). Nota 1. Dans une bulle confirmative d'Innocent IV figure un *Jokires*, qui désigne assez prob. Chokier. Il est plus probable encore que dans Chap. II, 23, l. 7 seq., au lieu de : " in territorio *Calcaniensi* ", il faille lire: in territorio *Calcariensi*. Pour la désinence *ariae*, voy. la 1re Table, au mot 2. Ferieres. Nota 2. L'importance du diplôme de 1086 m'engage à en donner ici un extrait: " Post haec autem et aliud commodum eidem abbati [Sti-Jacobi] et illis fratribus adquisivi. Erat enim de prepositura Sti-Petri eorum possessioni nomine Calchariae terra quaedam adjacens, plena his quae raspalia vulgus vocat. Haec vineis apta videbatur. Hujus ergo concambium impetravi a preposito Sti-Petri Johanne ; illisque fratribus reddita ex parte Sti-Jacobi silva quaedam quae illorum silvae, pertinenti ad villam nomine Fleimala, contigua et adherens erat. Multum melior praedicta terra - - - - Cum autem infra terminos ejus ecclesiae quae sita est in villa Auguria eadem terra conjaceret, Lanzo ad quem tunc eadem respiciebat ecclesia ", etc.

Caledio ou Caledion. Primitif de Geldione? Mém. 115 med.

Caledoniacum. Primitif de Geldonia? Mém. 93 seq.

Calidona, Ammien Marc. XXVII. 1. Comp. les deux noms précédents.

Calineis ou **Colineis.** Voy. Colignees.

1. Kalmont (Chaumont) Mém. 106, 108 sup. — Jean d'Outremeuse : Chamont.

2. Calmont. Voy. 2. Calmund.

Calmontis, Partage de 870 (Mon. Germ. I, 489, l. 17). Prob. un des trois lieux de ce nom qui sont mentionnés ici (1. Kalmont, 2. Calmont, 3. Calmunt).

2. Calmund (Endroit proche de Meldert) Mém. 86 seq. Le P. Moulaert, p. 13, note 1, donne à cet endroit — où se trouvait un monastère doté par St-Bavon — outre le nom de *Calmont* ou *Calmund*, celui de *Caelen.*

3. Calmunt, Kaelmont, Chamont (Colmont) Mém. 86. Voy. l'art. suivant.

Calvus-mons. J'ai dit dans mon Mém., p. 86 seq., que *Calvus-mons*, *Calmunt*, *Kaelmont*, *Chamont*, étaient les noms anciens de Colmont, près de Tongres : mes nouvelles recherches ont confirmé cette synonymie : Wenricus de Calvo-monte, signataire d'une pièce de 1125, figure au bas d'une ch. de 1084 sous le nom de Guinricus de Calmunt ; Reg. aux fiefs, f. 86 v. sup. : " inter Mokines [Mulcken] et Calvum-montem " ; ibid., f. 38 : " inter Mokines et Chamont " ; " inter Chamont et Reppes " ; le même recueil, au f. 40 v., l. 3, emploie la forme Colmont. Voy. de plus, au Suppl., p. 6, un exemple du parallélisme de Calvus-mons et Chalmont.

CAMAPIA. Primitif probable de Jamapia, etc. Mém. 132 med.

Campinia, contrée. (La Campine ; en flam. : de Kempen) Mém. 88.

Chanaphia, Mir. IV, 22. 2 pen. et ult., an. 1157; **Canefia**, ch. orig. de 1193; sur le dos : „ de **Chenefila** „; **Cheneffe**, ch. orig. de 1181; une ch. délivrée sous l'épiscopat de Hugo (1200-1229) existe en quatre exemplaires: trois portent dans le texte : Cheneffe, un : **Gineffe**; sur le dos, il est écrit : 1° De advocatia de Canna; 2° et 3° Littera -- advocatiae villae nostrae de Cheneffe idem de Can; et un 2ᵉ titre : Advocatia de **Genefe**; 4° Littera advocatiae de Cheneffe id est de Can. (Canne, près de Maestricht). Voy. l'art. Canna.

Canitius-pons. Mém. 106, 107. Jean d'Outremeuse : Chienpont (je corrige ainsi sans hésitation le vocable „ Thieupont „ : *Thieu* ne voudrait rien dire, tandis que *Chien* est la traduction de *Canitius;* la même méprise se retrouve d'ailleurs plus loin dans le mot Chisenchiens : *Chisechim*, que M. Vasse a lu Thisenchiens).

Canna? Cannes??, ch. de 965, ap. Van den Berch, p. 111, et Ernst VI, 95; **Canna**, ch. de 1193; **Channa**, ch. de 1233. (Canne, près de Maestricht). *Canafia* („ Chanaphia „), que nous venons de voir, et qui désigne le même endroit, est littéralement un dérivé de *Canna;* mais, comme il n'a point remplacé cette dernière forme, qui lui a au contraire survécu, ce doit être un dérivé dialectique. Sans vouloir chercher son origine, je me bornerai à la remarque que la désinence *effe* est très-commune en pays wallon, qu'elle a cependant cédé à la désinence gutturale *ehe*, dans le nom de lieu Kemexhe (anciennement *Comafia* et *Comehe*); enfin, que *f* remplace au contraire le *ch* guttural, dans le nom commun *Maf* ou

Maffe (déjà, dans la Loi salique : *Machalum* et *Mafolum :* voy. mon Dictionnaire, et comp., dans la 1re Table, Mafia, Maves). Il me paraît assez probable que *Canafia*, *Cheneffe*, était le nom wallon (dans le sens le plus étendu du mot), tandis que *Canne* serait le nom flamand : comp. l'art. Comehe. Nota. A la rigueur, il faudrait tenir *Canafia* pour un dérivé de CAN, primitif de *Canna*, et non pour un dérivé de ce dernier mot, puisque aucune des formes terminées en *afia*, etc., n'a le double *n* qui existe dans toutes les autres. Mais différentes causes peuvent avoir amené la suppression d'un des deux *n*.

Capella (Chapelle St-Lambert?) Mém. 121 sup.

Capelli-villa, **Chapialvile** (Chapeauveau) Mém. 102. En flam. ancien et moderne, selon le P. Moulaert, p. 10 inf. : Cappendael. Nota. Entre Liége et Vottem se trouve un Chapeauville, mentionné par tous les dictionnaires et omis sur toutes les cartes. Duquel des deux endroits l'historien Chapeauville était-il originaire ?

Caponseraing, **Chaponseraing**, Reg. aux fiefs, ff. 3 pen., 37 v. ; **Chaponserain**, Reg. St-Lamb., f. 51 v. (Chapon-Seraing).

Cappendael. Voy. Capelli-villa.

Cassenic (Kessenich) Suppl. 7 med.

Chastres. Voy. 2. Castris.

1. Castris, **Castra** (Chastre) Mém. 119.

2. Castris. Ch. de 1126 : « concessi de monte qui dicitur Castris »; ch. de 1131 : « in loco qui dicitur Castris

VII bon. terrae quae ad curtim Heimale pertinebant "; en rom. **Chastres, Enchastre**. (Caster, dép. de Lanaie). Comp. Mém. 153 seq. et l'art. Ad-Castra.

Quercolodora, Querculodora, Querkelodora, Quorcolodora? **Quortolodora?** (Monastère qui était situé à Deurne, près d'Anvers) Mém. 105. *P. S.* Je reçois, en même temps que la première épreuve du présent article, une petite dissertation extraite du T. I de la Revue d'histoire et d'archéologie, et signée C. B., sur " Tumme et Quorcolodora ". L'auteur, qui partage mon opinion sur la forme du premier vocable (il doit être lu *Turnine*) et l'attribution des deux noms, dit, relativement au second: " Quant au mot *Quercolodora*, le même auteur [il s'agit de moi] le fait dériver du radical *quercus, querculus,* chêne [Mr. C. B. aurait dû faire imprimer, d'après mon exemple, le mot *querculus* en petites capitales pour avertir que c'est une forme supposée, précaution d'autant plus nécessaire que le diminutif normal de *quercus* serait *quercula*]. Cette origine me paraît d'autant plus fondée que l'ancienne *curtis* bâtie, d'après les plus grandes probabilités, sur l'emplacement de l'antique monastère de Deurne, s'appelait autrefois *Eechoven (ferme aux chênes)* et appartenait, avant le XIVe siècle, à l'abbaye de Eenham, dont les religieux - - avaient habité jadis le monastère de Deurne. Cette même ferme conserve encore aujourd'hui le nom de *Papenhof (ferme des prêtres)* ".

Kircheym (Kerkom) Mém. 72.

Chisechim (Kieseghem) Mém. 106, 108 seq. Jean d'Outremeuse : Chisenchiens (voy. l'art. Canitius-pons).

Cisindria, riv. (Le Cisinder ou Meulebeek) Mém. 88.

Cluma (Climmen) Mém. 105 inf.

Cobroit, Suppl. 10 inf. Je rappelle que ce nom est cité dans le passage suivant : " omnia allodia Engelranni, scilicet Flerues cum omnibus pertinentiis suis, Cobroit cum suis pertinentiis, castrum etiam de Lernuth ", etc. Le premier et le troisième de ces noms désignant Fleurus et Liernu, il est bien probable que le second est celui de Corroi-le-château, qui est situé entre ces deux endroits ; du reste, il n'est pas certain que la forme Cobroit soit correcte. Comp. Corroit.

Colignees, ch. de 1239, Nam. (Cognelée, dép. de Champion) *Calineis* ou *Colineis*, nom d'une possession de l'église S[t]-Laurent, à Liége (Ampl. coll. IV, 1167 : ch. de 1034; ibid. 1064 : énumération correspondant à cette charte), est prob. notre mot sous une forme antérieure.

Comafia. Un diplôme original de 1107 porte : " quam etiam [scil. ecclesiam S[ti]-Alberti in insula] v mansis, tribus in Comafia, duobus in Biemon dotavit [scil. Notgerus] ". Les bulles confirmatives d'Eugène (an. 1147) et d'Urbain III (an. 1186) ont la même forme : " curtem Comafiam cum ecclesia ", et les tables et titres d'articles du cartulaire de S[t]-Jean-en-île (église à laquelle fut annexée celle de S[t]-Albert) portent aussi *Comeffe*, mais une pièce de 1239, à laquelle renvoie un de ces titres, a dans son texte les formes *Quemexhe*, *Quemeche* (la première ne peut remonter aussi haut : elle aura été introduite par le copiste, qui écrivait prob. au

16e siècle) : l'endroit désigné est donc Kemexhe, appelé *Comehe* dans des documents du 14e siècle : voy. l'art. suivant.

Comehe, Reg. aux fiefs, f. 9 r. et v., Reg. St-Den., f. 5 med. (Kemexhe). Voy. l'art. précédent. Nota. Il me semble que dans ce cas unique, où la désinence gutturale a remplacé la labiale, on doit voir l'influence du thiois néerlandais (en cette langue, *cht* répond régulièrement au *ft* haut-all. : flam. *krucht :* all. *kraft*, etc.).

Comite, abl. : „ Hezelo de Comite „. Mém. 75 med.

CONDIACUM, CONTIACUM (Contich) Mém. 104 seq.

Conteyo, abl. : „ Godesc. de Conteyo „, ch. de 1189 ; **Conteio**, abl., ch. de 1236 ap. Lac. II, 213. (Cumptich, d'après Lac.).

Corbeccae, **Corbeche** (Corbeek-Loo) Mém. 72, 153.

Corbech : correction certaine pour „ Corbeth „ ; Jean d'Outremeuse : Corbeche. (Corbeek-Dyle) Mém. 106, 108 inf.

Corbechei. La ch. de 1126, mentionnée à l'art. 2. Castris, est signée par un „ Warn. de Corbechei „. (Un des Corbais, ou des Corbeek, mais lequel ?).

Corcellis, abl. (Courcelles) Mém. 120.

Coroit „ deleis Corbais en Brabant „, ch. de 1318. (Corroi-le-grand).

Corroit, ch. de 1291, dans les Mon. Nam. I, 254 seq. (Corroi-le-château). Comp. Cobroit.

Cortereces. Au nombre des signataires de la ch. de 1067 citée à l'art. Builes, se trouve un „ Mainerus de Cortereces „. Le même nom se rencontre dans deux chartes postérieures : dans l'une, de 1092 (copie du temps), il est écrit : Mainerus de *Corterec*, avec un tilde sur la dernière lettre ; une autre, de 1101, copiée par Van den Berch, p. 38, porte : „ Maimeris de *Cortereces* „; mais ici le nom d'homme diffère prob. en réalité, car dans une pièce de 1143, Reg. Ste-Croix, f. 85 (ap. Ernst, VI, p. 136 seq.), on lit aussi : „ Memery de *Curtereceis* „; ch. de 1176 : „ Razo de *Curtherecces* „. Sans doute = Curterse : voy. cet art. et la note à l'art. Curtherecces.

Corworomo, Corworommo, Corworolmo, Corworolmon, etc. (Corswarem, en flam. Kruysworm, Korswerm) Mém. 31, comp. 83. Dans une ch. de 1216 : „ Rob. de Corwareme „.

Cotteym (Prob. Gothem) Mém. 81. Comp. Gotthehen.

Courtrece, Courtreche. Ce nom se trouve deux fois dans d'Hemr. (voy. mon Mémoire, 86 sup.), où Salbray le rend par : Corteshem, Corteschem. Il semble, cependant, évidemment identique avec *Curterse*, *Curtrese*, endroit situé „ juxta Diestam „, selon Mantelius (voy. l'art. Curterse), et qui ne peut, par conséquent, être Cortessem, si cette détermination est exacte.

Craenewic, Mém. 94 inf.; **Crennewis**, Reg. St-Den., ff. 8 v., 16 v.; **Crenewy**, Mém., à l'endroit cité. (Crenwick, dép. de Rosoux).

Crenval? (Grandville?) Mém. 73 med. Voy. Gerennevilhe.

Crestengneles, **Crescengneez**, Mém. 92 med.; **Cristengnees**, Reg. Ste-Croix, ff. 23 v. (ch. de 1289), 137 v. seq. (Crisnée).

Crotoir, ch. de 1256. (Croteux, dép. de Mons, près de Liége).

Cuisnon? (Nom synonyme de Hamal) Mém. 99 med.

Culiaco (Prob. Couillet) Mém. 117.

Cultoen, ch. de 1015; **Cultuen**, ch. de 1016; **Cutuem** ou **Cutuein?** ch. de 1221; **Cutewein**, Reg. St-Den., f. 15. (Couthuin).

Curtereseim, **Corteseim** (Cortessem, qu'on appelait aussi Corteshoven, selon Corsw., table, etc.) Mém. 85 inf. Voy. Curtheracum et l'art. suivant.

Curterse. Mém. 85 inf. Ce nom présente une énigme que je n'ai pu déchiffrer. Il est question, à l'endroit cité dans mon Mémoire, d'un certain Arnulfus de Curterse : j'avais cru que ce nom était identique avec le *Courtrece* de d'Hemr., que Salbray explique par Cortessem. En lisant depuis l'Historia Lossensis de Mantelius, j'ai vu que cet auteur dit, p. 75, en parlant du même personnage : " Arnulfus de Curtrese, juxta Diestam " : or, je ne trouve pas de nom correspondant, dans les environs de Diest, et, ce qui est plus singulier, je vois que le premier signataire laïque d'une charte dans laquelle cet Arnulfus intervient comme partie principale, est un Arnulfus de *Cortesem*;

d'ailleurs, point d'autre Arnulfus, qu'en dernier lieu un „ Arnulfus Jordanus Marescalcus „. Mantelius aurait-il donc avancé au hasard que Cuterse est situé près de Diest, alors que rien ne l'obligeait à parler de la position du lieu ? — J'ajoute que le même nom est écrit *Curtreze*, dans une ch. de 1204, Cod. Loss., p. 70 sup. : „ Boronem de Curtreze „. Voy. les articles Cortereces, Courtrece, Curtherecces.

Curtertho, abl. : „ Arnoldus de Curtertho „, signataire d'une ch. de 1154, Not. sur Averboden, p. 88 sup. (?).

Curtheracum, **Curtray** (Ces noms semblent être évidemment identiques avec *Curtereseim*, *Corteseim*. c'est-à-dire Cortessem) Mém. 85 inf.

Curtherecces. Ch. de 1176 : Razo de Curtherecces. Sans doute = Cortereces : voy. cet article. Nota. Voici la récapitulation des formes qui semblent appartenir à ce nom : Cortereces, Curtereceis, Curtherecces, Curtrese, Curterse, Courtrece, Courtreche. J'ajoute que si *Curtherecces* n'est pas le même nom que *Curtheracum*, comme je l'avais d'abord cru, c'est au moins le même mot : il faut donc comparer, ne fût-ce qu'à ce point de vue, les formes subséquentes de ce dernier nom : Curtray, Curtereseim, Corteseim. Comp. aussi Curtertho.

Curtils (Cortil) Mém. 112 inf.

CURTINIACUM, **Curtenaken** (Cortenaken) Mém. 83.

Curva-Mosa, apud **Curvum-Mosam**, de **Curvo-Mosa**, de **Curvo-Mosae**, **Cronmuese**, Reg. St-Lamb.,

ff. 65 med., 74, 77 inf., 71, 65 med. (Coronmeuse, dép. de Herstal). La corruption *coron* (extrémité), pour *cron* (courbe), se comprend d'autant moins que ce dernier mot est encore en usage.

D.

Darnuensis-comitatus, Mém. 110; **Darniensis-pagus**, **Darniau**, ch. de fondation de Walcourt, Nam.; " Velaines en **Dargnart** ", documents de 1313 et de 1323, Nam. (Comté ou canton qui était situé dans la partie septentrionale de la province de Namur). Comp. Mém. 111 sup.

Dasuls, ch. de 1134; **Dassuel**, ch. de 1250, — Nam. (Daussoulx).

Diepenbeche, **Diepenbeke**, **Tiepenbeke** (Diepenbeek) Mém. 102 med., Suppl. 9 inf. Voy. Tidebechen.

Diona (scil. *villa*), **Dion** (Dion) Mém. 116. Voy. Dionus.

Dioniswilre. Voy. Wilra-S^ti^-Dionisii.

DIONUS (scil. *rivus*), **Dions**, riv. (Prob. le Pisselet) Mém. 116.

Diosta, ch. de 899 ap. Mant. Hist. Loss., p. 32; **Distae**, etc., Mém. 71 inf. (Diest). " In pago Hasbaniensi sive **Dyostensi** ", Mém. 67 (pièce de l'an 838).

Dola (Dool) Mém. 94 sup.

Domartin, ch. de 1192 ; **Dommartin**, ch. de 1236. (Dommartin, dép. de S[t]-Georges). Selon d'Hemr., p. 8, ce nom aurait été donné en souvenir de Dammartin-en-Goêle.

Donum-Cyrici. Diplôme de 1034, en antique copie : " allodium quod dicitur Donum-Cyrici " ; diplômes originaux de 1084 et 1086 (ces trois diplômes viennent du chartrier de S[t]-Jacques) : " ut praedium quoddam nomine Donum-Cyrici " ; " illud praedium suum, hoc est Donum-Cyrici, situm in comitatu Hoiensi, in pago Hasbaniae, ad flumen Ernam "; Reg. S[t]-Lamb., f. 52 et saepe: **Doncere;** dans le Reg. S[te]-Croix : **Doncheire, Donchere.** (Donceel). Nota 1. Je ne crois pas inutile de signaler, à propos de ce nom, l'incurie des anciens copistes et archivistes : une copie des diplômes de 1084 et 1086, qui doit dater du 13[e] siècle, porte dans le texte *Domum-Cyrici* et sur le titre *de Domo-Cyrici.* Ce même titre a été écrit sur le dos des diplômes originaux et sur celui du diplôme de 1034, mais ici il y en a un deuxième, qui donne exactement le nom. Malheureusement, un paléographe contemporain n'a pas mieux réussi dans la transcription de ce mot : Van den Berch avait bien copié les originaux; M. Gachet, le copiant à son tour (voy. Mém. 54, 154), a lu dans son Ms. *Domini-Cyrici*, sans prendre garde que la construction même des phrases n'admettait pas ce génitif. Nota 2. Puisque j'en suis venu à parler de l'exactitude dans la reproduction des Mss., je noterai que les guillemets entre lesquels je place les textes n'impliquent pas le fac-simile : comme je n'écris pas exclusivement pour les savants, j'ai mis, même dans ce cas, la ponctuation, lorsqu'elle n'était

pas douteuse, les majuscules, et autres détails; ainsi, j'ai écrit le nom qui fait l'objet de cet article *Donum-Cyrici*, quoique le premier texte cité porte *donucyrici*, avec un tilde sur l'*u*, et les deux autres *donumcyrici*.

Doreppe, Doerpe, 1. Dorpe. Mém. 114 inf.

1. Dorp. Sans doute = Turb, Turp. Mém. 113 seq.

Dorpe, 2. Dorp (Ancien nom flam. de Tourneppe, en flam. moderne D'worp) Mém. 113 inf. Comp. Tornepia.

Dudinsart. Mém. 122 med.

Duis. Ch. originale de 1067 : " ecclesia Duis "; dans des pièces de 1234, 1244, 1250 (Nam.) : **Duish, Duz, Duiz.** (Dhui).

Dumella (Endroit situé prob. sur le Dommel) Mém. 86. Voy. Duthmala.

Dungleberg. Ch. de 1101 : " Rodulfus vir ingênuus de Dungleberge "; **Dongleberg**, ch. de 1209; **Donglebert** ou **Donglebere?** ch. de 1224. (Dongelberg).

Dungo (Donck) Mém. 66, 77.

Duracum, Durachium, Duraz (Duras) Mém. 72. Une ch. de 1125 mentionne un Gilbertus de Duraco.

Durmale (Dormael) Mém. 82. Voy. Tormales.

Duthmala, riv. (Le Dommel) Mém. 86. Nota. Je ne connais pas d'autre nom de rivière qui ait le suffixe *mala*. S'il se confirmait que ce cas est isolé, on pourrait admettre

que la rivière a été appelée d'après un village de ce nom : comp. Dumella.

Dyostensis pagus. Voy. Diosta.

E.

Echa, Eiche, Eike, Mém. 82 sup., Suppl. 6 sup. (Ce nom, sans épithète, a sans doute désigné d'abord exclusivement Alden-Eyck; mais il semble qu'après la translation du chapitre à Maes-Eyck, au 13e siècle, il a également été attribué à ce dernier endroit). La première forme se trouve aussi dans une bulle, d'environ 1136, par laquelle le pape Eugène confirme à l'église St-Jacques : « medietatem villae de Echa ». Nota. J'ai vérifié sur le Liber Chartarum le diplôme de 944 donné par Chap. (I, 175) et Mir. (I, 258) : le texte de ces auteurs est correct, sauf que le nom du canton doit être lu *Huste* (« quoddam monasterium Eiche vocatum, super fluvium Votra constructum, situm in pago Huste et comitatu Ruodulphi »).

Echta (Echt) Mém. 81 inf. Voy. Ettha.

[**Edla**]. Dans son édition d'un diplôme de l'empereur Henri II, de 1006, Chapeauville (I, 212), copié par Miraeus (III, 11 seq.) et par d'autres, a lu : - - - « Dionanto, Ceumaco, *Edla*, Tungris » - - -. Généralement, on s'était accordé à voir dans *Edla*: Eyck, et moi-même, Mém. 81 seq., j'ai tenté d'identifier ce nom avec *Eltae*, d'une part, et avec la première partie du composé *Alden-*

Eyck, d'autre part. Cependant, l'expérience m'ayant rendu très-défiant à l'égard des anciennes éditions de chartes, j'ai prié M. Henaux de me permettre de collationner le texte de Chapeauville sur celui du Liber Chartarum, et j'ai vu qu'il y était écrit très-distinctement : - - - " Dionanto, Ceunaco, *Cella*, Tungris " - - -, exactement comme dans le diplôme de l'empereur Henri IV, de 1070 : - - - " Dienant, Ceunaco, Cella, Tungris " - - -.

Egredenges, Reg. St-Lamb., f. 28; **Engerdinghen**, Reg. St-Den., f. 41 : " Grimentenges seu Engerdinghen et Hulderdingh " (une main postérieure a glosé le second de ces noms : Eggertinghen) : Grimmertigen, Eggertigen et Hullentigen, endroits voisins situés entre Over-Repen et Guygoven. Il m'a coûté quelque peine pour retrouver ces noms, qui manquent dans les Dictionnaires de Tarlier et de Meunier, et dans la plupart des cartes. Recourant dans une dernière tentative à une carte lithographiée des plus vulgaires, je les ai enfin rencontrés tous les trois, écrits comme ci-dessus (orthographe que je ne garantis pas).

Eira. On lit dans une ch. de 1125 (très-mal reproduite par Ernst, VI, 124 seq.) : - - - " duo allodia, unum quod est ineira [sic], alterum quod dicitur Witham "; plus loin : - - " de censu Eire [i. e. Eirae] ", et : " testes traditionis de Eira " - -. Le dos de cette charte porte deux titres : 1° " Ora "; 2° " de Ora et Wetheham ". Le " census Eyre " est aussi mentionné dans une ch. de 1140.

Elch (Nom thiois de Othée) Mém. 95 inf. Voy. les articles Altei, Orthen.

1. Elderen (Nom thiois de Odeur, en rom. Odoir-le-romans) Mém. 96 sup.

2. Elderen (Nom d'un village appelé en rom. Odoir-le-tiexhe, en franç. Odeur) Mém. 96 sup.

Elest, Reg. St-Lamb., f. 66 v.; **Ellest**, dans un Reg. de St-Laur. du siècle dernier. (Elst, dép. de Millen).

Eltae. Mém. 81 seq. Ce nom ne reparaissant nulle part, je soupçonne qu'il a été mal écrit dans le Ms., ou mal lu. *Edla* étant un *non-ens* ne peut plus être comparé; mais il me paraît fort probable que le vocable *Eltae* ne représente rien autre que *Echta* ou *Ettha :* voy. ces articles.

Embenmes, Reg. Ste-Croix, f. 74 et saepe. (Eben, commune de Eben-Emael). Voy. Hembenmes.

Emburch. Voy. Imburcio.

Emmale, ch. délivrée entre 1200 et 1229. (Emael, commune de Eben-Emael). Voy. Eymala et Heimala.

Emmereies. Une ch. originale de 1237 est signée par un Egidius de Emmereies. (Sans doute Emmeren, sur le Bilter, ancienne dép. de Houppertingen : voy. Robyns, p. 166).

Enchastre (Nom roman de 2. Castris) Mém. 153, au mot 2. Castris ; ajoutez Manifeste - - de l'usurpation du thoulieu, etc., II, 219 seq., pièce de 1631 : - - " la riviere de Mœuse depuis la Haulteur de Viseit jusques aux degrez des thiers d'Enchastre " (*thier* signifie : montagne, dans le wallon liégeois).

Engelmunthove, **Enghelmunshoven**, Mém. 81 ; **Engelmonshoven**, Ms. 160, f. 23 et saepe. (Engelmanshoven). En rom. : Englemoncourt : voy. l'art. suivant.

Englemoncourt. Reg. St-Den., f. 21 : " Englemoncourt juxta Glenes et juxta Jamines ". (Engelmanshoven) : voy. l'art. précédent.

Enich. Reg. aux fiefs, f. 10 sup. : " domus de Enich sita prope Wonc et Enbemmes " ; en marge : " Enixhe proche de Wonck et Embenne ". Wonck et Eben sont deux villages voisins : je ne vois pas dans leurs environs d'endroit dont le nom réponde à Enixhe, et même la grande carte de Van der Maelen n'indique aucune habitation dans l'intervalle qui les sépare, si ce n'est, proche de Wonck, Le-Brou, qui en est une dépendance. Comp. Anesch (Anixhe) ?

Erna, riv., chartes de 1084 et 1086 : voy. l'art. Donum-Cyrici. (L'Yerne). Comp. l'art. suivant.

Ernau. Ch. de 1016 : - - - " Hanretium videlicet et Matrenam, tercium quoque quod dicitur Ernau, quod de bonis Sti-Lamberti pro Palnaldes commutavi " ; **Ernaus**, ch. de 1101 : " sed in uno quidem qui Ernaus dicitur " ; **Hyernaw**, Reg. St-Lamb., f. 57 v. (Yernawe, dép. de St-Georges). C'est près d'Yernawe que l'Yerne a sa source. On ne peut donc douter, comme j'en ai fait la remarque dans mon Mémoire, p. 62 med., que le primitif de *Ernau*, *Ernaus*, ne soit ERNACUM, ERNACUS, et ne vienne de *Erna*.

Ettha. On lit dans Jocundi, Translatio S[ti]-Servatii, écrit de la fin du 11[e] siècle (Mon. Germ. XII, 123, l. 6 seqq.) : „ Est namque vestra in regione villa dicta vulgo Ettha [il y a un accent aigu sur l'*a*], Mosae fluvii in littore sita, infra Trajectum, versus septentrionem sinum, distans ab eodem Trajecto non amplius atque 7 et uno, ut dicunt, miliario. In hac siquidem villa idem vir Domini Servatius habet ecclesiam, sibi a quadam matrona dicta Gerberia antiquitus collatam. Illis nimirum a diebus sine aliqua contradictione possidebat eam. Tempore vero Heinrici quarti regis, tercii imperatoris, quidam princeps, Gerhardus nomine, illam vidit, et quia utilis possidenti, dilecto Domini invidit. Accessit latenter, invasit fraudulenter „, etc. Il est heureux que ce dernier détail nous fasse reconnaître l'endroit, car les autres indications seraient insuffisantes : nous trouvons, en effet, dans Mir. IV, 197, un diplôme de 1128 par lequel l'empereur Lothaire rend aux chanoines de S[t]-Servais „ ecclesiam de Echta sitam in pago Maselant „, église que les „ fratres Trajectenses - - - nullo modo potuerunt educere de manu comitis Gerardi, qui eam longa invasione oppresserat „. Il est donc question de Echt, à 30 kilomètres, environ, au nord de Maestricht, et à quelque distance de la Meuse. Quant à la forme *Ettha*, j'ignore si elle est correcte, ou s'il ne faut pas plutôt lire *Ectha* ou même *Echtha*.

Eure (Heure : - le romain, - le tiexhe) : voy. Hore.

Eve, Reg. aux fiefs, f. 87 v. (Prob. Navagne, en flam. Elve, Elven).

Evernais, **Evrenais** (Avernas) : voy. Avernas.

Evrebode, Suppl. 6 sup. (Averboden? Everboden, ancienne dép. de Bolderberg, commune de Zolder —?, ou l' " Everborde prez Eyck " mentionné dans un ancien document — Suppl. l. c. — et que je n'ai pu retrouver —?).

[**Exmala**], ch. de 1147. Il faut sans doute lire *Eymala*, comme dans une ch. parallèle de 1186.

Eymala. Voy. Heimala.

Eyneis, **Eineys** (Enée ou Ennée, dép. de Gembloux) Mém. 118.

Eyselo. Voy. Ascloha.

F.

Fabt? Une pièce de 923, dans le tome XIV de la Gallia christiana, Instrumenta, col. 60, porte : - - " in villa Fabt, quae conjacet in pago Hasbonico, mansos quinque - - quos humiliter petiit ut ei concederemus, quo subjecti essent ipsi monasterio quod Bronium nuncupatur ". Je ne puis deviner quel nom se cache sous cette forme corrompue.

Falais, ch. de 1253. (Fallais).

Falcomons (Fauquemont) Mém. 80. En thiois : **Falchenberch**, **Valchenburch** (Mém. l. c.) ; en rom. : **Falconmont** : " Goscevuinus de Falconmont ", ch. de 1131.

Fall (Très-prob. Fall, commune de Fall-et-Mheer) : voy. la 3e Table et l'art. suivant.

Falla. Les bulles confirmatives des papes Eugène et Urbain mentionnent, au nombre des possessions de l'église St-Jean : " allodium in Falla ". (Prob. Fall, commune de Fall-et-Mheer). Comp. le nom qui précède.

Falmia, Mém. 25, 74; **Felme**, Reg. St-Lamb., f. 42 v. (Velm).

Fehe (Fexhe) Mém. 92 med., et ch. de 1131 (abl.); une autre charte, de 1134, est signée par un Franco de **Feh.** Voy. les deux articles qui suivent.

Fehe-advocati, Reg. aux fiefs, f. 43 pr.; **Fexhe-advocati**, dans un Reg. de St-Laur. du siècle dernier; **Fexhe-le-vowet**, table d'un cartulaire de St-Jean, du 16e siècle. (Fexhe-le-haut-clocher).

Fehe-le-freroise, Reg. St-Lamb., f. 9 v.; **Fehe-le-frairoise**, ibid., table; dans le Reg. St-Laur. cité à l'art. précédent : **Fexhe-la-flaireuse.** (Fexhe-lez-Slins). Dans une ch. de 1222, citée à l'art. Freres, ce Fexhe est appelé simplement *Fehe*, sans surnom. — L'épithète *freroise* semblerait venir de *Freeren*, anciennement *Freres*, nom d'un village voisin.

1. Felepa, **Velpe**, riv. (La Fleppe, en flam. Velp) Mém. 88.

2. Felcpa, **Felepe**, **Felpe**, **Velpe** (Fleppe, en flam. Velp) Mém. 88. Voy. aussi pour cet art. et le précédent, Moulaert, p. 18, note 1.

2. Felepa (Velpen) Mém. 66, comp. 88.

Felliu (Felui) Mém. 122.

1. Female, Mém. 34. Voy. 1. Femmala, Fesmala, Fiemala, et l'art. suivant.

2. Female (Très-prob. Fumal) : voy. l'art. 2. Femmala.

1. Femmala. Une ch. de 1181 mentionne au nombre des biens de l'église St-Martin : " ecclesia de Femmala ", et : " curia de Femmala ". On a vu dans mon Mém., p. 34, qu'il avait été fait cession à cette église, en 1138, de biens et de dîmes à *Female*. Il y aurait donc lieu de rapprocher ces deux noms, si déjà il n'était question dans une ch. de 1092 du " totum bonum Sti-Martini quod est in *Fesmala* ", et de " hanc eandem obedientiam in *Fesmalu* ". De là l'alternative : *Femmala* se rapporte-t-il seulement, soit à *Fesmala* ou à *Female*, ou bien ces trois noms sont-ils identiques? D'autre part, notre Femmala est-il le même que le suivant? La négative est probable, si celui-ci désigne Fumal et si le premier est = Fesmala : voy. cet article.

2. Femmala. Une bulle d'Innocent IV, de 1253, confirme à l'abbaye du Val-Notre-Dame : " jus patronatus ecclesiarum de Montiniaco et de Femmale ". Une autre bulle postérieure de cinq ans (an 4 du pontificat d'Alexandre), délivrée à la même abbaye, mentionne les " proventus de Montiniaco et de Fimale " : sur le dos de celle-ci, il est écrit : " Confirmation sur compétence des Curez de Montenack et de Fumal ". Cette explication de *Fimale*,

qui paraît vraisemblable à cause de la proximité des lieux, doit être sans doute étendue au *Femmala* qui fait l'objet de cet article. Il faut aussi l'étendre à la dîme " apud *Female* ", vendue à l'abbaye, en 1222 (ch. originale), par N. " de Fleron ", et à l'" ecclesia de *Female* " qui est mentionnée après l'" ecclesia de Warnanz ", dans une charte de la même Abbaye, de 1240. On ne peut cependant l'admettre comme définitive, car *Formala* (voy. cet art.), pour lequel je ne trouve pas d'autre attribution, répond mieux aux noms modernes que donne déjà le Reg. aux fiefs, f. 64 v. (texte : Fumale; en marge : Foumale).

Fennache, bulles d'Eugène et d'Urbain, ann. 1147, 1186; dans la table du Cartulaire : **Fenaeum**. (D'après Mir., Vissenaeken-St-Martin, dép. de Vissenaeken).

Fermia, **Ferme** (Faime) Mém. 92 pr., 154.

Ferobuch. Cet endroit est mentionné dans un Reg. aux fiefs de Nam. (14e siècle) comme dépendant de Beuzet. Comp. le nom suivant avec lequel le nôtre a certainement rapport (= bois de Ferooz?).

Ferolt, **Pheroth**; ch. nam. de 1260 : **Feroth.** (Ferooz, dép. de Beuzet) Mém. 119 sup. Comp. le nom précédent.

Fesmala. D'après les précautions prises contre certain seigneur de Diepenbeek, voué de St-Martin (voy. à l'art. Tidebechen), il est probable que Fesmala doit être cherché dans les environs, mais à quelque distance, de cet endroit. Pour le surplus, voy. 1. Femmala.

Fiemala, ch. de 1112; **Fimal**, ch. de 1289 (voy.

l'art. Lude) ; **Fimale**, Reg. St-Den., f. 39; **Fymale**, d'Hemr. (Vechmael, en anc. flam. Vechtmale). Comp. Mém. 69 sup., 154. Nota. Le passage allégué du Reg. St-Den. est comme suit : « Fimale seu Henres [ou Heures, car le *n* et le *u* sont écrits de même dans ce document] - - - Tota terra infra scripta jacet sub districtu et dominio Joh. domicelli de Henres et Will. de Holey » : *Henres* est Heurne St-Pierre, dép. de Vechmael; *Holey* ou *Oley* était une seigneurie située sur le même territoire : voy. Corsw. 359, l. dern. du texte. Voy., à l'art. Littemala, une conjecture sur l'étymologie de *Fiemala*.

Fies, ch. de 1005 : voy. l'art. Bonnas. (Un des Fize : prob. Fize-le-Marsal).

Filfurdo : voy. plus haut l'art. Bragbando ; **Filforth**, Mém. 122. (Vilvorde).

1. Fimale (« Fumal »). Voy. 2. Femmala.

2. Fimale (Vechmael). Voy. Fiemala.

Fleimala, ch. de 1086 : voy. l'art. Calchariae. (Flémalle). Comp. Mém. 131, 132.

Flerues, Suppl. 10 inf.; **Flerus**, Reg. St-Lamb., f. 33; **Fleruis**, ch. de 1313, Nam. (Fleurus). Croonendael, qui écrivait vers 1600, appelle encore cet endroit *Fleru* (Mon. Nam. I, XXXIV seq.).

Floena, bulle de 1143, dans le Liber Chartarum ; **Flona**, **Floynes**, Mém. 130 inf. (Flône).

Fol, ch. de 1221 : voy. l'art. Louse. (Très-prob. = Foul).

Follonia (Follogne, en flam. Veulen, en anc. flam. Voelne, Voelen) Mém. 89 inf.

Forcileia. Une ch. de St-Jacques, de l'an 1101, est signée par un „ Ebolus de Forcileia „; dans une autre, du même chartrier, mais sans date, il est question d'un „ Ebali de Forceles „ ; enfin une ch. de 1215, du Val-Notre-Dame, mentionne un „ Rein. de Forcillis „. Il semble que ces trois noms sont identiques entre eux et avec le **Forcelhles, Forcelhes, Fourcelles**, du Reg. aux fiefs, ff. 43 (bis), 52 v., qui désigne Forseille, dép. de Héron; seulement il paraît difficile de rendre compte de la désinence de la première forme. Comp. Mém. 128, et, plus loin, l'art. Seillis.

Foris-villa, Ampl. coll. I, 808, IV, 1086, an. 1149. (Forville).

Formala. Une ch. de 1046 (Ampl. coll. I, 412; Mir. III, 303) porte : „ et quicquid tenebam apud Franconiscurtem et apud Formale et Roteleirs „ (Mir. : Roteliers); les bulles d'Eugène et d'Urbain, de 1147 et de 1186, déjà souvent citées, mentionnent : „ Hers et Formala „. Je n'ai trouvé qu'un seul nom moderne qui réponde à *Formala,* et il lui répond parfaitement, c'est *Fumal,* en wallon *Foumâle* : cette attribution devrait donc être admise sans difficulté, si l'assertion formelle d'un archiviste, jointe d'ailleurs à une certaine vraisemblance, ne rendait au moins plus probable que cette attribution appartient à 2. Femmala, 1. Fimale, 2. Female.

Foul. Reg. St-Den., f. 23 : „ apud Foul in Braiban „ (sur le *n*, il y a une sorte de double tilde). Prob. Folx-les-

caves. Le nom **Fol** étant donné par une pièce appartenant au chartrier de la même église, est sans doute identique avec le nôtre.

Fous, Reg. St-Lamb., f. 50 v. inf. (Fooz).

Franconis-curtis : voy. l'art. Formala. (Francour, dép. de Jodoigne; Francourt, dép. de Lathui — ?).

Franhers, Reg. St-Lamb., f. 44. (Vry-Heers, dép. d'Engelmanshoven). En anc. thiois (Ms. 160, f. 112 et saepe) : „ Vrihare " avec un *e* au-dessus de l'*a*. Comp. l'art. Here.

Fraxino, Fraxina (Frasnes) Mém. 109 inf.

Freres, **Freris**, chartes de 1005, 1112, 1113, dans le Reg. Ste-Croix, ff. 5 v., 39 v. (dans la première, *villa de Freris* : voy. l'art. Bonnas), Suppl. 10 inf., ch. de 1222 — : „ Notum fecimus - - quod Arn. de le Wege - - Ida de Freres - - God. de Streles - - Egid. de Glaons - - Lieb. de Fehe - - totam decimam - - de Glaons cum appendiciis vid. Fehe et Sclins ", etc. (Freeren). Comp. dans la 3e Table Freires.

Frocurt, ch. originale de 1181. (Frocourt, dép. d'Eghezée).

Fuich ? Mém. 85.

Furonis, Mon. Germ. I, 509. 9, an. 878 („ in loco qui vocatur Furonis "); **Furon**, Lac. I, 107, an. 966; **Forun**, ch. de 1084. (Fouron-le-comte, en flam. 'S-Graeven-Voeren). Il y a trois Fouron situés sur le même ruisseau, que l'on appelle la *Foure*, en flam. de *Voer* (comp. Ernst I, 63) : le nom ancien, que je crois même

avoir rencontré, était sans doute *Fura*. Les villages tirant assurément leur nom de celui du ruisseau, il s'ensuivrait que *onis* ou *on* était un suffixe de dérivation ayant, au moins pour ce genre de cas, la même valeur que *acum*.

G.

Gaira, Jaira (1. riv. : le Jaer ou Geer; 2. vill. : Geer) : voy. les articles Gayira, Jaira.

GALOMINA, **Galmina**, Mém. 96 sup.; **Jalemine**, **Jalmin**, chartes de 1147 et de 1186. (Jamine, en flam. Gelmen).

Gandrinul, Jandrinul, JANDRINGUL (pour " Jandrigul "), Mém. 116 sup., 121 sup.; **Jandrenguel**, **Janderenguel**, chartes de 1234, Nam. (Jandrenouille). Voy. l'art. suivant.

GANDRINUS ou GANDRINUM? **Jandrene**, Mém. 70 med., 116 sup.; **Jandren**, Reg. St-Lamb., f. 57 v. (Jandrain). Qu'est-ce que *Jandren-le-herut* (Reg. St-Lamb., l. c.) ou *Jandrin-le-helut* (pièce de 1313, Nam.)?

Gatia, Jacia, Jacea, riv. (La Gette, en flam. Geete) Mém. 42, Moulaert 8, note 1.

Gayira, Gayra, riv. (Le Jaer ou Geer). C'est la dénomination employée dans les diverses copies que j'ai vues de la ch. de fondation de l'église de Ste-Croix par Notger, en 1005 (voy. l'art. Bonnas). Il me semble que ce vocable

Gayira ne peut venir immédiatement de l'autre dénomination ancienne du Geer : *Jechora*.

Geaz. Mém. 155, au mot Gias.

Geldione (1. village : Jodion; 2. ruis. : le Mignat). Mém. 115. Comp. Caledio ou Caledion.

Geldonia (Jodoigne, en flam. Geldenaeken) Mém. 88 inf., 93 inf. Dans une ch. de 1181 : **Jodonge**. Comp. Caledoniacum.

Gemblacus, **Gemblaus**, **Gemblaos**, Mém. 110; **Gembluos**, chartes de 1006 et de 1070; **Gemmelaus**, Mém. l. c. (Gembloux, en wallon Giblou).

Geminiacum, **Geminicus-vicus** (= Gemblacus ?) Mém. 110 inf. M. Schayes dit dans son ouvrage *La Belgique et les Pays-Bas, etc.*, II, 438, que Gembloux est encore appelé *Geminiacum villam* dans un acte de Louis le Débonnaire, de 816.

Gemmelaus. Voy. Gemblacus.

Genapium, **Genapia** (Genappe) Mém. 70 : comp., dans la Table suivante, Genape.

Genefe. Transformation romane de *Chanaphia*, d'où, d'abord, *Cheneffe* : voy. au premier de ces mots.

Genehen? Mém. 121.

Geninne? Mém. 121 med.

Genitinis (Gentinnes) Mém. 119.

Gerbercheies. Reg. aux fiefs, f. 71 v. inf. : " inter Warnans et Gerbercheies "; ibid., f. 65 v. ult. **Gierberhaie**. (Gerbehaie, dép. de Jehai-Bodegnée).

Gere. Reg. aux fiefs, f. 59 inf. : „ inter Boilh et Gere „. (Geer). Voy. Jaira.

Gere-le-ville, Reg. aux fiefs, f. 49 v. inf.; en marge : Geer-le-ville. Même nom que celui qui précède, ou que celui qui suit? La seconde supposition est, je crois, plus vraisemblable.

Gerennevilhe, Reg. St-Den., f. 43 (le mot est écrit *Gerenevilhe*, avec un tilde allant du *r* au *n*); **Gerenvilh**, ibid., f. 7. Sans doute le même nom que le *Grennevilhe*, *Grenvilhe*, de d'Hemr. (Mém. 73 med.), c'est-à-dire Grandville. Le radical de la forme primitive : *Gerenne*, est prob. un adjectif formé de *Gere*, maintenant *Geer*, nom de la rivière sur laquelle Grandville est situé. Le nom précédent, s'il est identique, comme il y a apparence, serait formé des mêmes éléments autrement employés.

Geserin, Reg. St-Lamb., f. 70 med. Voy. Jusherin.

Gestele, chartes de 1147 et 1186. (L'un des quatre hameaux du nom de Gestel).

Gias? riv. (La grande Gette) Mém. 107 med.

Gilbertzeis, Mir. III, 617. 2., an. 1152; **Gillebrecees**, ch. de 1230, Nam. (Gelbressée). Je note en passant ce nouvel exemple d'un nom de lieu formé d'un nom d'homme par l'adjonction de la désinence *eias*, — car il est manifeste que le primitif est GILBERTIEIAS. Un diplôme de 966, ap. Mir. I, 654. 1, mentionne aussi un endroit appelé d'après ce même nom d'homme (sous une forme antérieure) : „ Hillinus tradidit in villa, quae dicitur *Gislebiernoz*, ecclesiam unam, silvam ad porcos

quingentos, pro anima *Gisleberti* genitoris sui " : quel était le suffixe, qui est représenté dans ce texte par le vocable évidemment corrompu *noz?*

1. Gineffe (Canne) : voy. Chanaphia. Si l'on admet que *Canafia* est une dérivation wallonne de *Canna*, on doit considérer *Gineffe* comme le dernier terme de la transformation romane de ce radical. L'homonyme, qui suit, provient peut-être d'un primitif bien différent.

2. Gineffe. Une ch. de 1229 est signée par un Bald. de Gineffe : sans doute Geneffe ou Jeneffe, en Hesbaie.

GINGOLONHAIM (pour " Guigolonhian "), **Gengleheym**, Mém. 84; **Genglehem**, ch. de 1147; **Gengleben**, chartes de 1186 et de 1189. (Gingelom).

Glabeche (Glabbeek) Mém. 106, 109 pr.

Glanus ou **Glanum?** : " in Glano et territorio Glani, juxta Leodium ", ch. de 1267. (Glain, commune d'Ans-et-Glain).

Glauns, ch. de 1146 : voy. l'art. Riweceuns; **Glaons**, ch. de 1222 : voy. l'art. Freres. (Glons, en flam. Glaen).

Glenes (Gelinden, sans doute) : voy. l'art. Englemoncourt.

Gobercheies, **Gobercees**. Reg. aux fiefs, f. 36 med. : " inter Warnans et Gobercheies "; ibid., f. 77 v. med. : " a Gobercees deleiz Borset ". Je ne connais sur le territoire de Borset, village que j'habite pendant l'été, aucun nom semblable à celui-là. Quant au mot, c'est encore une formation comme celle dont nous venons de

parler à l'art. Gilbertzeis (*Gobertus*, nom d'homme, p. e. dans une charte nam. de 1260 ; comp. Först. Personennamen, 532 seq.) : le nom suivant est dérivé du même radical, par l'adjonction de la désinence thioise *ingen* (romanisée en *engeis*) : voy. l'art. Hubertinchen.

Gobertengeis, Ampl. coll. IV, 1087 sup. : alleu cédé à l'église S[t]-Laurent par W. de Donglebert, vers l'an 1140. (Gobertange, dép. de Melin). Pour l'étymologie, voy. l'art. précédent.

Goclleis (Gosselies) Mém. 109.

Godelcdalcth, forêt. Mém. 76 sup.

Gohe, bulle de 1147; **Goei**, ch. originale de 1125 (" advocatus in Goei, villa S[ti]-Johannis " ; " scabini de Goei "); **Goe**, bulle de 1186. (Goyer, en flam. Jeuck ; plus anciennement, comme on lit dans la table d'un cartulaire de S[t]-Jean, du 16[e] siècle : wall. Goé, flam. Joeck). Le nom flamand montre que des trois formes ci-dessus, la plus ancienne est *Gohe*, où le *h* est primitif et non épenthétique.

Golopia (Galoppe, en flam. Gulpen) Mém. 90.

Gondulpunt (Godeupont) Mém. 121 inf.

Gorroit. Voy. l'art. suivant.

Gorroivre, ch. de 1231 ; **Goroive**, ch. de 1224 ; **Gorroeve**, Reg. aux fiefs, f. 72 : " inter Velrus et Gorroeve ". (Goreux, commune de Voroux-Goreux). Ce même endroit — du moins l'identité ne paraît pas douteuse — est appelé *Gorroit* au f. 22 v. du Reg. S[t]-Lamb.

Je ne vois pas quel peut être le primitif commun d'où sont sorties ces deux désinences si différentes.

Gorsine. Mém. 77 sup.

Gottheken, ch. de 1216. (Prob. Gothem). Comp. Cotteym.

Graz, Gras. Une ch. originale de 1181 mentionne cet endroit au nombre des possessions de l'église St-Martin : - - - „ Alia vero bona cum vacaverint scilicet - - Frocurt, Jodonge, Mâtincurt, Graz, curia de Femmala, Cheneffe „ - - -; Reg. St-Lamb., f. 49 : „ Monteinghees juxta Gras „. (Grâce, près de Montegnée). Nota. L'attribution du nom dans le premier texte résulte de ce fait que, d'après une ch. de 1231, l'endroit désigné ressortissait à l'archidiacre de Brabant (diocèse de Liége), ce qui n'est applicable qu'à Grâce (Grâce dépendait du concile de Hozémont, et celui-ci, de l'archidiaconé de Brabant).

Grees, Greles, ch. de 1224. (Prob. Grez, commune de Grez-Doiceau).

Grennevilhe, Grenvilhe. Voy. Gerennevilhe.

Grimene, Grimides (Grimde) Mém. 42, 106, 109 s.

Grimentenges (Grimmertigen). Voy. Egredenges.

Groseas ? Mém. 72 med.

Grueles, ch. de 1063, dans le Reg. Ste-Croix, f. 84 v.; **Grules**, ch. de 1131; **Groules**, d'Hemr., pp. 27 inf., 114 sup. („ Groules en la terre de Lemborch „) et saepe. (Selon Salbray : Gronsveld ; mais Ernst attribue à cet endroit un nom ancien très-différent : voy. l'art. suivant,

et puis je ne sache pas que Gronsveld ait jamais fait partie du duché de Limbourg. D'autre part, il existe près de Wodémont, qui est mentionné de suite après notre nom dans la première pièce citée, un bois de *Groule :* n'est-ce pas un reste de l'antique *Grueles ?*).

Grunsele, ch. de 1145, ap. Mir. III, 708. 2 sup. (Selon Ernst VI, 138 : Gronsveld). A moins qu'il n'existe deux Gronsveld (je n'en connais qu'un, lequel est situé sur la Meuse, près de Maestricht), il semble que Salbray se trompe nécessairement dans l'explication du nom précédent, ou Ernst, dans celle de ce nom-ci : or, d'après ce que nous avons dit à l'article qui précède, on ne peut guère douter que l'erreur ne soit du côté du premier.

Grusmithis (lisez GRUSMICHIS ?), **Grosmec.** Mém. 79 seq.

Guebecheim, Webecheim, Wibekem (Webbecom) Mém. 69.

Guimala, **Wimales** (Wychmael) Mém. 68 ult.

Gursumdrul, **Gursemdrul**, **Gursendrul**, **Gorsembruel**, **Gorssemeroel** (Dépendance de Gorssum, très-prob.) Mém. 76 seq., 155.

H.

Haechedor, Hackendeur (Haekendover) Mém. 82.

Hachewadat, vallée, Mém. 106, 108 sup. Jean d'Outremeuse : Haquewadant. Selon le P. Moulaert, p.

12 seq., cette vallée serait celle dite Le Grand-fond, qui commence au N. de Sart-Risbart.

Hacuria. Une ch. de 1264 mentionne de suite les deux noms : Rask. de Hacuria, Hank. de Lyhe : prob. Haccourt et Lixhe, villages voisins sur la rive gauche de la Meuse.

Hadelenges, Reg. St-Lamb., f. 61 med. (Haelingen, dép. de Velm : voy., à la Table suivante, l'art. Moregni).

Haimentinis, ch. de 1050, Nam. : - - " decima quae in villa Petrebas dicta, in pago Hasbanico sita - - -. Tres mansos - - in villa Haimentinis nuncupata, in pago praefato sita ". (Prob. Hemptinne-lez-Eghezée).

Hairs, chartes de 1034, 1067, 1084; **Hers**, chartes de 1103, 1125; comp. Mém. 82 inf. (Heers). Voy. les articles Here, Berts-Here ou Bertin-Hers, Franhers, Herscastrum, Medianum-Hairs, Obhere ou Opehers ou (en rom.) Sushers.

Hakesi? Hahest? Voy. l'art. Hesi.

Halchtere, Halchtre (Helchteren) Mém. 94.

Halebach, Reg. St-Lamb., f. 72. Cet endroit, dont je ne puis découvrir le nom moderne, doit être prob. cherché dans les environs de Jauche.

Halectum, acc., **Halei**, **Hallei**, Reg. St-Lamb., ff. 35 v. (" apud Halectum parvum "), 36 v. (Grand-, et Petit-Hallet). Comp. Mém. 71 med., 120 inf., où sont citées les formes *Hallei*, *Halley*, et voy. l'art. suivant. Nota. D'après une citation faite par le P. Moulaert, p. 21, note *a*, le nom thiois de Hallet serait *Halleer*. Un registre

aux paies, de St-Laurent (écrit dans la première moitié du siècle dernier), emploie aussi, p. 330, la forme *Hallerium* : l'origine la plus probable de cette désinence *eer* me paraît être une forme romane HALLOIR.

Haleh. Une ch. de 1016 est signée par un Rodulfus de Haleh. (Prob. le même nom que le précédent).

Halenbai, ch. de 1147; **Halembai**, ch. de 1186. (Hallembaie, dép. de Haccourt).

Hales, Halon (Haelen) Mém. 66, 72 sup.

Haletrae? (Haeltert?) Mém. 71 seq. Comp. le nom suivant.

Haletrut? (Haeltert) Mém. 72 sup.

Halla (Prob. = Hales, Halon) Mém. 72.

Hallerium, Halleer (Hallet). Voy. l'art. Halectum.

Halles (Halle) Mém. 72 sup.

Halmala (Halmael) Mém. 72 med., 75.

Halon. Voy. Hales.

Halterinia, Halterina : voy. l'art. Bonnas. Je n'ai pu découvrir quel est cet endroit, déterminé par les mêmes indications qu'Imburcio, qui est resté également énigmatique. Il est positif que ce sont surtout les lieux situés aux bords des rivières qui semblent ainsi disparaître : comp. Scripnasium, Espithe (3e Table), Bonnas, Warlege.

Ham (Oost-Ham, prob.) Mém. 80 sup.

Hamale (Hamal) Mém. 94 sup.

Hambruech. Ch. de 1227 : „ et miles praenominatus [scil. Wed. miles de Prato] de sua propria terra allodiali, quae sita est apud Hambruech „ - - - - ; table d'un cartulaire de St-Jean : **Hambruch** ; en marge : Hambroux ; d'Hemr. : **Hambroux**. (Hombroux, dép. d'Alleur).

Hamps. Bien donné par l'évêque Baldric à l'église Ste-Croix, l'an 1011, en même temps que 30 bonniers à „ Helecines, in comitatu Stepes „ : voy. Reg. Ste-Croix, ff. 6, 76 v. inf. L'attribution est expliquée dans le même Reg., f. 153 : „ Circa bona de Hampteal est notandum quod Dom. Baldricus episcopus Leod. XLVII^{mus} contulit nobis bona de Hamps et Heylechines inter alia „, etc. **Hampteal**, plus loin **Hamptea** et **Hamptheal**, donné dans ce passage comme synonyme de *Hamps*, est Hampteau, dép. de Op-Heylissem. La forme diminutive du mot semble indiquer que *Hampteau* était primitivement une dépendance de *Hamps :* qu'est devenu, s'il en est ainsi, l'endroit principal ?

Hanech, Reg. St-Lamb., f. 46 v. ; „ apud Louse juxta Haneche „, ibid., f. 59 med. (Le nom qui fait l'objet de cet article est prob. celui de Hannesche ; quant à *Louse*, je ne l'ai trouvé, ni près de Hannesche, ni ailleurs ; peut-être n'est-ce maintenant qu'un lieu-dit).

Hanretium, chartes de 1015, 1016, 1112 (voy. les articles Matrena et Herlaus) ; **Hanrez**, ch. d'environ 1250. (Hanret).

Hanutum (Hannut) Mém. 93, 95.

HARCHA (pour „ Archa „), **Herka**, riv. (La Herck) Mém. 68, 90. Comp. le nom suivant.

Harches, **Herke** (Herck) Mém. 68, 90. Ridders-Herck est appelé dans le Reg. St-Lamb., f. 46 v. : " Herkes juxta Tungris ".

Harduemont, chartes de 1229 et de 1235 (dans la première, il y a, au-dessus de l'*u*, un trait horizontal qui s'étend jusqu'à l'*e* : lisez **Harduenmont?**), d'Hemr., etc. (Harduémont, dép. de Verlaine). Comp. Mém. 93.

Hareche " in parochia Harstalliensi ", ch. de 1289. Je ne vois à comparer que la ferme d'Arcis et Hareng, l'un et l'autre dépendances de Herstal ; mais aucun de ces noms ne coïncide complétement, et un document du 16e siècle donne au second la forme divergente *Herens :* voy. cet article.

Harengees. La ch. de fondation du Val-Notre-Dame, an. 1210, a, au nombre de ses signataires : " Gos. et Lieb. frater ejus de Harengees ".

Harenton (Harton) Mém. 120 pr.

Harimala, **Harimalla**, **Harmala** (Hermalle-sous-Argenteau) Mém. 62 inf., 134 seq.

Haristallium, Mon. Germ. hist. I, 148 seq., 150 seq., ann. 770, 771, etc. (Herstal). Comp. Mém. 59 med., 134.

HARISTAPLES? — : **Hastaples**, bulles de 1147 et 1186; **Harstaples**, Reg. St-Lamb., f. 57 v.; **Harstaple**, Reg. Ste-Croix, f. 23 v. (ch. de 1289); **Herstaplia**, Mém. 100 seq. (Herstappe, en flam. Herstappel).

Hasbaniensis-pagus, **in pago Hasbanio**, **Has-**

bania. (La Hesbaie) Mém. 66 seq., 23, etc. Comp. les noms thiois : Haspingow, Hespengow, et l'art. Haspinga.

Hasche, **Hasque** (Nom wallon de Hasselt).

Hasnoch ou **Hasnoth ?** Mém. 67. Comp. Merbate.

Haspere, Aspre, Asple (Eysden) Mém. 135.

Haspinga-comitatus (Un des quatre comtés entre lesquels était divisée la Hesbaie) Mém. 67 sup.

Haspingow, Hespengow (Nom thiois du canton de Hesbaie) Mém. 66 seq. Comp. Hasbaniensis-pagus.

Hawannis, **Hawans**, Ampl. coll. I, 133, an. 854 (" ex villa quae Hawannis vocatur et est sita in pago Hasbanio "), pièce de 841 citée dans mon Mém., 91 sup. (Awans).

Hedencourt, Hedincourt. Reg. Ste-Croix, f. 169 v. sup. : " inter Bokeho [écrit aussi, dans la même page : Bokehout] et Hedencourt [et : Hedincourt] ". Le " chemien de Sain Tron " étant cité là-même, point de doute que Bokeho, etc., ne soit Bouckhout. Hedencourt est prob. Egoven (*oven* pour *hoven* : voy. à l'art. Matincurt), dép. de Marlinne.

Heimala, **Heimale**, ch. de 1131 (voy. 2. Castris) ; **Eymala**, bulle de 1186 (dans la bulle parallèle de 1147, le mot est écrit, sans doute par erreur, *Exmala*) ; **Emmale** : voy. cet art. (Emael, dép. de Eben-Emael).

Heinsten, ou **Heinsteri ?** (la première forme est celle que le transcripteur de la charte a donnée au mot ; postérieurement, on a changé le *n* final en *ri*) Suppl. 7 inf. (Prob. Heesten, dép. d'Iteghem).

1. Heis (1. Nom d'une forêt près de Mellery ; 2. Mellery) Mém. 117 med.

2. Heis (Nom roman de Hex) Mém. 69 sup. Voy. Hekes.

Heiste (Heyst-op-den-berg) Suppl. 7 inf. Dans le Reg. aux fiefs, f. 6 v. : " apud Haiste prope Machlinam ".

Hekes. Une ch. de 1237 est signée par un Wil. de Hekes. (Prob. Hex, en rom. Heis).

Helencines. Voy. Herecines.

Hellines, Reg. St-Lamb., f. 44. (Prob. Heelen, près de Léau, appelé dans le Reg. Ste-Croix, ff. 148, 147 v. : Helen, Heylen).

Helmericicurtis, Mém. 19 med.; " Fast. de **Hemmericurt** ", ch. de 1216; **Hamericurt**, Reg. St-Lamb., f. 52; " **Hemericourt** juxta Waleve ", Reg. aux fiefs, f. 5 v. (Remicourt).

Hembenmes, bulle d'Innocent IV; **Embemmes**, Reg. Ste-Croix, f. 74 et saepe. (Eben, commune d'Eben-Emael).

Hengion, ch. de 1222. (Hingeon).

Heniz, bulles de 1147 et 1186. (Henis).

Henres, ou **Heures?** (Heurne-St-Pierre) : voy. l'art. Fiemala. L'édition de d'Hemr. donnée par Salbray porte, p. 314 (voy. Mém. 70 sup.) : **Heurs.** Je tiens cette leçon pour bonne, par la raison que *Henrs* serait d'une prononciation très-difficile : en conséquence, je crois qu'il faut lire *Heures* plutôt que *Henres*.

Hepene (Heppen) Mém. 82 ult.

Heran, Herans (Héron) Mém. 34 sup., 156; cf. 93 med., 111 inf.

Herbecheles, Reg. aux fiefs, f. 53 r. et v. (Hepsée — dép. de Verlaine —, comme il est dit en marge du registre).

Hercliacum (Prob. Erquelinnes) Mém. 115.

Herdene, Ernst VI, 133 sup., an. 1140; " Lamb. de **Herdinis** ", ch. de 1176. (Herderen).

1. Here, Heere (Nom flam. de Heers) Mém. 93, 156.

[**2. Here**] Mém. 93 med. Le *Here* qui se trouve dans la copie donnée par Mir. d'une ch. de 1186, n'est qu'une faute de lecture ou d'impression : le texte original porte *Hore*.

Herebac, Herebach, Mém. 78 seq. (Bas-Heers, en flam. Bats-Heer — ?). Comp. Berts-Here.

Herecines, Hercines (Jean d'Outremeuse: Harcines; car c'est ainsi qu'il faut corriger les deux leçons : Hartines, Harlines), Mém. 106 seq.; **Helecines**, ch. de 1011 ; voy. l'art. Hamps ; **Helenecines, Helinecines**, Suppl. 6 sup. ; **Helenecienes**, ch. de 1210, etc. (Heylissem).

Heremeis, ch. de 1230 ; **Hermees**, Reg. St-Den., f. 50 v., etc. (Hermée).

Heremo, Eremo, abl. (Prob. l'Hermitage-Ste-Marie, près de Braine-le-château) Mém. 122 med., cf. 111 inf.

Herens, table d'un cartulaire de St-Jean ; en marge :

„ Herens prope Mirmort „. (Hareng, dép. de Herstal et de Millemorte). Comp. Hareche.

Herina (= Herne ?) Mém. 111 inf.

Herines (= Herina ? ou Lerinnes, dép. de Tourinnes-St-Lambert — ?) Mém. 111 inf.

Herlaus. Ch. de St-Jacques, de 1112 : - - - „ Beatus Petrus Laubacensis duos mansos habuit in Hanretio sub jure Sti-Jacobi Leodiensis, unum in Herlaus, alterum in Juseneval, quos, quia magis solo nomine quam aliquo usu tenere videbatur, visus est abbati - - justa commutatione tradere ecclesiae Sti-Jacobi „. (Prob. Harlue, dép. de Bolinne, et Jusignaux : voy. pour ce lieu l'art. Jussenneval).

Herne (Hern-St-Hubert) Mém. 111 inf.; comp. les articles Rixhem, Vriherne.

Hers-castrum, Reg. St-Lamb., f. 45 v. (le château de Heers). Voy. l'art. Hairs.

Herselo. Une ch. de 1216 est signée par Herm. de Herselo, Conr. de Hubretenges, Lamb. de Brusteme, etc. (peut-être Hersselt : voy. à la 3e Table).

Hesbines, **Hesbin** (Hespen) Mém. 84, comp. 67 sup.

Hesi. Dans la ch. de St-Martin, de 965, reproduite par Ernst VI, 95, et par Van den Berch, 111, se trouve un nom qui est écrit d'un côté *Hesi* et de l'autre *Hest*. Une ch. originale de 1230 mentionnant un *censum de Hese*, il faut sans doute préférer la première forme. L'endroit désigné est très-prob. Hees, à l'ouest de Maestricht.

Nota. Après *Hesi*, la charte mentionne Althuolse — Althoust (Vieux-Hoesselt), puis Hakesi — Hahest : il se pourrait que la seconde forme dût être lue *Hahesi*, et qu'il y eût un certain rapport entre ce nom et le nôtre.

Heures, Heurs (Heurne-St-Pierre) : voy. l'art. Henres.

Hoesden (Prob. Heusden) Mém. 94 med.

Hoin, Hoyn, Hoiens (Heugem) Suppl. 8 med. Cette attribution, déjà établie à l'endroit cité, est appuyée par une ch. de 1237, où il est dit que certain personnage de *Hoins* avait des prétentions sur l'avouerie de Breust (*Broste*) : or, Heugem et Breust sont situés, à peu de distance l'un de l'autre, sur la même rive de la Meuse.

Holdege, ch. de 1195. (Hodeige).

Holenghule, Holleinghule, Reg. St-Lamb., ff. 66 med., 72 pr. ; **Holengnoul**, Mém. 93 sup. (Hognoul). Voy. Holongia, dont notre mot est un diminutif.

Holey. Voy. l'art. Fiemala.

Holongia, ch. de 1126 ; **Holon**, bulle d'Innocent II (vers 1136) ; **Holoin**, bulle de 1147 ; **Holon'g**, bulle parallèle de 1186. (Hollogne : soit le Hollogne situé sur le Geer, ou celui qui est surnommé : aux-pierres). La forme primitive est prob. un adj. Holonius (*Holonia*, en 1280 : Mém. 156) : de là le nom roman *Holong*, que porte la bulle de 1186 et qu'il faut prob. lire dans celle d'Innocent II ; *Holongia* est, ou la forme romane avec une terminaison latine (*Holong + ia*), ou le nom latin prononcé à la manière romane (*Ho-lo-nia*, au lieu de *Ho-lo-ni-a*).

1. HOLTHAM, **Holtam** (Houtain-l'Evêque, en flam. Waels-Houthem) Mém. 103. On lit dans une bulle délivrée par le pape Innocent IV à l'abbaye S[t]-Jacques : " omnia bona quae habetis in villis de Huten theutonica et **Uten romana** ".

2. HOLTHAM, **Huten theutonica** : voy. l'art. précédent. (Hautem-S[te]-Marguérite? Hautem-S[te]-Catherine, dép. de Hougaerde — ?).

3. HOLTHAM, **Holtain, Huten** (Houtain-le-val) Mém. 121 inf.

Honavi, Mém. 29, an. 911; Bald. de Gineffe, Lamb. de Harduemont, Eust. de **Honeffe**, signataires d'une ch. de 1229; N. de Harduemont, N. de Wafresees, N. de **Honeffe**, signataires d'une ch. de 1235; **Honeffia**, bulle d'Innocent IV. (Haneffe). On voit que j'ai eu tort de suspecter le *o* de *Honavi* (quant à la désinence de ce mot, il me semble toujours probable qu'elle était *avia*). Du reste, la forme *Hanefe* apparaît dans des documents très-anciens.

Hore (Heure); bulles de 1147 et de 1186 : " allodium in Halenbai et in Hore " (ici, Heure-le-Romain, qui est voisin de Hallembaie); chartes de 1220 et de 1230, déjà citées dans mon Mém. 160. On lit dans une ch. de S[t]-Martin, de 1181 : " exceptis dumtaxat - - - et nova acquisitione de Oire, cum molendino, et Aneis ", et, plus bas : " alia vero bona cum vacaverint, scil. - - - curia de Broiste, Hugardes, curia de Oire " - - : j'ignore s'il est question ici d'un des deux Heure, mais il est certain que le vocable **Oire** a cette attribution : *Oere*, en 1255 et 1293 (Mém. 160), *Oire* dans d'Hemr. (Oire-le-romans,

203 med., Oire-le-tiexhe, 194 sup. — med.). **Eure** est la forme employée dans les plus anciennes pièces du Reg. Ste-Croix, ainsi dans une ch. de 1258, fondant la chapelle d'Heure-le-tiexhe, dans une autre, de 1289, établissant les limites entre les dîmes appartenant aux églises de Borcette et de Ste-Croix (" de Eure teuthonica "), dans une troisième, de 1312, etc. ; le texte même du Reg. se sert du mot **Ora.** Comp. l'art. Eira, nom qui est aussi rendu par Ora, mais qui appartient prob. à un autre lieu que les nôtres.

Horel. Voy. Urlis.

Horfale. Mém. 71 inf. Très-prob. forme corrompue ou plutôt mal lue, pour *Horpale :* voy. l'art. suivant.

Horpala, ch. originale de St-Jacques, de 1067 (voy. l'art. Builes), signée par un Herimannus de Horpala, et dans beaucoup de pièces postérieures; ensuite **Horpale**, Mém. 78 seq. Il n'y a pas de doute que ce nom ne désigne Horpmael, comme je l'ai conjecturé dans mon Mémoire. A la table du Reg. St-Den., où le nom est d'ailleurs toujours écrit *Horpale*, on a tracé un *m* au-dessus des deux lettres *pa* de ce mot.

Hors, **Hurs**, Reg. St-Lamb., table et f. 46 v. (?).

Hosdaing (Prob. Hosden, dép. de Latinne) Mém. 84 sup.

Hosenmont, **Hosainmont** (Hozémont) Mém. 44.

Hourle (Hoesselt). Reg. aux fiefs, f. 24 sup. : " Werme prope Hourle et Hardelingh " (Werm entre Vieux-Hoesselt et Aerdelingen), " W. de Linc prope Hourle "; en marge :

Houssel (de même, f. 33 sup.); f. 25 sup. : « in veteri Hourle »; en marge : Vieu-Houssel. Voy. Huolse.

HREOTIO (Primitif probable de *Riuti*) Mém. 100 sup. Voy. l'art. Riuti.

Hubertinchen. Le nom d'un certain Conradus se trouve au bas de quatre chartes : dans les deux premières, l'une et l'autre de 1213 (Not. sur Herkenrode, pp. 58, 60), il signe : C. de Hubertinchen, C. de Hubertingen; dans la troisième (originale), de 1216 (voy. l'art. Herselo) : C. de Hubretenges; dans la quatrième, de 1219 (Mantelius, 176) : C. de Hubertingh. (Houppertingen). Nota. Je remarque, à propos de ce mot, qu'en pays thiois la désinence *inchen, ingen*, joue le même rôle qu'en pays roman la désinence *eias;* ainsi, voulant dénommer une villa d'après son propriétaire *Hubert*, on dit d'un côté *Hubertingen*, et de l'autre, on dirait HUBERTIEIAS, HOUBERZÉES.

Hubretenges. Voy. l'art. précédent.

Hucorgne, ch. originale de 1210. (Huccorgne).

Hugardis, Suppl. 8 sup.; **Hugardes**, ibid., et ch. de 1181 (voy. à l'art. Hore). (Hougaerde).

Hulderdingh. Voy. Egredenges.

Humale, ch. de 1237 (sur le dos : Oumale); **Umale**, Reg. St-Lamb., f. 57. (Omal).

Hundelingen (Eggelingen, dép. de Houppertingen, selon Corsw. 334 med. Je note, cependant, qu'il y a un Hundelingen entre Goyer et Bouckhout).

Huolse? Husle, Hurle, Hourle (Hoesselt). La

synonymie que j'attribue à ces diverses formes demande quelques éclaircissements. 1° La seule attribution certaine est celle de *Hourle* (voy. cet art.) ; 2° mais *Hurle* est le même mot que *Hourle*, et *Husle* est parallèle à *Hurle* (Suppl. 8 sup.) : donc, à défaut d'autre attribution démontrée ou probable, il faut aussi expliquer ces noms par Hoesselt ; 3° quant à *Huolse*, la forme est plus douteuse que l'attribution : une ch. de 965 mentionne, d'après un texte *Althuolse*, d'après l'autre *Althoust*. *Houst* n'étant pas un vocable admissible pour le 10e siècle, il faut à priori préférer la première forme : or *Huolse* , ou peut-être *Huosle*, s'explique naturellement par *Husle*, et le mot entier *Althuolse*, par : Vieux-Hoesselt.

Hurionem, acc. (Horion) Mém. 23, 24, etc.

Husle. Voy. Huolse.

Huste (Nom du canton auquel appartenait Eyck, en 944). Voy. l'art. Echa, à la fin.

Huten. Voy. les trois articles Holtham.

Huy-le-court " deleis Huleglise ", document nam. d'environ 1409. Voy. l'art. suivant.

Huy-le-glise, ou plutôt **Huy-l'eglise,** document nam. de 1313. Mr. J. Borgnet me dit que cet endroit, situé sur le Hoyoux namurois et dont il est encore fait mention au siècle dernier sous le nom *Heuglise*, est maintenant inconnu. Il en est sans doute de même de celui qui est cité à l'art. précédent.

Huy-le-planee, ou **-le-planche**, document nam. de 1313. (Hulplanche, dép. d'Eminc).

I.

Imburcio. Mém. 102 inf. J'ai déjà dit, à l'art. Awanlia, que j'avais retrouvé ce nom dans deux chartes. Il s'agit des bulles des papes Eugène et Urbain (1147, 1186), qui portent : " villam Emburch — bulle d'Urbain : Emurch —, cum piscatione ". Le droit de pêche attaché à cet endroit montre qu'il était situé sur la Meuse, et il devait être sur la rive gauche de ce fleuve, puisqu'il appartenait à la Hesbaie. Ceci indique donc clairement dans quelle région il doit être cherché : n'ayant, cependant, pu trouver aucune attribution vraisemblable, je suis porté à croire que le village n'existe plus ou qu'il aura changé de nom. Comp. l'art. Halterinia.

INDA ou INDAE, adj. **Indensis.** (Prob. = Yennes, Ynnes : Ines) Mém. 123.

Ingeis, **Ingeyes**, **Engiz** (Engis). On lit dans une ch. originale du Val-St-Lamb., de l'an 1050 : - - " Ego Godefridus dux Lotharingiae - - tradidi allodium de Ramelul ad altare B^ti^-Servatii - - eo jure et libertate qua possedi - - et ut - - nulli dominorum circumquaque allodium habentium cultores ejusdem villae aliquam justiciam debeant excepto domino de Ingeis, ita tamen ut si rusticus in Ramelul manens pecudes habuerit et pascua de Ingeis habere voluerit, annuatim denarium unum et pullum et panem domino de Ingeis persolvat, pro quibus utatur pascuis praedicti castri, scil. Ingeis ". Une ch. de St-Jacques, de 1034, mais qui n'existe que dans une copie,

du reste très-ancienne, porte --- " Gozelo ex Ingeyes castello quod est situm supra Mosam ". Le mot même *Ingeis*, *Ingeyes*, répond au nom moderne *Engis*, cela n'est pas douteux ; mais il m'est impossible de dire s'il est question ici d'Engis ou d'Engihoul, qui est sur l'autre rive de la Meuse, attendu que dans un document de 1232 cité dans mon Mémoire, 131 med., l'un et l'autre endroits sont appelés du même nom *Engeih*. La seule donnée est que Ramioul, dont les paysans pouvaient faire paître leurs troupeaux sur les prés d'Ingeis en payant au seigneur certaine redevance, est sur la rive droite de la Meuse, ce qui indiquerait plutôt, mais non nécessairement, Engihoul. Dans le Reg. aux fiefs, f. 26, on trouve déjà les dénominations : *Engiz*, *Engizoule*. Je ne sais où M. Bovy a été prendre (Promenades I, 182) que Engihoul était autrefois appelé Rochefontaine.

Ippinghohaim. Mém. 117 med. (Prob. Eppeghem).

J.

Jace, **Jalce** (ces deux noms à l'abl.), **Jacen** (Jauche). La première forme se trouve dans une ch. sans date, mais qui peut être du commencement du 12e siècle, laquelle est signée par un Henricus de Jace ; la deuxième forme, à peu près de la même époque, est rapportée dans mon Mém., 120 ult., enfin la troisième se trouve dans une ch. de St-Martin, de 1092, en antique copie, charte signée par un Godescalcus de Jacen. (Il serait intéressant de savoir quelle est la raison d'être de cette forme *Jacen*. Je

remarque que, dans cette même charte, le mot *Tidebechen* a aussi reçu un *n* paragogique). Comp. **Jache**, dans un document nam. de 1323, qui paraît désigner Jausse, dép. de Mozet, et voy. l'article suivant.

Jacca, Jacia (1. riv. : la Gette : voy. l'art. Gatia ; 2. vill. : Jauche : voy. Mém. 88 inf., Moulaert 8, note 1). Comp. l'art. précédent.

Jahain, Ampl. coll. IV, 1083 ult. (Très-prob. Jehai).

Jaira, ch. de 1103 ; **Gere** : voy. cet art. (Geer). Comp. l'art. Gaira.

Jalce. Voy. Jace.

Jalemine. Voy. Galomina.

Jamapia, Jemapia (Jemeppe-sur-Meuse) Mém. 132 med. L'Ampl. coll. IV, 1067, an. 1034, donne aussi la première forme.

Jamneda, Mir. IV, 372, an. 1141 ; **Jamne** : " in silva quae praedio episcopali Jamne adjacet ", ch. de 1134, Nam. ; **Jameda**, chartes de 1230 et de 1240, Nam. (Jambe). Nota. Cet article aurait dû être placé dans la Table précédente.

Jandren-le-Herut, ou **-le-Helut** (?). Voy. Gandrinus.

Jechora, Jecora, riv. (Le Jecker, Jaer ou Geer) Mém. 43 sup., 93. Comp. l'art. Gayira.

Jeselins, Reg. St-Lamb., ff. 59 v. med., 62 : " item apud Lywes III bonuaria terrae jacentia in territorio de Jesclin ". Je ne vois pas à quel endroit, voisin de Léau, ou d'Op-Leeuw, peut se rapporter ce nom.

Joeck (Anc. nom flam. de Goyer). Voy. l'art. Gohe.

Jokires. Voy. Calchariae.

Jupilella, Jupelella, bulles de 1147 et de 1186. (Juprelle). Diminutif de *Jopila*, *Jupilla* (voy. à la 1re Table); mais, notez bien, du mot même, ayant un certain sens maintenant oublié, pas du nom propre, dans le sens : petite Jupille, car Juprelle est éloigné des deux Jupille.

1. Jusana-villa : " ab hinc vadit inter Jusanam villam et Scitrud ", Mém. 106. J'examinerai à l'art. suivant le sens que peut avoir le mot *jusana;* ne considérant ici que le nom propre *Jusana-villa*, je dirai qu'il désigne assez prob. Genville.

2. " Jusana villa Raulcurt ". Les bulles de 1147 et de 1186 mentionnent après la villam Meredorp et avant l'église de Monte-Tyenes (Tirlemont) : " Jusanam (dans la bulle d'Urbain : Jusanan) villam Raulcurt ". J'ai supposé dans mon Mém., 101, que *Jusana villa* qualifiait *Raulcurt*, et j'ai tiré l'adj. *jusana* d'une forme ancienne, à rechercher, du nom de la Gette. En admettant qu'en effet *Jusana villa* ne soit pas ici le même nom de lieu que celui mentionné à l'art. précédent (voy. la note), il me paraît maintenant plus vraisemblable, à cause des deux noms que je vais citer, que *jusana* dérive du moyen latin *jusum*, = *deorsum*, et signifie : basse, inférieure : ce Raulcurt, maintenant Raccourt, aurait donc été dénommé ainsi pour le distinguer d'un autre Raulcurt situé plus en amont (peut-être Rocour, près de Liége : voy. 2. Raulcurt) : comp. Juseneval, Jussenneval, (= vallée d'en bas?), Jusen-Seraingh, dans cette Table, et Jusennaineville,

dans la Table précédente. Nota. Ainsi que l'indiquent les guillemets, les copies *fac-simile* des deux bulles ne font qu'un nom des trois mots *Jusanam villam Raulcurt*. Dans les transcriptions données par les deux cartulaires, on rencontre les trois cas possibles : une copie ne ponctue pas entre ces mots, deux autres divisent après *Jusanam*, la quatrième place la division après *villam*.

Juseneval : voy. l'art. Herlaus. Sans doute = Jussenneval, bien que notre mot pourrait être lu dans la charte : Viseneval.

Jusen-Seraingh, Reg. St-Lamb., f. 51 v., Reg. aux fiefs, f. 37 v. : « 1. bon. terrae arabilis situm inter Jusen-Seraing et Chapon-Seraing desor le coverterie ». (Seraing-le-château). L'épithète *Jusen*, dans le sens que j'ai dit tout-à-l'heure, se comprend fort bien appliquée à Seraing-le-château, qui est situé plus bas que le village voisin de Chapon-Seraing. Pour le nom même de Seraing, voy. l'art. Serangio. Nota. Pour mettre en garde, même contre les documents originaux, je remarquerai que, dans le Reg. St-Lamb., tandis que la table, et le titre du petit article consacré à Jusen-Seraingh, portent ce nom, il est écrit dans l'article même *Visen-Seraingh*.

Jusherin, **Jusserin.** On trouve le nom du même personnage au bas de deux chartes, l'une de 1101, l'autre de 1112 : dans la première, il signe « Reimbaldus de Jusherin » ; dans la seconde « Reinboldus de Jusserin ». Ce nom désigne, de même sans doute que le *Geserin* du Reg. St-Lamb. : Jesseren ; dans le Reg. St-Den., f. 63 : **Jusserren** (titre : Jesseren).

Jussenneval, **Jezinevaul**. Endroit mentionné dans un document namurois de 1323 comme dépendant, ainsi que *Freneumont*, c'est-à-dire Fernelmont, de Noville-les-bois. Ce nom s'est conservé, sous la forme *Jusignaux*, comme dénomination d'un bois voisin de celui de Fernelmont, mais dépendant de Franc-Waret. Pour l'explication du mot, voy. l'art. 2. Jusana.

L.

Lacus (De même que *Palus*, traduction latine moderne du flam. Pule, Poel) Mém. 85 med.

[LAGIUM : Lowaige]. Forme et attribution inadmissibles. Mém. 97 med.

Lamines, ch. de 1112. (Laminne). Qu'est-ce que le *comitatus Lamins* où était situé un *praedium Fode* (voy. la Table suivante, sous ce mot) ?

Lammalle, ch. de 1236 ; **Lamale**, Reg. aux fiefs, f. 26 : " inter Lamale et Ohahe " ; en marge : " Lamale et Oha ". (Lamalle, dép. de Bas-Oha).

Landenes, chartes de 1131 et de 1224 ; **Landres**, Reg. St-Lamb., ff. 39, 43, etc. (Landen ; en wallon, à ce que l'on m'assure : Lande-ferméie : cette dénomination provient sans doute de ce que Landen aura été jadis entouré de murs). Comp. Nedelandre.

Landermenges, **Lantremenges** (Lantremange) Mém. 48, 49. 2 inf., 157.

Landines, ch. de 1226, Nam.; Reg. aux fiefs, f. 34 : „ inter Almonzees et Landines „. (Landenne).

Landris. Mém. 92 sup. Ce mot pourrait être l'ablatif de *Landres* (Landen) : voy. l'art. Landenes ; mais il est plus prob. = Langhedrisch, Langdris.

Lanche (Lasne) Mém. 121 sup.

Langerodech (Dép. de Webbecom) Mém. 82.

Langhedrisch, **Langdris**. Mém. 92 sup., 157. (La seigneurie de Langdries était située sous Berlingen, d'après Corsw. 316 inf.). Comp. Landris.

Lanthin, ch. de 1141. (Lantin).

Lare (Laer) Mém. 79.

Latines, ch. orig. de 1210. (Latinne). Comp. Mém. 92 sup.

Latuit, ch. de 1224. (Lathui).

Lavatorium. Reg. St-Lamb., f. 60 pr. : „ Wericus de Lavatorio „ ; ibid., f. 59 : „ Wericus de Lavoir „. (Lavoir, en wallon Lavu — : *u* est ici une atténuation de *eu*).

Lederna (Leernes) Mém. 116.

Ledgia, **Leggia**, **Legia** (1. ruis. : la Légie; 2. ville : Liége) Mém. 132 seq.

Leinculium. Ch. de 1131 : - - „ ad curtim quae appellatur Leinculium „. On voit par une ch. d'environ 1206, mentionnée au Cod. Loss., nº 143, que cet endroit, nommé ici *Linculne*, dépendait de Maestricht. Je trouve en effet dans le livre de Herbenus : De Trajecto instaurato, publié par Mr. de Ram, p. 8, qu'une porte de cette ville

en avait tiré son nom : „ Portae Trajectensis civitatis -- sunt quinque cis flumen Mosae : Sti-Petri, Leynculen, quae et latine Fodinae glebaceae dici potest [? — *Leynculen* semble être évidemment = *lyn-kuil :* fosse-à-lin] „, etc. Leynculen était sans doute sur le Geer, dont l'eau servait à rouir le lin.

Lenaie (Lanaie) Suppl. 8 med., Mém. 101 seq. Il se peut que la première syllabe *le* ne soit pas primitivement l'article, mais je dois dire que tous les documents romans lui donnent cette valeur ; ainsi, on rencontre : Naie ou Naye, le Naie, de le Naie (Reg. aux fiefs, f. 27 v., l. 2), delle Naie, etc. S'il reste cependant du doute sur le véritable radical, c'est que le nom ancien *Liniacum*, *Linacum*, *Linaium*, se rencontre fréquemment (parfois sans attribution certaine, ce qui permettrait de le rapporter à Lenaie), tandis qu'au contraire le mot *naie* est inconnu. Comp. les articles Le-Score, Le-State, Le-Wege.

Lencholt (Linchout) Mém. 77.

Lens, chartes de 1103 et de 1136. (Lens : il y a plusieurs villages de ce nom; dans la première charte il est prob. question de Lens-sur-Geer, les noms conjoints étant *Jaira* et *Termon*).

Leodicus-vicus, Leuticus-vicus (Liége) Mém. 132 seq. Mon savant ami, Mr. Förstemann, dit, dans son article Leodium, qu'il diffère en quelques points des opinions que j'ai émises sur ce nom. Je ne vois cependant dans ses explications qu'une seule et légère contradiction, qui me paraît, d'ailleurs, parfaitement fondée : j'ai dit que le *e* de la forme *Legia* ne pouvait venir de *eo* (Leodicus), qui aurait produit *ie* (et cet *ie* se trouve en effet

dans le nom moderne); il fait observer avec raison que le *eo* franc s'est transformé en *é*, même dans les langues germaniques : donc il faut admettre que Legia a *pu* venir de Leodica. Quant à une composition du mot avec *wíc* (*vicus*), composition qu'il repousse, je n'en ai jamais eu l'idée. J'ai dit, ou voulu dire, que les Thiois, avant de prendre absolument l'adjectif Ludike, avaient sans doute adjoint à cet adjectif un substantif répondant au lat. vicus.

Leodium (Liége) Mém. 132 seq.

Lernuth. Suppl. 10 inf. (Liernu).

Leschi, ch. de 1173; **Lexi**, ch. de 1237; **Lessi**, Reg. St-Lamb., f. 57; **Leski**, Reg. aux fiefs, f. 2. (Lexhi, dép. de Horion-Hozémont).

Le-Score. Reg. aux fiefs, f. 74 : " jacentes super fontem de Lescore " ; " quod acquisivit ab Arnekino de le Score " (en marge : Lescore). = Score (Schoor, dép. de Velm)?

Le-State (Statte, près de Hui) Mém. 129 ; ajoutez : Reg. aux fiefs, f. 87 sup. : " C. de Tihanges reliva a Huy - - une maison a le State " ; ibid., f. 5 v. : " apud Lestate juxta Hoyum ".

Leugues, **Lewes** (Zout-Leeuw, en fr. Léau) Mém. 80 seq. Une ch. de 1229 est signée par un Gisl. de Lewis. Comp. les articles Lewis-Godefridi, Lywes.

1. Le-Wege, ch. de 1222 (voy. l'art. Freres); Reg. aux fiefs, f. 13 v. : " inter Riothis et le Wege " ; ibid., f. 46 v. : " Johannes de le Weige, sutor Tungrensis " ; ibid., f. 16 v. : " inter Widoie et Wege ". (Lowaige, en

wall. Li-Wège, en flam. Louw). Voy. Lude et Mém. 97 seqq.

2. Le-Wege. (Un ancien château-fort, situé à Jupille, était appelé : tour *delle Weige*) Mém. 98 med.

Lewis-Godefridi, Reg. St-Laur. (Prob. Op-Leeuw, commune de Gors-Op-Leeuw).

Liers, ch. orig. de St-Martin, de 1181 ; **Lerse**, ch. de 1236, etc. : voy. l'art. Anesch. (Liers).

Lietzinis, abl. (Lessines) Mém. 112.

Like, Ms. 160, f. 14. (Oleye, en flam. moderne Lick). Le nom roman ancien était Oleis : voy. cet article..

Limons, ch. de 1236. (Limont).

Linc. Reg. aux fiefs, f. 24 : " W. de Linc prope Hourle ".

Lineh, ch. de 1084 (" Albricus de Lineh ") ; **Linehi**, ch. de St-Jacques, de 1103 (ce nom s'y trouve trois fois); **Linei**, bulle confirmative des biens de St-Jacques délivrée par Innocent II (vers 1136) ; **Lingei**, ch. de 1221 ; **Lingney**, Reg. Ste-Croix, passim. (Lignei). Comp. les deux articles qui suivent.

Lini, Reg. aux fiefs, f. 70 v. ; en marge : Liny. Comp. le nom qui précède et celui qui suit.

1. Liniacum. Villa située en Hesbaie, d'après un diplôme de 832 (Mém. 102 sup.). Ce doit être Lignei, ou Lanaie (voy. les articles Lineh, Lenaie), quoique aucune de ces transformations ne soit régulière : pour la forme *Lineh*, en particulier, comp. *Haleh*, qui paraît venir de

Halectum ; toutefois le nom suivant nous montre que le changement de *iacum* en *ech* — d'où ensuite *eh* — est possible dans l'idiome thiois.

2. Liniacum, **Linlaca** (scil. *villa*), **Lennecha** (Lennick) Mém. 123 inf. Nota. J'ai placé ici ce nom, à cause de son rapport formel avec le précédent ; d'ailleurs il appartiendrait à la Table suivante, les deux Lennick (St-Martin et St-Quentin) étant situés dans la partie occidentale de la Belgique.

Linsemeal, Reg. St-Lamb., f. 47, Reg. Ste-Croix, f. 157 v.; comp. Mém. 107 sup. (Linsmeau). Ce nom paraît être un diminutif du suivant : cette dérivation n'est même pas douteuse, si *Linsem* est la forme primitive. Nota. Selon Van Gestel, Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis I, 268, le nom lat. de Linsmeau (" vernacule Linchemael et Lismael ") serait *Mola-S^ti^-Leonardi*. Cette dénomination m'a tout-à-fait l'air d'être de fabrique moderne.

Linsen, **Linssen**, **Linsem**, Reg. Ste-Croix, table et f. 161. (Lincent). Comp. le nom précédent.

Lirul (Liroux) Mém. 119.

Littemala ? Mém. 94 sup., 99 sup. Je n'ai rien découvert de positif sur ce nom, intéressant par son antiquité, et dont la disparition est d'autant plus énigmatique, qu'il désignait, non pas seulement un, mais deux villages (celui que le document a en vue est appelé *Littemala subterior*) ; la forme du mot n'a cependant rien de suspect, et l'on ne peut même douter du suffixe. J'ajouterai seulement aux deux noms déjà comparés par Lacomblet (*Lude*

et *Hamale*), celui de *Fiemala*, Vechmael étant également voisin de Russon, dont le nom est conjoint à celui qui nous occupe. Vechmael avait en ancien thiois, comme nous l'avons vu, la forme *Vechtmale*: or, le primitif que suppose la double forme *Vechtmale*, *Fiemala*, devait être quelque chose comme FEOHTEMALA (ce qui signifierait : lieu du combat : anglo-sax. *feohte*, anc. haut all. *fehta* : combat), devenu ensuite FEHTEMALA, et FIHTEMALA (d'où, par contraction, *Fiemala*), vocable qui a pu être lu *Littemala*.

Liugas (Liége) Mém. 132 seq.

Lon, **Loen** (Ancien nom thiois de Looz, en flam. moderne Loon ou Borg-Loon). Voy. Los.

Loncins, chartes de 1192 et 1195, Reg. S[t]-Lamb., f. 63 med. (Loncin).

Longa-villa (Longueville) Mém. 106, 107.

Longus-campus (Longchamps, dép. de Waremme) Mém. 101.

Los, **Loz**, **Lotz** (Looz, en flam. Loon : voy. l'art. Lon) Mém. 32, 70 inf., etc. Ajoutez que les noms d'un Gislebertus, comes de *Los*, et d'un Giselbertus de *Los*, se trouvent dans des chartes de 1015, 1016 (voy. l'art. Matrena), et de 1050.

Louse. Ch. de 1221 : - - " videlicet Wines [Over-Winden], Lewes, Louse, le Wastine S[tae]-Mariae et Fol et Cutuem [ou Cutuein] et Lingei et Hodege " - - -; Reg. S[t]-Lamb., f. 59 med. : " apud Louse juxta Haneche ". Voy. au mot Hanech.

Loviniol (Lovenjoul, en flam. Lovenel) Mém. 68 sup. Jean d'Outremeuse : Lovengnoule. Comp. les vocables *Lovinium*, *Lovvil*, qui se trouvent dans différents textes avec la même attribution (Mém. 68 pr., 106), et le primitif Luvanium, Lovanium.

Lude, **Luye** (Ancien nom thiois de Lowaige ; en roman Wege, le Wege ; en flam. moderne Louw) Mém. 97 sup., 99. Ajoutez : ch. de 1289, réglant la délimitation des dîmes de l'église de Borcette (Burtscheid) et de l'église S[te]-Croix, au f. 23 du Reg. S[te]-Croix : " de Rutthis et de Lude " ; " inter villas de Lude et Wotrenges, de Fimal, et eorum territorio, usque ad viam quae vulgo dicitur Calciata " (la Chaussée romaine, qui passe entre Lowaige et Otrange, d'un côté, et Vechmael, de l'autre)

Ludike (Ancien nom flam. de Liége) Mém. 94 med.

Lumis, abl. (Lummen) Mém. 94 med.

Luponio, **Lupun**, **Lupung** (Loupoigne) Mém. 120 med.

Luticha (Ancien nom haut-all. de Liége ; en all. moderne Lüttich) Mém. 133.

Lutosa (Leuze) Mém. 41, 114.

Luvanium, **Lovanium** (Louvain, en flam. Loven, Leuven) Mém. 68 sup. Comp. le diminutif Loviniol.

Luye. Voy. Lude.

Lyhe (Prob. Lixhe) : voy. l'art. Hacuria.

Lywes : voy. l'art. Jesclins. (Léau : voy. Leugues — ? Op-Leeuw, commune de Gors-Op-Leeuw : voyez Lewis Godefridi — ?).

M.

Maalinas, **Maslines**, **Marlines**, **Mallines**, Mém. 72 seq.; **Maclines**, Suppl. 7 ult.; **Mailinas**, diplôme de 1006, d'après le Liber Chartarum, f. 72 v. (Noms romans ou romanisés de plusieurs endroits, appelés en thiois: Machele, Mechele, Mechelen, etc., et qu'il est souvent difficile de distinguer: voy. les trois articles Marlines. Först., 964, pense que les *Matronae Mahlinehae* tiraient leur nom d'un de ces endroits; ce qui paraît, en effet, très-vraisemblable: ce serait donc l'aspirée simple qui serait devenue gutturale dans l'idiome thiois, et qui en roman se serait transformée en sifflante, ou adoucie en *i*, ou même aurait disparu, en ne laissant d'autre trace que l'allongement de la voyelle précédente).

Machele, etc. Voy. l'art. précédent.

1. Mahania, ch. de 1176: „ Arnulfus de Mahania „. (Méhagne). Ce village est situé sur la partie supérieure du cours de la Méhagne (voy. l'art. suivant); plus haut encore se trouve Méhagnoul.

Mahanna, ch. de 1067: „ Novilla supra Mahannam „; d'ordinaire: **2. Mahania**, **Mahange**, riv. (La Méhagne, en wallon Mouhagne). Comp. Mém. 75 med.

Mainil, **Mannil** (Grand-, ou Petit-Manil) Mém. 119.

Mala-leuga, MALELEUE (pour „ Maleue „). (La Mallieue; en wallon: li Malelèwe) Mém. 55 pr., 131.

Malbrovias (Très-prob. l'endroit nommé en flam.

juxta Lantremenges ". (Marlinne, en flam. Mechelen). Comp. Mém. 72, 73, 158. C'est peut-être ce nom que représentent les vocables *Marlanes*, *Morlmes*.

3. Marlines, Reg. St-Den., f. 10, à l'art. Bursen ou Boursen : " super viam bassam qua itur de Trajecto versus villam de Marlines ". (Mechelen, un peu au N. de Boorsheim). Il est certainement remarquable que les trois *Mechelen* compris dans nos recherches ont reçu en roman exactement la même forme *Marlines*, si différente de la thioise. Voy. l'art. Maalinas.

Marsana, **Marsna** (Meersen) Mém. 58, 112.

Marulhot. Voy. Marholt.

Masau, **Masaugo**, **Maisou**? (Canton et comté situés aux bords de la Meuse, en dessous de Maestricht) Mém. 67, 105 inf., 112. Cette dénomination est dérivée du nom thiois de la Meuse : *Mâs*. Dans une ch. de 732 (voy. l'art. Scripnasium) : " in pago **Mosao** ", dans les Annales de Prudence (Mon. Germ. I, 431, l. 12), et ailleurs : **Mosagao**, formes où s'est conservée la voyelle primitive : voy. à la 1re Table l'art. Mosa.

Mascsele (Mazenzeele) Mém. 81.

Masuarinsis (?) - **pagus**. Voy. Mansuarinsis-pagus.

Masvic (Meeswyck) Mém. 112. Il ne faut pas confondre le village de Meeswyck avec la ville de Maeseyck, située deux ou trois lieues plus au nord, comme le font MM. Van den Bergh (212, 213) et Förstemann.

Matincurt. Une ch. de 1112 est signée par un Godefridus de Matincurt. Ce personnage est sans doute le même

que le Godefridus de **Mettencoven**, dont le nom figure au bas d'une pièce de 1135 (Not. sur Averboden, p. 80): le thiois *hoven*, correspondant au roman *curt, court*, perd souvent son aspirée (de même que *heim*), lorsqu'il est employé comme suffixe : *matin* et *metten* ou *mettenc* sont des vocables identiques. Matincurt désignerait donc Mettecoven. Le même nom se rencontre encore dans un ch. de St-Martin, de 1181, déjà souvent citée : - - « Alia vero bona cum vacaverint, scilicet - - Liers, Frocurt, Jodonge, Matincurt, Graz, curia de Femmala » - - -.

Matrena. On lit dans une ch. de 1016, reproduite avec beaucoup de fautes par Mir. III, 297 seq., et plus correctement par Van den Berch, 40 seq. : « itaque advocatione ecclesiae data fratri meo Gisleberto, comiti scilicet de Los [je note que dans cette charte *Los* est toujours écrit avec un accent aigu sur l'*o*], tradidi per manum ejus ad supradictum altare S^ti^-Andreae duo praedia cum omnibus appendiciis et procincturis suis, Hanretium videlicet et Matrenam, tercium quoque quod dicitur Ernau, quod de bonis S^ti^-Lamberti pro Palnaldes commutavi ». Je ne trouve à ce nom d'autre attribution vraisemblable que Matignée, dép. de St-Germain.

Meceres, Mecerin, Mecheren, Meetseren (Metzeren) Mém. 75 inf. Nota. Dans les deux dictionnaires les plus récents, on écrit le nom moderne *Metsteren* : si ce n'est pas une faute typographique, il faut convenir que la corruption des formes est singulièrement rapide dans la province de Limbourg, car toutes les cartes portent encore le véritable nom Metseren ou Metzeren.

Medianum-Hairs (Middel-Heers) Mém. 78 inf.

Medonia, **Medene**, ruis. (Ce cours d'eau est nommé maintenant Molenbeek, dans sa partie supérieure, et Mène, à Tirlemont, où il se réunit à la Gette) Moulaert, p. 14, note *a*.

Meffia, Ampl. coll. I, 808, an 1149. (Meeffe).

Meirs, ch. de 1176 : " Absalon de Meirs "; " **Meires** infra justitiam de Rokelenges ", Reg. S[te]-Croix; **Maire**, Reg. S[t]-Laur., p. 45. (Mheer, commune de Fall-et-Mheer).

Meldradium, Eginhardi Translatio Beatorum Marcelli et Petri, ap. Moulaert, p. 15, note; **Meldrada**, Mém. 77 inf. (Meldert, près de Tirlemont; en fr. Maillard). Comp. l'art. Maldaria.

MELDREIAS, **Meldreges** (Meldert, près de Diest) Mém. 77 inf.

Melenriu (Melleri) Mém. 120.

1. Melin, " in comitatu Breibant ". (= Mallum? Meslin-l'Evêque?) Mém. 112 med.

2. Melin, ch. de S[t]-Martin, de 1181 : - - - " Cheneffe, Horpale, Melin, curia de Broiste " - - -; signataires d'une ch. de 1216 : - - - " Reinb. de Duraz, Walt. de Melin, Fast. de Hemmericurt " - - : les autres signataires de cette charte, qui a pour objet le don fait à l'abbaye du Val-Notre-Dame d'une dîme située à Montenaeken, étant tous également de la partie occidentale de la Hesbaie, il paraît très-probable que ce dernier Melin est, soit Nonnen-

Mielen, au N. de St-Trond, soit plutôt Mielen-sur-Aelst, au S. de la même ville (voy. 1. et 2. Mieles). Quant au premier, il est impossible de savoir s'il désigne un de ces deux endroits, ou celui que nous allons mentionner.

3. **Melin**, ch. de 1298 (voy. l'art. 3. Odoir); « Melin dalleis Falle », pièce de 1316, citée par Corsw., 345, note 11. (Millen, près de Mheer et de Fall).

Membruges, Reg. St-Lamb., f. 28 v. (Membruggen, autrement dit Memmerken). Voy. l'art. Momerkinne.

Merbate, ruis. Lisez Merbace? Mém. 67 inf.

Mere (Un Meer ou Meir, qu'il est impossible de désigner) Mém. 69 med.

Meredorp, bulles de 1147 et 1186; **Merdop**, ch. de 1248; **Myerdot**, ch. de 1249 (sur le dos : Merdorp) : ces deux chartes, l'une et l'autre originales, appartiennent, de même que les bulles, au chartrier de St-Jean. (Merdorp).

Mersbergh (L'endroit de ce nom, qu'un document de 1271, très-prob. rédigé par un Flamand, indique entre Wamont et Raccourt, ne peut être que la tombe romaine située entre ces deux villages; *Mersbergh* est donc une aphérèse de *Romersbergh*) Mém. 104 sup. Il paraît que, près de Steppes, entre Houtain-l'Evêque et Montenaeken, se trouvait aussi une tombe romaine, qui portait le même nom. Mais, Hugues de Pierrepont ayant choisi ce tertre pour y célébrer la messe, immédiatement avant la bataille qui fut livrée dans ce lieu, l'an 1213, on s'est

imaginé que *Mersbergh*, dont on fit *Mesbergh*, signifiait : montagne de la messe (Bovy, Promenades I, 213).

Meruguelges, **Mergueles**, **Merwel**, **Merwile**, **Mervile**, **Merville**, **Merwelen** (Melverem) Mém. 70 seq.

Merville. Voy. l'art. précédent.

Mesche (Mesch, en wall. Mèhawe) Mém. 63.

1. MIELES? **Miele**. " Miele et Musin, in pago Hasbanio ", ch. de 1140, ap. Chap. II, 102 (j'ai vérifié ces noms dans le Liber Chartarum). Sans doute Mielen-sur-Aelst, village voisin de Muysen. Comp. Miles et 2. Melin.

2. MIELES — : " curtim Mielem ", ch. de 1219, dans Mantelius, p. 176 (Mir. II, 847) : dans sa reproduction de cette charte (Not. sur Milen, p. 45, l. 2), M. Wolters corrige arbitrairement : *Mielen*. Les documents postérieurs ont généralement la forme flamande **Milen**. (Nonnen-Mielen, au N. de S[t]-Trond : cet endroit est indiqué par toutes les cartes, et omis par tous les dictionnaires que j'ai consultés). Comp. 2. Melin, l'art. précédent et celui qui suit.

Miles (= 1. ou 2. Mieles) Mém. 83 inf.

Miradal, forêt. (La forêt de Meerdael) : voy. l'art. Netines.

Miremorte, **Mirmort** (Millemorte ou Milmort) bulle d'Innocent IV et Mém. 94.

Mois, **Moix** (Moxhe). Je n'ai cité dans mon Mémoire pour ce nom (p. 71 med.) que les Mon. Nam. I, 11. Comme on pourrait mettre en doute l'attribution du *Mois*

qui figure dans ce passage, j'ajoute qu'on lit dans le Registre aux fiefs du comté de Namur, intitulé Papier Lombard et écrit vers 1350, d'après les extraits que m'a communiqués Mr. J. Borgnet : « Mois et Moisseron », « Moix et Moixeron », ce qui indique avec toute évidence : Moxhe et sa dépendance Moxheron. Laissant de côté l'attribution, je note qu'une charte de 1253 porte : - - « partes decimarum quae venerunt vobis ex parte Helini advocati de Mois, jacentes in territoriis de Walevia Sti-Petri et de Borlez ». Voy. l'art. Moysc et comp. le nom suivant, qui est un diminutif du nôtre.

Moisseron, Moixeron (Moxheron, dép. de Moxhe) Mém. 71. Voy. l'art. précédent.

Mokines (Mulcken). Voy. Calvus-mons.

Momelette, ch. de 1253 ; **Momelet**, Reg. Ste-Croix, f. 181 v. (Momelette). Voy. Mosmale, dont notre mot est un diminutif (soit qu'on ait dit d'abord MOSMALETTE, ou que, le village étant de date relativement récente, notre mot ait été tiré de la forme subséquente *Momale*).

Momerkinne, d'Hemr. (Mummerken ou Memmerken, autrement dit Membruggen : voy. Membruges). Remarquez que voilà, pour désigner le même endroit, deux noms qui appartiennent l'un et l'autre au même idiome. Sont-ils réellement synonymes, ou n'y avait-il peut-être pas d'abord deux villages distincts, qui auront été réunis ?

Monasterium (Moutiers-sur-Sambre) Mém. 74.

Mons-acutus (Scherpenheuvel, en fr. Montaigu) Mém. 80.

Mons-publicus (Publémont : montagne sur l'extrémité septentrionale de laquelle est située une partie de la ville de Liége) Mém. 81 sup.

Mons-S^{ti}-Guiberti (Mont-St-Guibert) Mém. 121 pr.

Mons-S^{ti}-Stephani, ch. de 1210. (Thier-St-Etienne, au-dessus de Statte, près de Hui).

Mons-Tienes, **Thenismons**; adj. **Tenensis**, et : **Monstenensis**. (Thienen, en fr. Tirlemont) Mém. 91 inf. Ajoutez : **Mons-Tyenes**, dans les bulles d'Eugène et d'Urbain (1147, 1186) et dans une charte originale de 1189.

" **Monteinghees** juxta Gras ", Reg. St-Lamb., f. 49 ; **Montegny-le-petit** (en marge : Montegnée), Reg. aux fiefs, ff. 39, 45 (" item VII jorn. terrae inter S^{tum}-Nicolaum [?] et Petit Montegny ") ; dans d'autres documents, p. e. Reg. Ste-Croix, f. 188 v. : **Parvus-**, **Petit-Montegneez**. (Montegnée, près de Liége). Voy. l'art. suivant.

Montiniacum (Montenaeken). Cet endroit est souvent mentionné dans les chartes du Val-Notre-Dame. Son nom latin est toujours écrit *Montiniacum*, sauf dans une ch. de 1216, où il a la forme **Montenacum** ; dans une autre charte de même date, on rencontre le nom roman **Montingei**. Une troisième ch. de 1216, dans le Reg. Ste-Croix, f. 175, écrit **Montegneez** : " et est situs iste locus de Steppes inter Houten Episcopi et Mon-

tegneez ". Ajoutez les formes que j'ai données dans mon Mém., p. 87, d'après les documents imprimés. — Il est incontestable que les noms romans de *Montenaeken* et de *Montegnée* sont identiques. Peut-on, par suite, affirmer que ce dernier endroit a été aussi appelé *Montiniacum ?* Oui, sans doute, s'il est constant, comme je le crois, que *egneez*, *egny*, ne sont pas des suffixes romans, c'est-à-dire des désinences dont on se serait servi en langue romane pour former des mots nouveaux.

Morceshem (?). Mém. 120 med.

Morealmes, Mém. 110 sup.; Arnulfus de **Morelmes**, ch. de 1086; **Moreilmeis**, bulles de 1147 et 1186. (Morialmé). Nota. Cet article aurait dû être placé dans la 1re Table.

Morlmes. Forme certainement corrompue. Voy. Marlanes.

Mosao, Mosagao. Voy. l'art. Masau.

Moscha. Mém. 68 med. Je tiens ce nom pour synonyme de *Moysc* : 1° parce que, dans le seul passage où il se trouve, il est cité conjointement avec Villarium (Gesta abbatum Trud. 235, l. 10 seqq. : " Nam dimidium quod habemus in Villario et totum quod habemus in Moscha, a comite Brunone de Hengebach ecclesiae nostrae acquisivit ") : or, Moysc, c'est-à-dire Moxhe, est près de Villers (-le-peuplier), comme il est dit dans notre document même : " Moysc juxta Villarium " (246.33); 2° parce que l'on rencontre aussi les deux formes subséquentes respectives : Mois, Mohe, dans des documents

contemporains (*Mohe*, dans le Reg. St-Lamb., f. 29 v.; pour *Mois*, voy. à cet article) : il est donc très-probable que, du même nom primitif Mosc, on a tiré simultanément, d'une part, une forme masculine *Moisc*, *Mois*, *Moix*, et, de l'autre, une forme féminine *Mosca*, d'où *Mohe*, *Moxhe*.

Mosmale, **Mosmal**, Ampl. coll. IV, 1064, 1166, 1174, an. 1034, Mém. 84; **Momale**, chartes de 1211, 1213; **Montmale**, dans quelques documents (entre autres une ch. sans date, où on lit : " Ego Ohto, abbas Sti-Laurentii, jus patronatus - - in ecclesia de Montmale " - -); **Mumalia**, **Mumale**, Reg. St-Lamb., ff. 21 v., 57. (Momale). Comp. l'art. Momelette.

Moysc, **Mois**, **Moix** (Moxhe) Mém. 71 med. Voy. les articles Mois, Moscha.

Muisal, ch. de 1197; **Musal**, **Musau**, Mém. 68 inf. (cette dernière forme se trouve aussi dans une ch. du Val-Notre-Dame, de 1236), etc. (Moha, en wall. Mouha). Nota. La charte alléguée de 1197 a été publiée par Mantelius, p. 118; mais presque tous les noms propres y sont transcrits d'une manière incorrecte; lisez : Lon, Dasborc, Muisal, Wismale, Rape, Curcen, Milne (" Walterus de Milne "; Mantelius écrit : Walterus de Milite).

Mullanz : " Steppo de Mullanz ", ch. de 1063, dans le Reg. Ste-Croix, f. 84 v.; " Elbertus de **Mulance**, qui sub eo tenuit advocatiam [Aquensis ecclesiae] ", ch. de 1108, ap. Quix, II, p. 57. (Prob. Mouland). Comp., dans la Table suivante, l'art. Molehen.

Musal (Moha). J'ai placé ce qui concerne ce nom sous la forme *Muisal*, sans vouloir, du reste, indiquer par là que je la considère comme primitive.

Musin (Muysen) : voy. Mém. 72 med. et, plus haut, l'art. 1. Mieles.

Musinium (= Musin ?) Mém. 72 med.

Muxhin, **Mouxhin**, Reg. S[te]-Croix, f. 174 ult. et v. (Mouhin, dép. de Waremme).

Myerdot. Voy. Meredorp.

N.

Naie, **Naye** (Lanaie, en wall. Li-Naïe, en flam. Nay, Ter-Nayen). Voy. Lenaie. On voit que, d'après la forme flamande, aussi — ce que j'ai omis de faire remarquer à l'art. cité —, le préfixe de *Lenaie* serait l'article.

Nameka (Namèche) Mém. 35 sup.

Naurules, Reg. S[t]-Lamb., f. 22 ; **Nawerules**, Reg. aux fiefs, f. 54 v. inf. ; **Nawerulles**, Reg. S[t]-Den., f. 148 v. : de deux paragraphes qui se suivent, le 1[er] a pour titre : Vileir-le-Veske, et le 2[e] : « ibidem, sive apud Nawerulles ». (Naveroulle, dép. de Villers-l'évêque. — : je ne trouve l'indication de cette dépendance que dans la Nomenclature de Despa).

Nedelandre, Reg. S[t]-Lamb., f. 42 v. (Neerlanden, c'est-à-dire : Bas-Landen). Voy. l'art. Landenes.

Nederheim. Reg. aux fiefs, f. 76 med. : " inter Herne [prob. Hern-St-Hubert] et Nederheim ".

Neropiae?, ruis. Ch. de Waulsort, d'environ 1034 (Nam.) : " villam - - nomine Roserias, in pago Hasbannio sitam, super fluviolum Neropiae, in comitatu Hoiensi ". (Il est question du petit cours d'eau — dont j'ignore le nom moderne —, qui passe par Grande-Rosière). Il est très-probable que le vocable *Neropiae* est incorrect, au moins dans sa désinence.

Netines, bulle de 1147 : " curtem Netines cum ecclesia et pertinentiis suis et adjacente silla [sic] de Miradal "; **Nethenes**, dans la bulle parallèle de 1186 (ici, au lieu de *silla*, il y a prob. *sylva*). (Nethen, près de la forêt de Meerdael).

1. Niel (Niel) Mém. 83 inf.

2. Niel (Nil-St-Vincent, ou un des trois Nil qui dépendent de ce village) Mém. 119 med.

3. Niel (Nom flam. de Nivelle, dép. de Lixhe) Mém. 119 med. Comp. l'art. suivant et voy. 2. Nivella.

Niella. " Abbatiam Niellam ", Partage de 870 (" Nivelles "), Mém. 118 inf. Voy. Nivigella.

Nissen (Nyssem) Mém. 76 sup.

Nite, riv. (La Nèthe) Suppl. 7 inf.

1. Nivella. Voy. Nivigella.

2. Nivella (Nivelle, dép. de Lixhe; en flam. Niel) Mém. 102, Suppl. 8 med. Deux chartes relatives à Caster (voy. 2. Castris), sont signées par un Warnerus

de *Nuvella :* c'est sans doute notre Nivelle, mais que penser de la voyelle du radical? Est-elle primitive ou subséquente; ou bien la forme antérieure était-elle *Niuvella*, d'où, ensuite, selon que le *u* ou le *i* a été élidé, *Nivella* et *Nuvella?*

Nivigèlla, **Nivialcha**, **Nivialа** ou **Nivialla**, **Nivalis**, **Nivella**, **Niella**, **Nuella** (Nivelles) Mém. 118 seq.

Noduweiz, bulle de 1147; **Noduwez**, bulle parallèle de 1186; **Nodenwez**, ch. orig. de 1177 (sur le dos il est écrit : Nodeveis in Brabant); **Nodewet**, Mém. 71 inf. (Noduwez, en flam. Nodevort).

Nordebach, Reg. St-Lamb., f. 1. (Norbeek, en wall. Nordebaïe).

Norderenges, Nordrenges, Reg. St-Lamb., f. 36 v. (Noderange ou Nodrenge, dép. de Marilles).

Normereies. Reg. Ste-Croix, f. 23, ch. de 1289 : --- « villa de Harstaple versus villam de Cristengnees et villam de Normereies usque ad Jecoram »; plus loin, dans le même Reg. : **Normerees**; « **Normerenges** prope Tongris », table du Reg. St-Den. (Nomerange, dép. de Thys).

Nova-domus (Faubourg de St-Trond) Mém. 85.

« **Novilla** supra Mahannam », ch. de 1067. (Noville-sur-Méhagne).

Nuvella. Voy. 2. Nivella.

O.

Obhere, Mém. 93 med.; « **Opehers** sive Sushers, alio nomine gallico », Reg. St-Den., f. 123. (Op-Heers).

Voy. Hairs. Il est sans doute superflu de dire que le préfixe flam. *ob* ou *op*, rom. *sus*, répond pour le sens à l'adj. haut ou supérieur.

Oborne (Oborne) Mém. 93 inf.

Ochey? (Othée) Mém. 95 inf. Voy. l'art. Altei.

Odenca (Terdonck, près de Lovenjoul) Moulaert, 13 inf.

1. Odoir-le-romans (Odeur, en flam. Elderen, village situé entre Villers-l'évêque et Crisnée) Mém. 96 sup.

2. Odoir-le-tiexhe ('S-Heeren-Elderen) Mém. 96 sup. C'est cet Elderen, plutôt que le suivant, qui est désigné par son nom roman dans deux chartes de 1284 et 1285 : - - - - " parvas virgatas, quae vulgariter dicuntur *rapruden*, infra territoria de Caechengeis et de Odeur, in loco qui dicitur *Denvan li hais* " (≐ *devant les haies*. Dans cette contrée, aujourd'hui purement flamande, on employait donc simultanément à cette époque, le flam. [*rapruden* — Kiliaen : " Raep-roede, *Holl. Leod.*, i. e. xvi voet "] et le wallon?) : ce passage ne peut, il est vrai, décider entre 'S-Heeren-Elderen et Genoels-Elderen, puisque Ketzingen est situé entre les deux ; mais l'autre charte (celle de 1285) fait mention du chemin de Repen (" via de Reppe ") : or, 'S-Heeren-Elderen est situé entre les deux Repen et Genoels-Elderen.

3. Odoir, **Odeur.** Une ch. de 1298, ayant pour intitulé : Odeur n° 1 (je me borne à citer le nom donné sur le titre, parce que je n'ai pu le lire avec certitude dans le

corps de la charte ; je crois pourtant que c'est *Odoir*), dit, à propos d'un bien situé en cet endroit : " a lieu condist Mordre deleis le voié de Melin [voy. 3. Melin] sor le bruk "; **Genoul-Odeur**, Mém. 159. (Genoels-Elderen).

Ohahe. Reg. aux fiefs, f. 26 : " inter Lamale et Ohahe ", et passim. (Oha, dép. de Bas-Oha).

Oia. On lit dans Jocundi Translatio St-Servatii (Mon. Germ. XII, 106. 29 seqq.) : " Est eidem beato Servatio infra Trajectum - - - -, supra Mosam, villa antiquitus nuncupata Oia - -. Hoc sane praedium - - rex Cendeboldus [Zwentibold] quondam donaverat illi - -, animae filiae suae ob remedium, quam ibi sepelivit ". (Ohe, un peu plus bas que Maes-Eyck, sur la rive droite de la Meuse — ? — : comment est-il possible que l'auteur de l'*Index rerum* de ce volume des Monumenta, identifie *Oia*, située *infra Trajectum*, avec *Hoium :* Hui, qui est 11 lieues *plus haut* que Maestricht — ?).

Oilla, ruis. Mém. 114 med. (Le nom appellatif *oilla*, signifiant *huile*, avait été donné au ruisseau, d'après le chroniqueur, à cause de la douceur de son eau).

1. Oire, Oere (Heure) : *Oire-le-romans :* Heure-le-romain ; *Oire-le-tiexhe :* Heure-le-tiexhe). Voy. Hore.

2. Oire, ch. de 1181 : voy. l'art. Hore. (Un des endroits mentionnés à l'art. précédent ?).

Okinsala (Ockerzeele ?) Mém. 88. Cette attribution est confirmée par les noms anciens de Neder-Ockerzeele et de Steen-Ockerzeele, qui sont rapportés

dans l'ouvrage de M. Chotin (pp. 161, 199) : **Ochinsala, Hocensela, Ockesele**, etc.

Oleis. Reg. aux fiefs, f. 29 : " inter Oleis et Waremme " (en marge : " Oley et Waremme "), f. 33 v. : " inter Oleis et Mouhin ". (Oleye, en flam. Lick, anciennement Like). Oleye est voisin de Bergilers, dont le nom roman est *Beginley* et le nom flam. *Bellick*. Il se pourrait donc qu'il y eût un rapport complexe entre ces quatre vocables : 1° Beginley — Oleis ; Bellick — Lick ; 2° Beginley — Bellick ; Oleis — Lick. Je remarquerai seulement que la parenté de ces deux derniers noms suppose un primitif commun du type *Allec..*, *Ellic...* Quant à l'opinion que *Bellick* est pour *By-Lick* (ou plutôt pour *By-Ellic..*), c'est-à-dire : *près-de-Lick*, elle serait exclusive de tout rapport entre le préfixe thiois et le préfixe roman *begin*, ce qui la rend peu vraisemblable.

Oltapie. Une ch. de 1015, relative aux alleux *Hanretium* et *Silva*, est signée par un Lantbertus de Oltapie. (Très-prob. Oteppe ; dans le Reg. aux fiefs, f. 4 : **Otteppe**). Les autres signataires de cette charte sont mentionnés dans la Table suivante, à l'art. Vilencen. — Voy. l'art. Altripia — : si, des deux formes que présente ce nom, la bonne est *Altapia*, on ne peut douter de son identité avec le nôtre.

Opehers. Voy. Obhere.

1. Ora. Nom employé dans les documents latins, à partir de la seconde moitié du 14e siècle, pour désigner Heure-le-romain (*Ora gallica*, *Ora romana*) et Heure-

le-tiexhe (*Ora theutonica*). Serait-ce une réapparition de la forme primitive? Cela me paraît peu probable. Voy. pour le surplus à l'art. Hore.

2. Ora. Nous avons vu à l'art. Eira, qu'à une époque plus ou moins récente, *Ora* était donné, à tort ou à raison, comme synonyme de ce nom.

Orbais (Orbais, près de Perwez) Mém. 122 inf.

Orbeka, ch. de 1189. (Prob. Orbais, dép. de Jodoigne-Souveraine).

Orele, Mém. 69 inf.; **Oreilh**, Reg. aux fiefs, f. 2 v. inf. (Oreye, en flam. Oerle, Urle). Voy. Urlis.

Oripe, ch. de 1240, ap. Moul., p. 21, note *a;* **Orp**, Reg. St-Lamb., f. 36 v. inf. (Orp). En thiois : Adorp, Aetdoerp : voy. au premier de ces mots et comp. Aorb.

Orthen? Lac. II, 105, an. 1222. Lac. dit en note que, d'après les lettres d'investiture subséquentes, c'est le village appelé Elch ou Othée, entre Liége et Tongres. Il me paraît très-probable, cela étant, que *Orthen* a été mal écrit ou mal lu pour *Otthey*. Voy. les articles Altei, Ochey.

Osken, ch. nam. de 1260. (Prob. Ostin, dép. de Warisoux).

Otrape, Reg. aux fiefs, f. 81 med.; en marge : Otreppe. (Otreppe, dép. de Bierwart, nommé ailleurs *Otrepe :* voy. l'art. suivant —? Ce qui rend douteuse l'identité de *Otrepe* et de *Otrape* est que cette dernière forme serait, en ce cas, nécessairement primitive; or, il y

a des raisons pour attribuer à 1. *Otrepe* le nom ancien *Altrepia*, lequel paraît divergent de *Otrape*).

1. Otrepe, Mém. 96 inf.; **1. Otreppe**, Reg. aux fiefs, f. 69 v. inf. : " inter Otreppe et Hanech ". (Otreppe, dép. de Bierwart). Voy. Altrepia et l'art. précédent; comp. en outre pour ce nom et les deux qui suivent, l'art. Altripia; enfin, voy. un aperçu étymologique dans la note à l'art. 2. Otreppe.

2. Otrepe (Over-Repen) Suppl. 9 inf. Voy. la note à l'art. suivant et l'art. Repes.

2. Otreppe (l'autre *Otreppe* est cité à l'art. 1. Otrepe), Reg. St-Den., f. 51 : " item super Huten in terris de Otreppe ". Le Houtain désigné doit être celui qui est surnommé *St-Siméon; Otreppe* était-il le nom d'une dépendance? Nota. Je vais résumer brièvement les considérations étymologiques relatives aux noms qui précèdent. 1°. Le préfixe primitif de ces noms est un vocable *alt*, comme on le voit par les formes Altrepia, Altripia ou Altapia : 2. *Otrepe* étant = Over-Repen, on ne peut douter que, dans ce cas du moins, *alt* ne soit le lat. *altus*. 2°. Quant au suffixe, il est impossible de décider s'il est unique ou multiple : provisoirement, il faut en distinguer trois : *rapa*, dans *Otrape :* voy. l'art. Rapa ou Rappa; *repe*, dans 2. *Otrepe :* voy. Repes; enfin *repia* et peut-être *ripia*, dans 1. *Otrepe*.

Ottoncurt (Attenhoven, en wall. Attincourt) Mém. 160, Suppl. 12.

Ovilaar, ch. orig. de 1155; **Owelar**, ch. de 1223;

Ovelar, chartes de 1249 et de 1280 (sur le dos de celle-ci : Overlar) ; **Ovelaer**, ch. de 1296 : toutes ces pièces, du chartrier St-Martin. (Overlaer, dép. de Hougaerde). Ces formes, et je n'en ai pas rencontré d'autres, me paraissent démontrer que le préfixe du nom moderne : *over*, n'est point primitif.

Oyze. Manifeste - - de l'usurpation du thoulieu, etc., II, 26 seq., 27 med., pièce de 1424 : " le dossea appellé le dossea le conte delle Naye gissant en l'eawe de Moeuse en lieu condist alle venne de contre [al. devant] Oyze, joindant assé pres d'unne isle, appellée Carwe " - - . (Sans doute Oost). Comp. les articles Augstchirche, Woltensis.

P.

Paltae (Prob. Over-, ou Neer-Pelt) Mém. 71 inf.

Parweis (Perwez) Mém. 89.

Pellonias, Mém. 110 pr.; **Pellenges**, **Pelenges**, Reg. St-Lamb., table et f. 47. (Pellaines).

Pepenges, Reg. St-Lamb., f. 62. (Pepingen, village maintenant réuni à Marlinne : Corsw., 343 sup.).

Perniciacum. Ce ne peut être Perwez, dont le nom diffère, et qui est situé trop loin de Tongres et de la chaussée romaine. D'après les distances données par l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, Perniciacum devait se trouver dans les environs des endroits dits

l'Empereur, commune de Moxhe, et le Soleil, commune d'Embressin. Comp. mon Mém., p. 89.

Petit-Axh. Reg. aux fiefs, f. 27 v. inf. : " inter Peve et petit Axh ".

Petrebas, **Petrebaz**, chartes nam. de 1050 et de 1085 : " in Hasbanio quaedam villa Petrebaz dicta ". (Piétrebais).

Peves, Reg. Ste-Croix, f. 38, Reg. aux fiefs, f. 35 : " inter Peves et Freres ". (Paifve).

Picta-villa (Pondeville) Mém. 121.

Pipini-vadum (Pipens-fort, ou Pipin-fort) Mém. 106, 109 sup. Dans un ancien document flam. (Moul. 18, note 2) : Pippensvort.

PIRIAS, **Pirges**, **Pirae** (Peer) Mém. 69.

Pitei, ch. de 1222. (Pitet, dép. de Fallais).

Polez. Voy. l'art. Brunench.

Pollo-mortis (Prob. une latinisation barbare du nom flam. Meeren-Poel) Mém. 106 (bis). Jean d'Outremeuse : Polomort ou Polomont.

Pontillach, **Pontilhac**, documents nam. de 1313 et 1323. (Pontillas).

Pontiz. Ch. de 1197 : " omnem silvam quae dicitur Pontiz, ad villam Harstail pertinentem ". (Bois-de-Pontisse, dép. de Herstal).

Pratum-Willonis; en anc. thiois **Wilbamd**, **Wilbant**, maintenant : Willebamp : pré voisin de St-Trond. Mém. 90 sup., 163.

Puceis, **Puchey** (Poucet) Mém. 95 sup. J'ai rencontré dans divers documents : **Puceu**, **Puceium**, acc., lisez PUCEIUM? (Mém. 119 sup.), **Puce** (bulle d'Innocent IV), **Puchee** (Reg. S[t]-Lamb., f. 26 v.), sans aucune détermination qui indique si ces noms désignent notre endroit ou celui qui est mentionné à l'art. suivant.

Puchuelz, Reg. S[te]-Croix, f. 181 v. (Très-prob. Pousset). Voy. l'art. qui précède.

Putiau. Mém. 112 inf. Il paraît que ce nom désigne Peuthy, près de Vilvorde : voy. Chotin, Etudes - - sur les noms des villes - - de la province du Brabant, p. 181.

R.

Radekeim, Mém. 59 ; **Raidekim**, Reg. S[t]-Den., f. 10, etc. (Reckheim).

Radulphi-curtis, ch. de 1177. (Très-prob. = 1. Raulcurt). Avant d'avoir rencontré le nom primitif, j'avais déjà exprimé dans mon Mém., p. 101 med., l'opinion que Raulcurt, en flam. Raetshoven, signifiait : cour *(curtis)* de Radulphe. Comp. 2. Jusana villa.

Raetshoven. Voy. l'art. précédent.

Ramelies, **Ramelgeis**, Mém. 71 ; **Ramelheis**, **Ramelheies**, Reg. S[t]-Lamb., f. 37 v. (Ramillies).

Rapa : „ possessionem de Rapa „, diplôme de 1178 délivré à l'église S[t]-Jean, à Hui ; deux anciennes copies de cette charte portent, l'une **Rappa**, l'autre **Rapas**.

(Prob. un des quatre Reppe, dépendances de Andenne, Couthuin, Ohey et Seilles). Comp. Otrape.

1. Raulcurt (Raccourt) Mém. 101 med. De même dans la bulle d'Eugène, de 1147. Voy. les articles 2. Jusana villa et Radulphi-curtis.

2. Raulcurt. Ce primitif de *Raccourt*, l'est-il également de *Rocour ?* C'est ce que je ne puis dire, car les formes anciennes que j'ai rencontrées ont le même radical que le nom moderne (Reg. S[te]-Croix, f. 78 : « Vorues prope Rocuer » ; ibid. : « Vorues deleis Rocuert »).

Reines, dans une ch. de 1233 et deux chartes de 1234, Nam. (Rhisne).

Remesor. Ce nom est donné, au dos d'une charte, comme synonyme de Romercurt.

Renhrode (Reynrode) Mém. 71.

Repes, **Repe**, Mém. 90 sup., 102 med., Suppl. 9 inf. ; ajoutez qu'une ch. originale de 1067 est signée par un Lambertus de Repes. (Over-, ou Neer-Repen). Comp. 2. Otrepe.

Rimoust, **Rimost**, Reg. aux fiefs, ff. 35 v. inf., 66 v. med. (Riempst, en wall. Rimosse). C'est prob. le même endroit qui est désigné dans une ch. de 1140, ap. Ernst VI, 132 seqq., par les noms **Rimest**, **Rimist**.

Rin. « Pagus Rin, non longe ab Andeguerp », Mém. 81 med. Sur ce canton, voy. Wastelain, 216, Des Roches, Mémoire, 35, etc.

Riuti, **Rutthis**, Mém. 99 inf. ; **Riethis**, **Ruthis**,

Reg. aux fiefs, f. 13 v. : „ inter Riothis et le Wege „; „ inter Ruthis et Harstaple „. (Rutten, en fr. Russon, en roman Riweceuns, Riwechon). Comp. Hreotio, que l'on peut considérer, avec Lacomblet, comme le primitif probable de notre mot.

Riweceuns, ch. de 1146, signée par un Waltelmus de Riweceuns (les deux noms suivants sont ceux de Rabodo de Glauns et Anselmus de Sclins); **Riwechon**, Mém. 100 sup. (Nom roman de Rutten). Voy. l'art. qui précède.

Rixhem, **Rixim**. Reg. aux fiefs, f. 54 : „ inter Rixhem et Vriherne „, f. 83 v. inf. : „ entre Herne et Rixim „. (Rixingen).

Roberti-vadum. Mém. 106, 108 inf.

Roccelinges, bulle d'Eugène, de 1147; **Rokelenges**, bulle d'Urbain, de 1186; **Rochelenges**, ch. de 1126. (Nom de deux villages appelés tous les deux, en fr. Roclenge, en flam. Ruckelingen).

Rode. Nom de plusieurs endroits que je ne puis distinguer avec certitude dans aucun des passages où je l'ai rencontré : Mém. 76 sup., Suppl. 6 med., 9 inf.; ajoutez : Arnulfus de Rode, signataire d'une ch. de 1125 : le même prob. que l'Arnulfus de *Roden*, dont le nom figure au bas d'une charte de 1101.

Roden. Voy. l'art. précédent.

Rollux, **Rolluos** (Roloux) Mém. 160 (j'ai vérifié ces formes sur les chartes originales); comp. Mém. 42 seq.

Romercurt, bulles d'Eugène et d'Urbain : - - - " villam Heniz, Romercurt, Bushove " - - -; ch. de 1237 : - - - " quod nos Will. militi de **Romecurt** silvam nostram ibidem sitam - - contulimus " : sur le dos, il est écrit deux fois et d'écritures très-différentes : " sylva de Ramecurt ", une troisième fois : " Romsode " ; ch. de 1270 : - - - " villae de **Rumecurt** " : sur le dos : " de Remesor ". *Romercurt* est évidemment = *Rommershoven*. La corruption *Remesor* est singulière, et non moins singulière la forme *Romsode*, à laquelle répond, dans le Reg. S[t]-Lamb., f. 51 v. : *Rumsode*, dans le Reg. aux fiefs, f. 46 : *Rumessode*. Qu'on aît oublié à la fin du 13[e] siècle le nom roman primitif *Romercurt*, cela se conçoit, mais il serait étrange qu'on eût généralement transformé *hove* en *ode* : cet *ode* représente donc peut-être un suffixe parallèle *rode*.

Romynes. Voy. Rumines.

Rongese. Bulles d'Eugène et d'Urbain : - - - " et x [solidos] in Rumines; sex mansos in Rongese, et x in Brida ". Sans doute le " Runx prope Hasselt ", qui figure dans la table du cartulaire, c'est-à-dire Runxt, dép. de Hasselt.

Rosbacem, **Roscbache**, **Rosbecca** (Rebecq, en flam. Rebeek) Mém. 123 seq.

Roserias, **Roseriis**, **Rosiris**. Ce nom appartient à plusieurs endroits, que l'on appelle maintenant Rosière ou Rosières : voy. l'art. Neropiae et Mém. 121 med. — Dans les bulles d'Eugène et d'Urbain : **Rosieres.**

Rostemont. Reg. aux fiefs, f. 37 v. : " Rostemont

super Amaing "; ailleurs, si je ne me trompe : **Rustemont**. (Richemont, dép. d'Amai).

Rumessode, **Rumsode**, **Romsode** (Prob. Rommershoven). Voy. l'art. Romercurt.

Rumines, **Rumiens**, **Romynes** (Rummen) Mém. 90 seq.; comp. l'art. Rongese.

RUNCARIUS, **Runchirs**, **Runckeren** (Runckelen) Mém. 76. Nota. Ronquières, dans le Hainaut, appelé en 1197 : *Runkirs*, est le même mot. M. Chotin, dans ses Etudes étym. sur cette province, p. 165 med., dit : " ce mot *ronquières* est encore très-usité parmi le peuple et signifie un ronceroi, un champ inculte ".

1. Ruoz. Mém. 111 med.

2. Ruoz : " unum [mansum] in Malbrovias quod dicitur in Ruoz " ; je traduis : au lieu dit Allebroux, à Roux-Miroir : voy. Mém. 120 et l'art. Malbrovias.

S.

Sabis, riv. (La Sambre). Voy. Samara.

Saint-Plovoir. Voy. Simplex-via.

Salechem (Zeelhem) Mém. 70.

Salvenerias (Sauvenières) Mém. 111 med.

SAMARA, **Sambra**, riv. (La Sambre) Mém. 41, 73 seq. Comp. Sabis.

Sanctus-Germanus, ch. de 1016 : " Godescalcus de Sancto-Germano ". (St-Germain).

Sanctus-Quintinus. Mém. 106, 108 inf.

Sarcinium, **Sarchinium**, **Sarchinia** (Nom primitif de la ville appelée depuis, d'après le monastère qui y fût établi : St-Trond) Mém. 66, 67.

Sarrei (Prob. Serrée) Mém. 123 sup.

Sartum. Ch. de fondation de Walcourt : " ecclesiam de Sarto, in Darniensi pago " ; " villam etiam Sartum nomine, in Darniau ". Les endroits nommés *Sart* (ce mot pris absolument, ou avec un déterminatif) sont trop nombreux dans l'ancien canton de Darniau, comme dans le reste de la Belgique romane, pour qu'il y ait lieu à faire des conjectures sur celui qui est ici désigné.

Scaffnis (Schaffen) Mém. 66.

Scans ou **Scanz** (Sussen, en wall. Xhans) Mém. 102 med., Suppl. 9 inf.

Schendermala, diplôme de 1070 (édité par Chap. II, 14), **Skendermala**, etc. (Xhendremael). Comp. Mém. 101 sup.

Scitrud (Zétrud-Lumai) Mém. 106, 107 med. En flam. (Moulaert 12, texte et note) : Sitterd, Sittard.

Sclacyns, **Sclacins**, **Sclacin** (Sclessin) Mém. 33 sup., 49. 2 inf.

Scladincello, abl. (Sclayniaux). Voy. la Table précédente, au mot Scladinium.

Sclins, chartes de 1146 et 1222 : voy. les articles Riweceuns, Freres ; Reg. St-Lamb., f. 66 v. (Slins).

Scluse, Reg. aux fiefs, f. 15 sup. ; en marge : Sluse. (Sluse).

Scopitan, **Scopiton**, pièce de 1280, ap. Van den Berch, p. 46 ; " Amel de Scopiton ", Reg. aux fiefs, f. 4 v. Cet endroit, dont je ne retrouve pas de trace, doit être prob. cherché dans les environs de Hollogne-aux-pierres.

Score, Reg. St-Lamb., f. 42 v. (Schoor, dép. de Velm). Comp. Le-Score.

Scovemont, Reg. aux fiefs, f. 22 v. med. : " inter Ans et Scovemont ". (Xhovémont, dép. de Liége).

Scripnasium, ch. de 731 ou 732, ap. Bertholet II, XXXV, Pardessus II, 364 : " praedium Scripnasium in pago Mosao situm, ad ipsius Mosae fluminis ripam, omnesque possessiones ejus villae, uno dumtaxat XL jugerum agro excepto, quem Insulae nomine appellatum " - - -. Ce mot, assez bizarre, a-t-il été bien lu ? Il a quelque ressemblance, trop éloignée cependant pour que j'ose comparer, avec la " villam quandam *Espithe* prope Mosam fluvium sitam ", qui est mentionnée dans une ch. de 1180, ap. Lac. I, 473.

Scurehove (Schuerhoven) Mém. 76 sup.

Seillis, **Seyllis**, abl. (Seilles) Mém. 128. J'ai déjà fait voir à l'endroit cité que, dans la langue romane du Nord, mais seulement, à ce qu'il semble, dans les noms de lieux, *seille* signifiait : forêt. Ajoutez : bois de Grand-Celle, commune de Gelbressée (Ann. Nam. II, 442 sup.; comp. Grantselle, dans une pièce de 1418, ibid. I, 445 inf.), bois de Seel, près d'Emine (ibid. IV, 207, ancien

document, non daté) ; le village appelé par Baldric *Silva* (voy. cet art.) se nomme maintenant *Celles*, mot que l'on orthographiait anciennement *Selle* (Mém. 161, 2e col., Bovy, Promenades, II, 269 sup.), et dont les formes antérieures sont, ou paraissent être : Chailhes, Chelles, Ceel. Mais d'où provient ce vocable *seille*, *seel*, *selle*, *celle*, etc. ? Du celtique *kelli*, *caill*, comme je l'ai conjecturé dans mon Mém., p. 128 ; ou du lat. *silva*, soit directement, soit par l'influence de ce mot celtique ? Pour l'une ou l'autre de ces dernières suppositions, comp. la forme *silla* donnée au mot *silva*, dans un document de 1147, rapporté à l'art. Netines ; pour la première, comp. le mot Chailhes, qui semble parallèle à Selve (voy. l'art. Silva). Nota. Voici, rangées autant que possible dans leur ordre chronologique, toutes les formes de cette famille qui me sont connues : *Seillis*, *Seilh* (« Jakeme de Seilh », Mon. Nam. I, 11, 204, ann. 1274, 1284), *Ceele* (« in terris de Ceele » — : Seille, dép. de Vedrin, — ch. de 1296, Nam.), *Ceel*, *Seel*, *Chelles*, *Chailhes*, *Chayles*, *Selle*, *Celles*. A quoi il faut ajouter, au moins comme termes de comparaison, les différentes formes de la seconde partie du mot Forcileia, Forc*eles*, For*cillis* (abl.), For*ceilhles*, For*celhes* ; Four*celles*, For*seille*.

Seleche (Prob. Zelk) Mém. 82 inf. Comp. l'article suivant.

Selke. Une ch. flamande de 1371 mentionne un « Arnolt van *Selke* », nom qui est rendu sur le dos de cette pièce par *Fexhe*. Je tiens cette attribution pour conjecturale, et crois plutôt que Selke est = Seleche.

Sentrude (Nom flam. de St-Trond) Mém. 94 med.

Septem-burias (Zepperen) Mém. 74.

Serangio, Mém. 29. L'un des deux villages voisins nommés Seraing : Seraing-le-château, au moyen-âge Jusen-Seraing, ou Chapon-Seraing, anciennement de même, ou Capon-Seraing.

Seron major et **Seron minor**, Ampl. coll. I, 808, an. 1149, IV, 1086. (Seron et, sans doute, Seressiat, dépendances de Forville).

Seves, Seve, Seyve, Sayve (Saive, dép. de Celles) Mém. 161, au mot Silva, Reg. Ste-Croix, f. 167 v., ch. de 1358 (dans cette seule pièce, on trouve réunies les quatre formes ci-dessus). Voy. l'art. suivant.

Silva. Ch. de 1015 : " allodium quod Silva dicitur "; ch. de 1016 : " allodium quod Silva nominatur "; " in praedicto fundo quod Silvam ex pulcritudine circunstantium silvarum nominavimus " (cette dernière pièce a été éditée par Mir. III, 297 seq.); dans les bulles confirmatives d'Innocent II et d'Innocent IV : **Selva, Selvia**; Reg. aux fiefs, f. 70 : **Selve**; dans la ch. de 1358 citée à l'art. précédent : **Selves, Selve**; voy. en outre mon Mém., p. 161. (Celles). L'attribution de chacun des noms *Silva*, *Seves*, me paraît à peu près certaine; ce qui jette cependant de l'obscurité sur celle du premier, est la concurrence du nom *Chailhes*, *Ceel*, *Chelles*, *Celles* (voy. cet art.) : ces formes peuvent être sans doute rattachées à *Silva*, comme nous l'avons montré à l'art. Seillis, mais il semble qu'elles excluent la coexistence de la forme *Selve*,

qui se trouve néanmoins dans des documents contemporains et même postérieurs. Notez qu'il ne s'agit point ici d'idiomes différents, et que le même Reg. aux fiefs a les deux vocables *Selve* et *Chelles*, tout juste comme, d'autre part, on rencontre simultanément *Selve* et *Seve*. Pour résoudre cette difficulté, j'ai fait de *Chailhes*, dans mon Mémoire, un mot tout-à-fait distinct, bien que synonyme, et venant, de même que *Seillis*, du celtique *kelli, caill* (forêt) : quelque étrange que soit cette rencontre de deux noms, presque semblables, ayant le même sens, employés concurremment, et pourtant d'origines tout-à-fait différentes, il faudra bien l'admettre en fait, si l'exactitude de nos attributions vient à se confirmer.

Simplex-via; en anc. flam. **Simplevei, Semplovei**; en roman **Senplovoir, Saint-Plovoir** (Simpelveld) Mém. 104, Suppl. 9 med. Nous avons vu dans la 1[re] Table que, de *Centfontaines* on a fait un *saint Fontaine*, comme de notre *Senplovoir* un *saint Plovoir*. Un cas inverse est celui de *Sandweiler*, dans le grand duché de Luxembourg, dont le nom est corrompu de *Sanct-Valer* (Lévêque de la Basse-Mouturie, p. 177).

Sivirei? (Mot mal lu pour *Sarrei ?* Si la forme est correcte, prob. Sivry) Mém. 122 seq.

Sombreffia (Sombreffe) Mém. 117 seq. La seule forme de ce nom, que Mr. J. Borgnet ait rencontrée dans les archives, est *Sombrefe* (12e siècle) ou *Sombreffe* (13e siècle) : le *Sombresia* des *Gesta abbatum Gemblacensium* (voy. mon Mém. à l'endroit cité), est donc très-prob. un mot mal lu.

Sombresia? Voy. l'art. précédent.

Senegias (Soignies) Mém. 115 med. Voy. Sunniacum.

Sorlees, pièces de 1293 et de 1313, Nam. (Prob. Suarlée). Si l'attribution est exacte, *Suarlée* serait une orthographe vicieuse pour *Soirlée*.

Sotaelfouarge (Rocher situé entre *Brunengerunz* et le puits de Longueville) Mém. 106, 107 seq. Les deux Mss. de Jean d'Outremeuse, cités par M. Vasse, portent : *Forteal Favarge* (ou *Fauarge*). Le P. Moulaert (p. 12, note 2) ne connaît dans les environs de Roux-Miroir que deux rochers dont la position pourrait répondre à celle qui est assignée à *Sotaelfouarge*, mais l'un et l'autre sont fort loin de la ligne directe entre les lieux indiqués : du reste, comme je l'ai dit à l'art. Brunengerunz, il me paraît maintenant douteux que ce nom désigne Roux-Miroir. Nota. Je ne renonce pas tout-à-fait à mon étymologie : *Forge du sotai* (c'est-à-dire du lutin), mais ce n'est pas ici le lieu de la défendre.

Sotheia, Sodeia (Soie) Mém. 115, 121.

Spalden, ch. de 1181, dans la Not. sur Munsterbilsen, p. 51 sup.; **Spaude, Spade**, Reg. St-Lamb., ff. 67 inf., 28 inf. (Grand-, ou Petit-Spauwen).

Spirs, ch. de 1229; **Spiers**, ch. de 1234, Nam. (Spy).

Stades, Staden (Stayen) Mém. 68, comp. 99 med.

State. Voy. Le-State.

Steinvert (Prob. Stevoort) Mém. 78.

Steppes, Stepes (Steppes, en flam., à ce que m'apprend M. le professeur Bormans : Stepsberg; endroit,

près de Montenaeken, qui est maintenant inhabité). J'ai demandé dans mon Mémoire d'où venait la dénomination habituelle de cet endroit : *Warde*, en lat. *Custodia* de Steppes? L'explication se trouve dans la dénomination synonyme (Ampl. coll. IV, 1097 med.) : *Specula* de Stepes : *warde* est donc le flam. *waerde* (Kiliaen), qui signifie précisément *specula*, et, si on a traduit ensuite par *custodia*, c'est que l'on a pris ce mot *warde* pour l'homonyme wallon qui signifie *garde*. A Steppes se trouvait donc une tour du haut de laquelle on surveillait les mouvements des Brabançons.

Steria-monticula. Nom vulgaire, en 961, d'un endroit situé en Hesbaie; dans les documents postérieurs, il est appelé simplement **Sterias**, **Stirs**. (Stiers, dép. de Donceel, ou Stiers, près de Cortenaeken?) Mém. 114 seq., 121 sup.

Streles, ch. de 1222. (Streel, dép. de Fexhe-le-haut-clocher).

Sunniacum (Si ce nom, qui est mentionné dans le Partage de 870, désigne effectivement Soignies, il faut, pour qu'il coïncide avec la forme postérieure *Sonegias*, le corriger en SUNNIACAS, ou admettre que cette dernière forme a coexisté parallèlement) Mém. 115 med.

Sushers. Reg. St-Den., f. 123 : « Opehers sive Sushers alio nomine gallico ». (Op-Heers).

Suthul ? Mon. Germ. XII, 416. 55 ; **Sustula,** ibid. VI, 376. 22. (Susteren).

Suvrei, Sovrei (Souvret) Mém. 120, 121.

T.

date, réunissant les trois *allodia* : Repes, Diepenbeke, Scans (diplôme), Tiepenbeke, Repe, Scans (bulle), il n'est pas douteux que *Thiedenbecke* ne soit synonyme de *Tiepenbeke*, *Diepenbeke*, c'est-à-dire Diepenbeek. Comp. « Albertus de *Tienbeche* », dans une ch. de 1063, au f. 84 v. du Reg. S[te]-Croix, et « Lamb. advocatus de *Tiebege* », dans une ch. originale de S[t]-Jean, de 1125. Pour la désinence de *Tidebechen*, voy. l'art. Jace et comp. Roden.

Tielctum, **Teuledum** (Tilleur, en wallon Tileû) Mém. 53, 132. Comp., dans une ch. de 1195 : --- « de terra castri de *Tielou* » ? —; dans une autre, de 1264 : « Nich. de *Tyloir* » ?

Tienbeche, **Tiebege**. Voy. l'art. Tidebechen, à la fin.

Tienes (Thyne) Suppl. 7 sup., Mém. 91 inf.

Tiepenbeke (Diepenbeek) : voy. l'art. Tidebechen.

Tier ? riv. (La Dyle) Mém. 108 med. — inf. Comp. le nom suivant et l'art. Thila.

Til, riv. (La Dyle?) Mém. 108 med. — inf. Voy. l'art. précédent et celui qui y est cité.

Tiliz. Lac. I, 494, an. 1185 : « aream illam in banno Haristalliensi quae dicitur Tiliz, tunc silvosam ». (Tilice, dép. de Fexhe-lez-Slins).

Tille. Ce nom est donné par M. de Corsw. (125, 143 sup., etc.) comme synonyme de Thys. Voy. Tyele.

Tillir, **Tilhir**, **Tilhier**, Mém. 121 inf.; **Tyllires**, bulle d'Eugène, **Tyllieres**, bulle d'Urbain : « villam Tyllires et Rosieres ». (Tillier).

TOBIACUM? **Tobacio**, **Tobacem**, **Thobacc**, **Tubecca** (Tubise, en flam. Tubeck) Mém. 123 seq.

Tormales, **Tormala**, chartes de 1015 et 1016; **Durmalc**, Mém. 82. (Dormael). Il vaut la peine de remarquer que c'est la même personne, un certain Hugo, qui est appelée *de Tormales*, dans la ch. de 1015, et *de Tormala*, dans celle de l'année suivante, quoique la différence qui existe entre ces formes provienne seulement de ce que l'une a la désinence romane, et l'autre la désinence latine.

Tornepia (Tourneppe; en flam. D'worp, anciennement Dorpe, Dorp) Mém. 31 sup., 114 sup.

Tortosa. Mém. 118.

Trajectum, **Trajectum-ad-Mosam** (Maestricht, en flam. vulgaire Trecht, en rom. Treict) Mém. 136. Le nom roman est souvent écrit : *Treis*, *Trez:* de là vient la dénomination : *voie de Trez*, donnée à plusieurs chemins, dans la partie septentrionale de la province de Liége.

TRUDONICAS (pour « Trudonica »), TRUDENICIS ou TRUDENEIS? (pour « Trudeneris », abl.), **Trudineis**, **Trudignies**, **Truwengneez**, **Trugnée** (Trognée, en anc. flam. Trudelingen, en flam. moderne Truyelingen) Mém. 94 seq. Comp. le nom suivant, qui est prob. identique.

Truingeies (Prob. Trognée : voy. l'art. précédent. Je ne verrais d'ailleurs d'autre nom à comparer que Trignée, dép. d'Assesse) Suppl. 7.

Tulletial. Reg. aux fiefs, f. 4 v. : « apud Tulletial prope Warnans » ; ibid., f. 89 v. med. : « au molin a **Tuletial** » ; Reg. Ste-Croix, f. 163 v. : « entre le voie de Borset et le paseaul [sentier] de **Tuteltea** » ; ibid. **Tultetea** — : de ces deux dernières formes, la première

est corrompue totalement et la seconde doit être prob. lue *T'ulletea*, comme le montrent celles qui précèdent et qui suivent. (Toultia, dép. de Warnant). Ce nom, de forme si spéciale, est remarquable en ce qu'il se rencontre, chaque fois comme nom de moulin, dans trois des régions principales du pays wallon : celui-ci, en Hesbaie, le second (*Tultai*), en Condroz (à Tavier), le troisième (aussi *Tultai*), près de Champlon, en Ardenne. Mais ce même nom existe aussi en dehors du pays wallon : un moulin sur le Demer, au nord de Curange, s'appelle moulin de *Tuylt;* en 1218 (Not. sur Herkenrode, p. 67) : « molendinum de *Thulte* ». Le mot est-il donc d'origine thioise, ou a-t-il été laissé en Belgique par une race qui a précédé les Flamands et les Wallons ? Pour la première partie de cette alternative, comp. l'anglo-saxon *tealt* (inconstans, vacillans) Ettmüller, 518 inf., suédois *tulta* = *stulta* (vacillare) Diefenbach, Vergleichendes Wörterbuch, II, 667 med., anc. scandinave *tôlta* (*tolutim* incedere) id., ibid. ; mais le mot latin, que je viens de souligner, montre que le radical, au moins, n'était pas étranger aux Romains.

Turb, Turp (Prob. Tourpes) Mém. 113 seq. Comp. 1. Dorp, qui est sans doute une forme flamande de ce mot.

Turne, **Durne** (Tourinne-Beauvechain, en flam. Doerne ; ou Deurne, près d'Averboden — ?) Mém. 30 inf., Suppl. 6 sup.

Turninas, **Turninies**, etc. (Tourinne-la-chaussée) Mém. 30 seq., 49. 1, 50, 94. On rencontre ce nom

dans les chartes de 1015 et 1016, mentionnées à l'art. Tormales, lesquelles sont signées par un Oldo, qui est appelé *de Turnines*, dans la première, et *de Tornines*, dans la seconde.

Turnine (Deurne, près d'Anvers) Mém. 30 seq., 105. **Torninis**, en 1186 : voy. la dissertation citée au P. S. de l'art. Quercolodora (ci plus haut, p. 98).

Tvenne. Sans doute = *'t Venne (= het Venne)*, ou *te Venne;* c'est-à-dire, si on traduit ce nom propre : la Fange, le Marais, ou : à la Fange, etc. Mém. 90.

Tyele. Mém. 74 inf. Prob. = Tille (Thys).

Tylia. Voy. Thila.

Tyllires. Voy. Tillir.

Tyloir (Prob. Tilleur) : voy. l'art. Tieletum.

Tylus? riv. Lisez TYLINUS : le Trin? Mém. 106, 108.

U.

Unghesiis, abl., Mon. Nam. I, 128 inf., ch. de 1184; **Uguensees**, **Ugenzees**, **Hugesees**, **Ukeseies**, chartes nam. de 1206, 1229, 1260, 1294; **Engheseies**, Mon. Nam. I, 21, ch. de 1281. (Eghezée).

Urlis? Van den Berch, p. 111, ch. de 965 (l'édition de cette charte donnée par Ernst, VI, 95, porte *Velez;* mais l'autorité du Ms. 188 est plus grande — à cause des fautes dont est rempli le texte *imprimé* d'Ernst —, et la forme *Urlis* est par elle-même plus vraisemblable); **Urle**,

Orel, **Orele**, **Horel**, **Horle**, **Hoerle**, Mém. 69 inf.; **Orle**, Ms. 160, f. 14 r. et v. (ici, une pièce de 1250 ou 1257 porte : " apud Orle dedimus curtem quae vocatur Vroinhof "), f. 122, etc. ; **Oreilh**, Reg. aux fiefs, f. 2 v. inf. (Oreye, en flam. Urle, Oerle). Il est aisé de voir que les formes ci-dessus sont, les unes thioises, les autres romanes. Je les ai réunies, parce qu'on ne pourrait les séparer avec certitude; je crois, cependant, que le nom primitif était roman et avait la forme ORELLA.

V.

Valle, abl. (Prob. Alvaux, c'est-à-dire A-l'-Vaux, près de Gembloux) Mém. 120 sup.

Vallis-Roduini, chartes de 1210, 1211, 1212. Le Val-Notre-Dame : on lit dans la première pièce citée, qui est l'acte original par lequel " Albertus comes de Daborch ac Metensis " fonda l'abbaye de ce nom : - - " super allodium meum, in loco qui dicitur Vallis beatae Mariae, qui prius Vallis Roduini fuit appellatus " - - -.

Vals (Vaels) Lac. I, 174, an. 1041.

Valz, ch. de 1230 et Reg. aux fiefs, f. 5 (" Valz prope Warnans "); **Vaz**, ch. de 1222. (Vaux, commune de Vaux-et-Borset).

Vechtmale (Vechmael). Voy. Fiemala.

Velleroux, ch. d'environ 1136, **Vellerous**, **Vellerus**, **Vilrouz**, **Velrois**, Mém. 91 med., 162. (Velroux).

Velpe, riv. (La Fleppe). Voy. 1. Felepa.

Vendracum, chartes nam. de 1134 et 1296, et Mém. 123 med.; **Vendraen**, ch. nam. de 1240; **Vendring**, Mém. l. c., **Vedrinch**, pièce de 1289, dans les Ann. Nam. I, 440. (Vedrin). Les terminaisons romanes sont en désaccord complet avec la désinence latine. Peut-être le nom latin avait-il une forme double, ou, plutôt encore, une forme complexe (telle que VENDRANICUM, VENDRAINCUM), dont *Vendracum* serait syncopé.

Verechaim. Mém. 117 sup. — med.

VERLINES, pour " Versines ", (Verlaine) Mém. 29. *Verlaine* est aussi le nom de deux villages situés en Ardenne : l'un de ceux-ci est appelé *Verlenes*, dans une pièce de 1305 (Reg. Ste-Croix, f. 305). J'ai aussi trouvé *Verleines* dans une ch. originale de 1184, sans que rien fasse reconnaître quel est le Verlaine désigné.

Vermia, **Vierme**, Mém. 162 ; **Verme**, Reg. Ste-Croix, f. 168. (Viemme).

Vernei. Reg. aux fiefs, f. 5 med. : " inter Lamale et Vernei ". Je soupçonne que le premier de ces noms est fautif, ou, du moins, qu'il désigne un lieu autre que Lamalle, car, tandis que je ne découvre à proximité de ce dernier endroit rien qui ressemble au mot Vernei (sauf, pour ne rien omettre, une dépendance de Moha, appelée dans la grande carte de Van der Maelen *Del Nerva*), un hameau, du nom tout-à-fait identique *Viernai*, dans le Reg. St-Lamb. *Viernei*, se trouve entre Xhendre*mael* et le château de *Mal*axhe.

W.

Walavia, Mém. 49.2, et ch. de 1215; **Wallavia**, autre ch. de 1215; **Walevia**, ch. de 1210. (Waleffe : il y a deux villages contigus de ce nom : Waleffe-St-Pierre et Waleffe-St-Georges, et un troisième, voisin des deux premiers, que l'on appelle : Vieux-Waleffe).

Walehove, bulle d'Eugène, de 1147. Dans la bulle parallèle d'Urbain, le nom est écrit d'une façon assez indistincte; on peut lire *Walcove*, *Waleove*, ou *Walcour* : l'une des deux dernières leçons, seulement, paraît admissible : *Waleove* est la forme flamande, moins l'aspirée; *Walcour* serait la traduction du nom thiois. Quoi qu'il en soit, ce nom, qui est mentionné immédiatement après l'église de Gingelom (" ecclesia de Genglehem "), désigne sans doute Waelhoven (dép. de Velm), hameau voisin de ce dernier endroit.

Wanga (Wanghe) Mém. 110 sup.

Wanze, **Petite-Wanze**; chartes de 1222, 1236, 1263. Ces mêmes noms sont encore en usage (en wallon, *Wanze* se dit ou se prononce : *Onze*).

Waremme. Reg. Ste-Croix, f. 67 v. : - - " a curia villae de Hardelinge, quae villa sita est inter villas de Waremme [le mot est écrit *Wareme*, avec un tilde allant du *r* au *m*] et Herne Sti-Huberti "; Reg. aux fiefs, f. 24 sup. : " **Werme** prope Hourle et Hardelingh ". (Werm). Nota. Comp. le nom moderne *Waremme*, anciennement *Woromia*, etc.

Waresch, **Wares**, **Wareis**, **Warex**, **Wareix** (Nom de plusieurs villages voisins, et primitivement, sans doute, de la contrée où ils se trouvent, comme le

montre la dénomination *Ville-en-Waret*, au 14e siècle *Ville-en-Warex*, donnée à l'un de ces villages) Mém. 119 inf., 163. " Colar del Franwarese " (Franc-Waret), ch. nam. de 1280.

Warfesces, ch. de 1229 ; **Wafresees**, ch. de 1235 ; **Werfeseies**, Reg. St-Lamb., f. 52. (Warfusée, château situé dans la commune de St-Georges-sur-Meuse).

Warlege : " molendinum de Warlege super fluvium Jecoram ", ch. de 1034 dans l'Ampl. coll. IV, 1169 (comp. Mém. 97 inf.). Cet endroit, que je ne vois indiqué dans aucun dictionnaire, ni dans aucune carte, est encore mentionné de la manière suivante dans le Reg. aux paies de St-Laurent, ann. 1726—1752, f. 316 : " Warleige super Jecoram in justitia d'Opheere ". Voy. Warseggia.

Warnant, ch. de 1237 ; **Warnanz**, ch. de 1240. (Warnant, commune de Warnant-Dreye).

Warruez, ch. de 1252 ; **Warrus**, Reg. aux fiefs, f. 82 inf. ; **Warous**, **Warois**, Mém. 91 sup. — med. (Waroux, dép. d'Alleur).

Warseggia. Une ch. de 1186 donnée par Robyns, Diplomata Lossensia, n° 28, porte : " Ego Gerardus, comes de Los, notum facio quod quicquid juris in terra de Warseggia colligere consuevi, quitavi Sto-Laurentio ; à Cunone quoque et successoribus ejus, qui comitatum de Heer a me tenet, super hac exactione ecclesiam absolvo ". Je ne trouve pas plus de trace de *Warseggia* que de *Warlege*, appartenant aussi à St-Laurent et situé " in

justitia d'Opheere " (*Warseggia*, d'après le texte ci-dessus, était dans le comté de Heer) : ces coïncidences, la similitude des mots, la ressemblance, dans beaucoup de documents, des lettres *s* et *l*, tout cela réuni rend probable que *Warseggia* et *Warlege* sont le même nom, et que le premier doit être lu *Warleggia*, car la seconde forme n'est pas douteuse. Comp. l'art. Warlege et Mém. 97 seq.

Warthaing, document nam. de 1313. (Wartet, dép. de Marche-les-dames).

Wasegga. Bien donné à l'église St-Laurent, à Liége, en 1024. Tous les documents ont cette forme *Wasegga* : chartes de 1034, dans l'Ampl. coll. IV, 1165, 1166 ; énumération des possessions, ibid. 1064, charte sans date, ibid. 1176, etc., sauf un Ms. cité par Chapeauville, lequel porterait *Wasagga*. — Comp. Mém. 97 seq. —. Sans doute Wasseiges, selon l'orthographe de Croonendael (Mon. Nam. I, XXXVII) : Waseige, Waseiges, village qui appartenait jadis au comté de Namur. Cette attribution est appuyée par les deux circonstances que, d'après la dernière charte citée, l'avouerie de ce lieu fut cédée au comte de Namur, Albert, et qu'au siècle dernier la collation de la cure de Wasseiges appartenait encore à l'église St-Laurent. Voy. l'art. suivant.

Wasidium, **Wasiticum.** Nous avons déjà montré, Suppl. 11, que ces deux noms sont identiques : *Wasidium* est, d'après les documents, un domaine royal situé en Hesbaie ; *Wasiticum* — pour lequel il ne se présente d'ailleurs aucune autre attribution — est aussi un domaine royal, et la Hesbaie se trouve sur la ligne où on doit le

chercher (celle qui s'étend de St-Quentin à Maestricht). Quant à l'endroit désigné, je ne vois à comparer que Wasseiges : le nom primitif serait *Wasit* ou *Wasid*, auquel on aurait ajouté les diverses désinences latines *ium*, *icum*, *ica ;* WASITICA aurait pris en roman la forme quelque peu irrégulière *Wasegga*, au lieu de *Waseggia*, mais cette irrégularité apparente n'est peut-être qu'une affaire d'orthographe. Nota. Le fait que Wasiticum désigne un fisc royal, dans le passage allégué p. 22 de mon Mémoire, n'est point douteux : les neuf premiers noms cités sont ceux des fiscs ; aux endroits énumérés ensuite, la concession consistait en chapelles et en dîmes. C'est aussi ce que je dis en termes formels dans l'article consacré à ce mot, p. 11 de mon Supplément (" Wasiticum - - - appartient aussi certainement au domaine royal : *fiscus noster*, diplôme de 814 ") : si j'ai écrit, au début de l'article : " paraît désigner ", c'est par suite d'une inadvertance que le lecteur voudra bien excuser.

Wasmont, Mém. 113 inf., bulle d'environ 1136; **Waesmont** (orthographe flamande), Mém. 104 sup. (Wamont).

Wastin, Mém. 121; ch. de 1221 : " **le Wastine sanctae Mariae** ". (Wastines, commune de Malèves, dont Ste-Marie forme maintenant une seconde dépendance).

Waverwald (Forêt qui s'étendait jadis aux environs de Wavre-Notre-Dame et de Wavre-Ste-Catherine) Suppl. 7 inf.

Wege. Voy. Le-Wege.

Wellines (Prob. Willinne, dép. de Berloz) Mém. 34, 48, 49. 2 inf., Suppl. 11 inf.

1. Wesere-Gallicorum, **Wisserin**, en thiois **Wals-Weseren** (Wezeren) Mém. 102 seq., 163. C'est prob. ce Wezeren (comp. l'art. suivant) que le Reg. St-Lamb., f. 40 ult., désigne par le nom **Wesserint**, sans détermination.

2. Wesere (- Teutonicorum?) : Melck-Wezer, Mém. 103 sup.

Wesheym, Mém. 84 pr.; **Wishem**, Lac II, 81, ch. de 1219. (Wessem).

Wic. Voy. Vicus.

Wihonia (Wihogne, en wallon Ouhogne, en flam. Neudorp) Mém. 99 med. — inf.

Wilbamd, pré. Voy. Pratum-Willonis.

Wilra-sancti-Dionisii, Lac. I, 470, an. 1179; **Dionisswilre**, Quix II, p. 253, n° 198, an. 1243. (Nyswiller, dép. de Wittem).

Wilre (Wilderen) Mém. 82 med.

Wineritilio, dat. (Nom d'un champ proche d'Enée) Mém. 122 sup.

Wines, ch. de 1221 : voy. l'art. Louse. (Over-Winden, plus prob. que Neer-Winden, car, dans le Reg. St-Den., f. 137, **Winde** a cette attribution; on y lit : « Palmodium de Winde »; or, un Reg. aux paies de la même église porte : « Palmode a Overwinden »).

Wismale, ch. de 1197 déjà citée à l'art. Muisal. (Wesemael).

Wisserin. Voy. 1. Wesere.

Witham, ch. de 1125; **Wetehan**, bulle d'Innocent II, vers l'an 1136. (Wittem). J'ai omis de dire, à l'art. Eira, que cet endroit est aussi mentionné dans la bulle que je viens de citer : " Massûul, Columbir, Eyram, Wetehan, Bilesten et Struonam ".

Wolmereis (Wulmersom, dép. de Haekendover) Mém. 109 sup.

Woltensis, adj. Ch. de fondation de l'église St-Martin, an. 965 (Ernst VI, 94 seq., Van den Berch, p. 111) : " villam Brueste [ou Brusti] cum ecclesia Woltensi ". Je ne trouve pas d'explication à ce nom; je pense, donc, qu'il faut le lire WOSTENSIS, forme parfaitement applicable à Oost, en anc. wallon Oyze (voy. ce mot), village proche de Breust.

Woromia, **Woremia**, **Worommes**, **Worumme**, **Woroime**, **Wormia**, **Waremia**, **Warum** (Waremme, en thiois Borch-Worm) Mém. 83, Suppl. 7 med. La première forme est tirée de la charte de 965 que j'ai mentionnée à l'art. précédent : la copie de Van den Berch porte *Weromia*, mais je ne pense pas que cette leçon mérite considération.

WOSTA, primitif de l'adj. WOSTENSIS, pour " Woltensis ", (Oost)? Voy. l'art. Woltensis.

Wotrenges, ch. d'environ 1250. (Otrange, en flam. Wouteringen).

Wurtensis : feodum Wurtense (le fief de Weert) Mém. 78.

Y.

TROISIÈME TABLE.

A.

Acoche, ch. nam. de 1269; **Achoche**, document nam. d'environ 1350. (Acoz, près de Charleroi, ou Acosse, en Hesbaie). Pour le mot, comp., dans la 1re Table : Scoche, Schoche.

Ahiers? ch. de 1235. Quoiqu'il soit écrit sur le dos de cette charte : *Haiers*, il résulte évidemment des noms cités conjointement : Bens, Beafort, Givres, Viler, Lovignes, Ahiers, Lavacherette, et de la comparaison d'une énumération parallèle, sauf un nom, dans une ch. de 1263 (Mon. Nam. I, 161) : Bens, Gievers, Vilers, Louvignies, *Ahiens*, le Vakereche (ce dernier nom désigne la-Vacheresse, près d'Ahin), qu'au lieu d'*Ahiers* il faut lire *Ahiens*, c'est-à-dire Ahin, commune de Ben-Ahin.

Aiflois. Mém. 46 med.

Alburg, **Alburch** (Aalburg, ancien pays de Heusden, — Hollande) Mém. 68. Comp. l'art. Hosdines.

Alenthcurth, ch. de S[t]-Jacques de 1107 : - - - „ dotis suae allodium - - - duorum mansorum et VII curtiliorum apud villam de Alenthcurth - - - per manus advocati sui Lamberti de Maiserei et mei, Everelmi scil. de Fall, legitime adquisivi et ecclesiae S[ti]-Jacobi in insula per manus advocati - - sui , Arnulfi scil. comitis de Lon , legitime contradidi „. Dans la ch. de confirmation du pape Innocent II, cet endroit est nommé **Allncourt**, et dans celle du pape Innocent IV, **Allincourt**; les noms conjoints appartiennent à la Hesbaie.

Alisontia, Alsoncia, riv. (L'Alzette, grand-duché de Luxembourg) Mém. 41 seq.

Alleccenrode, bulle de 1147 ; **Allekenrode**, bulle de1186. Possession de l'église S[t]-Jean-en-île. Comme indication pouvant servir à déterminer la position du lieu, je noterai que ces pièces mentionnent immédiatement avant : Dersdorpi, et immédiatement après : vineas in Nowytrot : comp. ces articles.

Alta-silva (Hauteseille, France) Mém. 128 med.

Altena, en roman **Othenay** (Altena, Hollande) Mém. 96.

Alvenneis. Une ch. de 1112 est signée par un Arnulfus de Alvenneis. (Auvelais, prov. de Namur — ?).

Alym, Aleym (Alem, Hollande) Mém. 84.

Angle, ch. de 1147, **Engle**, ch. de 1186 , **Engelen**, ch. de 1285. Les deux premières pièces, qui sont des bulles confirmant les possessions de l'église S[t]-Jean-en-île , énumèrent de suite : villam Gestele , ecclesiam de

Angle, ecclesiam de Hindecusa, ecclesiam de Hosden. Ces quatre endroits appartenaient, selon Mir. III, 354, note 2, au diocèse de Bois-le-duc et au décanat " quondam Orthensi " (Orthen, près de Bois-le-duc). Le nôtre s'appelle maintenant, comme dans la dernière charte citée, Engelen (ancien pays de Heusden).

Anglicom-spine, **Anglichom-spine**, **Englechon-spine**, Reg. aux fiefs. D'après ce qui est dit au f. 2 v., l'endroit était situé proche de Thuin (" prope Thud ", le *d* barré).

Antunnacum, etc. (Andernach) Mém. 22.

Antwerf, Suppl. 8; **Andeguerp**, Mém. 81. (Anvers).

Asc-vilaris, **Ascwilra**, **Aschwilra** (Eschweiler) Mém. 61.

Asko (Esch, sur la Sure) Mém. 38.

Astanid, **Astaneit**, **Astenhert** (Astenet, près de Walhorn) Mém. 59.

Asteneburno, **Astenebruno**, **Asteiebrunna**, etc. (Esselborn) Mém. 31, comp. 59.

Astnide (Essen) Mém. 59. Plus anciennement : **Astenidum** : voy. Först. 116.

Ateli. Un diplôme de 1178 cite au nombre des possessions de l'église St-Jean, à Hui : " hereditatem de Ateli ".

Athetasis. Mém. 20 sup.

Audehusedine, ch. de 1285 : voy. plus loin l'art. Hosden. (Oud-Heusden, ancien pays de Heusden, — Hollande).

Aunanno? Avinianno? (abl.). Mém. 22.

Az, Reg. S[t]-Lamb., f. 2. (Prob. Grand-, ou Petit-Aaz, dépendances de Hermée et d'Oupeye : comp. la Table précédente, au mot 2. Anz) : voy. plus loin l'art. Luche.

B.

Babilonia. Ancienne possession de l'abbaye de S[t]-Trond, souvent mentionnée dans le Ms. n° 160, p. e. f. 22 v., 43 ult., 60 v., p. 99, etc. C'est l'endroit nommé Babylonie-broek ou Babyloniënbroek, dans l'ancien pays de Heusden (Vaderlandsche geographie, enz., door W. A. Bachiene, I, p. 538; Van der Aa, s. v.).

Barduwich (Baardwyk ou Baartwyk : village situé aussi dans l'ancien pays de Heusden) Mém. 76.

Barnia (A ce qu'il semble, vocable mal lu ou mal écrit, pour **Bonna**) Mém. 22.

Basenheim. Mém. 48. Prob. synonyme du suivant.

Basenvillare. Mém. 48. Comp. l'art. précédent.

Bavines (Bavigne, en all. Böwen, grand-duché de Luxembourg) Mém. 138 inf.

1. Bealmont, Belmont, Belhmont. Suppl. 4, 9 seq.

2. Bealmont en Leiffe, " en flamand **Scavenberg** ". Suppl. 10. *Scavenberg* me paraît être une faute de copie ou d'impression pour *Sconenberg*, c'est-à-dire *Schoonenberg* ou *Schönenberg*.

Begac-, ou **Beggac-locus**. Mém. 123. Comp. Baileux, non loin de Chimai, et Baileu, dépendance de Walcourt.

Berthcheim, Bertheim (Dans le diocèse de Metz) Suppl. 4 med., 9 sup.

Bettunville. Une ch. de 1176 fait mention d'un " Menzonis de Bettunville villicus de Builles ". Builles dépendait de l'un des Roclenge, comme nous l'avons vu dans la 2e Table (v. Builes). Pour notre nom, je ne vois à comparer que Boutonville, dépendance de Baileux (Hainaut).

Beveras (Bivers ou Biwisch, dép. d'Asselborn, grand-duché de Luxembourg) Mém. 38 med.

BEVERNA, **Bevrene** (Bievène, à l'E. de Lessines) Mém. 112 inf.

Biemon. On lit dans une ch. de 1107 : " quam [scil. ecclesiam Sti-Alberti in insula] etiam v mansis, tribus in Comafia, duobus in Biemon dotavit [scil. Notgerus] ". *Comafia* est Kemexhe en Hesbaie (2e Table); pour *Biemon*, je ne vois à comparer que Beemont, dans le Reg. Ste-Croix (table) : Beemon, dép. de Warzée (Condroz).

Blaniaco (Blagny, près de Carignan, ou Blegny, commune de Trembleur — ?) Mém. 60.

Bocholt? Boccholtz?? Mém. 48, 49. 2. Il y a deux Bockoltz dans le grand-duché de Luxembourg; Beho, dans la province de Luxembourg, — selon la carte de Ferraris : Béhault — porte aussi en allemand, d'après cette carte, le nom de Bockoltz.

Bodobrio. Mém. 22 seq.

Bonna? **Barnia**?? (Si, de ces deux formes, la première est la vraie, comme il est probable : Bonn, en Allemagne) Mém. 22.

Botinachs. Une ch. de 1111 fait mention d'un Gerardus de Botinachs. Comp. ci plus loin l'art. Mosa.

Boulant. Il est question, dans une ch. de 1237, d'un „ Balduinus castellanus de Musau [Moha] dictus de Boulant „. (Bolland, près de Herve, Boulan, Bouland, dans le Hainaut —?).

Bredal (Briedel, sur la Moselle) Mém. 140.

Briey. Une ch. de 1084 a, au nombre de ses témoins, un Albertus de Briey. Peut-être l'endroit de ce nom qui est situé dans le département de la Moselle.

Brucherothes : „ Hennereit de Brucherothes „. Mém. 42.

Bruches (Broich, Allemagne) Mém. 77.

Brunafa, riv. (Le Braunlauf, Allemagne) Mém. 36 seq.

Brunefa (Braunlauf) Mém. 34.

Bubenhem, bulle de 1147 ; **Bubenhen**, bulle de 1186. L'église S[t]-Jean-en-île y possédait un mansus. Immédiatement avant ce lieu, les deux pièces mentionnent Nowytrot, et, après, Sescant : voy. ces articles.

Bucenhem. Une ch. de S[t]-Jacques, de 1134, a, au nombre de ses signataires, un Engelbertus de Bucenhem (le nom est écrit *Bucenhe*, le *h* barré) : voy. plus loin l'art. Maberg.

Bues. Voy. plus loin l'art. Madelgreias.

Buety nebura ? (« villa et locus in pago et comitatu Arduennense ») Mém. 36 inf.

Bugeis. Elbertus de Bugeis, signataire d'une ch. de 1063, dans le Reg. Ste-Croix, f. 84 v. Comp. l'art. Looule, nom qui figure dans la même charte.

Buitcback (Butgembach, Allemagne) Mém. 45.

Bulinge, **Bolenges**, Mém. 60, 45; **Bullinga**, Notice de M. Gachard, p. 13, pièce de 1140. (Bullingen, Allemagne).

Bullardes (Boulaide, en all. Bauschleiden, grand-duché de Luxembourg) Mém. 138.

Burdenges. Suppl. 10 inf. On ne peut penser à Burdinne, car les formes ne coïncident pas exactement, et les anciens documents où j'ai rencontré la mention de ce dernier endroit, ne l'appellent jamais autrement que *Berdines* ou *Bredines*.

Burdist, riv. Voy. plus loin l'art. Rigomo.

Burne. « Castrum de Burne », Suppl. 10 inf. (Le château de Born, Limbourg hollandais — ?).

Buthcheim, **Butcheim**, ch. de fondation de l'église St-Martin, an. 965, ap. Ernst VI, 94 seqq., Van den Berch, p. 111. Sans doute le même lieu que celui appelé **Bothesheim** dans le passage suivant d'une ch. de 1054, ap. Ernst VI, 103 seqq. : « Nos, devoti fratres ex ecclesia Sti Martini in Leodio - - adiere, ut res eorum quas per commutationem in Bonnensi pago tenent, scil. predium

de Bruncheim et ecclesiam de Millcheim, ***pro his dato predio suo Bothesheim*** et ecclesia de Hothersheim Wormacensi episcopo " - - .

C.

Calviciacum, **Calvintiacum**, etc. (Chauvency, près de Montmédy) Mém. 12, 54 inf., 61.

Carbool, **Charbou**, etc. (Charbeaux, près de Carignan) Mém. 23 seq., etc.

Casella (Kessel, vers la jonction du Wahal à la Meuse) Suppl. 8 inf., an. 997. Comp. l'art. Marsna.

Casselin. Suppl. 10 inf. Très-prob. = Chastelin: voy. à la 1re Table.

Castrilocus (Mons, chef-lieu du Hainaut) Mém. 84 inf.

Celobrium, etc. (Mont-Soleuvre, en all. Zolwer, grand-duché de Luxembourg) Mém. 23.

Char, riv. (Le Chiers, en all. Chor, Kor) Mém. 30.

Chelmino. Voy. Helmini.

Chuinegas, **Kuinelas**, **Kiunei**, **Chunei**, **Ciney**, **Chiwencis**, **Chivenis**. Mém. 46. A ce qu'il semble, Quévi-le-grand et Quévi-le-petit, dans le Hainaut : voy. les Etudes étym. de M. Chotin sur cette province, p. 148.

Clodena, **Cloduna**, **Clodonna** (Clotten, Allemagne) Mém. 22, 62 sup.

Columbire, **Columbir.** Bien donné vers l'an 1120 (*Stephano abbate*) à l'église St-Jacques, en même temps que Bilesten (Blistain) : voy. Ms. 188, p. 60, et comp. la confirmation de cette donation ap. Ernst VI, 125 seqq. — Dans Mir. I, 353. 1, il est fait mention d'une " villa vocabulo Columbaria ".

Comina. Voy. Demekema.

Compendium (Contzen, Allemagne) Mém. 61 sup.

Condeduno, Condodono, etc. (Cond, sur la Moselle) Mém. 29. Comp. ci plus loin l'art. Maginisius-pagus.

Cortis. Une ch. de 1260 mentionne un " Giles de Biafort, cevaliers, chastelains de Drubuelh [Durbui] et sires de Cortis ". Voy. la remarque au mot Curtes.

Corvia? Coriva?? Mém. 60 med.

Coverne, ou **Governe?** Suppl. 4 med., 9 sup.

Crovia (Cröv, Allemagne) Mém. 42.

Cunis, Cuns (Cons, France) Mém. 54 ult., 73 inf.

Curtes. Suppl. 10. Il est facile de trouver des noms modernes qui correspondent à *Curtes*, à *Cortis*, etc., mais plus il y a de correspondants possibles, moins il sert de les énumérer.

D.

Dakesburch. C'est ainsi qu'il faut lire, Suppl. 5 sup., au lieu de *Dakelburch* : le comté est celui de Dachsbourg,

maintenant Dabo, en Alsace. Dans deux chartes de 1197, ce nom est écrit **Dasborc**, **Dasburg**.

Dalbis, abl. Une ch. namuroise, de 1085, est signée par un Galterus de Dalbis. L'inversion *Dablis* pourrait produire la forme *Davles* ou *Daules* (voy. 1re Table, au mot Daveles).

Dalehem (Dalheim, dans le grand-duché de Luxembourg — ?) Mém. 48.

Demekema et Cominam (" dedimus curtem nostram - - ad Demekema et Cominam ". Formes sans doute corrompues) Mém. 41 inf.

Dersdorpi, Desdorp, bulles de 1147 et 1186. Possession de l'église St-Jean-en-île. Avant, est mentionné Salmerey (voy. à la 1re Table), et après, Alleccnrode. Comp. *Dedesdorph*, dans une pièce de 1141, ap. Lac. I, 344, que cet auteur rend par Desdorf.

Diddiloni rivus, rivulus Dedilones, Didolones (Ruisseau passant par Recht, Allemagne) Mém. 14, 16 seq.

Diegada ? (Dans l'archevêché de Cologne ?). Voy. plus loin l'art. Oes.

Dimencelio, abl. (Dimechaux, France — ?). Voy. à la 1re Table.

Divum (Dun-sur-Meuse, France) Mém. 57 sup.

Doma. Mém. 46, 48 sup., 49. 2.

Duerbon. Une ch. de St-Jacques, de 1084, est signée par un " Godefridus filius Frederici de Duerbon ". Je

note que ce nom ne saurait être celui de Durbui, car cette même charte mentionne deux fois le comte Henri « de Durbuy », dont la signature suit même immédiatement celle de notre Godefridus. L'ordre dans lequel les signatures ont été apposées étant assez souvent déterminé par la position des localités que les signataires habitaient et dont ils portaient le nom, je noterai encore que la précédente est celle de T. de Lehaia : voy. ici plus bas cet article.

Duiira, etc. (Düren, Allemagne) Mém. 22, etc.

Dungheih, **Dongei** (Dugny, près de Verdun) Mém. 142.

E.

Ebernelcurtis (Evernicourt, France) Mém. 54.

Embrick (Emmerich, Allemagne) Mém. 28.

Engranrode ou **Engramrode**, ch. de 1136. Bien donné à St-Jacques par Henri, neveu et héritier de « Waltherus cognomento Teutonicus ». Celui-ci avait fait don auparavant de Hadegrin (voy. l'art. Haudregingas) et d'Urchicith (?) : voy. ce mot.

Epoisso, etc. (Yvoi — ou Carignan —, en all. Ipsch) Mém. 38.

Erarmunz. Mém. 42.

Erdenburgh (Ardenburg, en Zélande) Mém. 91.

Erscloh. Une ch. de St-Jacques, de 1125, est signée

par un Arnulfus de Erscloh (dans la copie de cette ch. donnée par Ernst VI, 124 seq., le mot est écrit *Erseloh*). Une ch. de même date, et qui a le même signataire, a été reproduite par MM. de Reiffenberg (Compte-rendu de la Commission royale d'hist. IX, 105 seqq.), Wolters (Cod. Loss., n° 63) et Ernst VI, 125 seqq.; le nom est écrit dans ces trois textes, respectivement : *Erschoch*, *Ersehoch*, *Erseloch*. Comp. ci plus bas Herselo.

Esmeirville (Melverem, en rom. Merville ; ou Emeville —?) Suppl. 10.

Espithe, Espethe (Endroit proche de la Meuse) Suppl. 9 med. Comp., dans la Table précédente, l'art. Scripnasium.

Evrendore, Ebrendore (Possession de l'église St-Laurent) Ampl. coll. IV, 1166 ou suiv. (ch. de 1034), 1064 (énumération de Renerus, correspondant en partie à la charte citée). Le nom qui précède est Loneis ou Lones (dans la ch. parallèle, col. 1165 : Loner) : Loen, dép. de Lixhe — ?

F.

Fall. Une ch. de 1107 mentionne un Everelmus de Fall (voy. plus haut l'art. Alenthcurth), une autre, de 1176, un Lambertus de Falle. Les deux témoins dont les signatures suivent celle de ce dernier, étant, l'un " de Herdinis " *(Herderen)*, et l'autre " de Meirs " *(Mheer)*, il est fort probable que ce dernier Fall, du moins, est

celui qui, portant encore le même nom, forme une commune avec Mheer, laquelle commune est limitrophe de Herderen. Voy. le nom suivant.

Falla, ch. de 1147. (Possession de l'église St-Jean-en-île). Voy. l'art. précédent.

Fanium (Fainon, France) Mém. 55 sup.

Feries. Suppl. 10 inf.

Flattima (Vlatten, Allemagne) Mém. 61.

Fode (Praedium situé " in comitatu de Lamins " et appartenant à l'abbaye St-Laurent. La donation de ce bien fût confirmée par l'empereur Conrad, l'an 1139 : voy. l'Ampl. coll. IV, 1084). Il y a un Lamine, en Hesbaie (voy. 2e Table, v. Lamines), mais je ne sache pas que ce lieu fût en aucun temps le siége d'un comté, ni qu'il se trouve dans les environs un endroit dont le nom puisse répondre à Fode.

Fossetum. On lit dans une ch. de 1211 : " decima quam Thomas, miles de Fosseto, tenebat in Momale [Momale, en Hesbaie] ".

Fostias (Foiche, près de Givet) Mém. 30 sup. Ce nom aurait dû être placé dans la 1re Table.

Freires. Possession de l'église St-Jean, confirmée par une bulle du pape Eugène, de 1147. Je traduirais sans hésiter par Freeren (comp. l'art. Hoydre), si, dans la bulle parallèle d'Urbain III, le nom n'était écrit **Ferires.** Les noms modernes correspondant à ces deux formes sont nombreux.

G.

H.

S[t]-Martin, de 1237, est aussi mentionné comme témoin, ou fidejussor, un Othon " de **Hacuus** ", et ici, encore, la plupart des cosignataires semblent être flamands — : Rein. de Lexi, Wil. de Hekes, Ott. de Hacuus, Hein. de Oes, Franco de Wic, Gisl. de Mosa.

Hadegrin, **Hadregrin**. Voy. Haudregingas.

Hanbualz. Nom d'un district : " Verlenes en Hanbualz ", Reg. aux fiefs, f. 43 med.

Hare (Comté situé vers la jonction du Wahal et de la Meuse) Suppl. 8 inf.

Hares. D'après les bulles confirmatives d'Eugène et d'Urbain, l'église de Hares appartenait à celle de S[t]-Jean-en-île. Le nom qui précède et celui qui suit immédiatement sont Hastaples et Wystrewic ou Wistrewich. (Haren, près de Bruxelles ; Haren, près d'Aix-la-Chapelle; Borg-Haren, près de Maestricht —?).

Harna (" Walhorn ", Allemagne; ou plutôt un endroit voisin de Walhorn — et dont la trace paraît être perdue —, puisque le même document mentionne *Harna* et *Walharne*) Mém. 58 seq. Nota. Dans mon Mém., p. 59 sup., j'ai écrit, ou on a imprimé, par erreur : " dont l'un (actuellement détruit ou confondu avec le premier) était distingué par le surnom : le *Wallon* ", au lieu de : " dont l'un était distingué par le surnom le *Wallon*, de l'autre (actuellement détruit ou confondu avec le premier) " — : le village qui continue à subsister est, en effet, *Wal*horn.

Harnebach, riv. (En Allemagne) Mém. 36 ult.

Hascenlar? Hoscenlaer?? Mém. 48, 49. 2, 50.

Hasnidi, Lac. I, 82, an. 902. Je remarque que le même Rohingus, qui avait 2 manses en bénéfice à Wandre (nº 82) et à qui Mortier appartenait (nº 86), possédait ici des terres.

Hastenoit, **Astenoit.** Suppl. 4 inf., 9 seq.

Haudregingas, **Hadregrin**, **Hadegrin.** Une ch. de 963, ap. Mir. III, 294, mentionne au nombre des biens accordés par le chapitre cathédral de Liége à l'église St-Martin : " medietatem vini nostrae partis quam habebamus in villa Haudregingas ". Walter-le-Teutonique (comp. l'art. Engranrode) fit don aussi à l'église St-Jacques, vers l'an 1130, d'un praedium situé en cet endroit, qui est nommé *Hadegrin* dans une charte relative à ce don, publiée par Van den Berch (Ms. 188, p. 61, cf. Ernst VI, 131 inf.), et dans la bulle confirmative des biens et priviléges délivrée par Innocent II (an. 1136?). La bulle d'Innocent IV mentionne ce bien de la manière suivante, qui montre l'identité de *Haudregingas* et de *Hadegrin*, et indique en même temps la position de l'endroit : " vineas quas juxta Mosellam habetis, vid. in territorio villarum Vrechen et Rigle ac Hadregrin ". Nota. Pour le vocable *Vrechen* ou *Urechen*, voy. l'art. Urchicith.

Heiflensis-pagus (L'Eifel, Allemagne) Mém. 30. Comp. Leiffe.

Heim. Mém. 61.

Heldun (Helden, près de Venloo — ?) Mém. 60 inf.

Helmini. La pièce de 666, dont j'ai donné un extrait, p. 14 de mon Mémoire, porte : -- " per illam forestem

quae separat Helmini, Rovoritum et Audaste villare ". *Helmini* est écrit *Helmin* dans le codex de Malmédy, et *Chelmino* dans le diplôme confirmatif d'Othon. Malgré ces variantes, dont il n'a peut-être pas pris connaissance, Roderique, à la p. 93, ou suiv., de ses Disceptationes, regarde *Helmini* comme un génitif dépendant de *Roboretum* (sic) et rend ce nom composé par Houveigné.

Herclinze (Erkelenz, Allemagne) Mém. 63.

Herge, ch. de 1112; **Hirge**, Suppl. 7 sup. (Hierge, près de Givet). Ce mot, de même que Fostias, aurait dû être placé dans la 1re Table.

Heribodesheim, Mon. Germ. I, 488; **Heribotesheim**, ch. de 908, ap. Chap. I, 167. Ce nom, que je mentionne ici parce que M. de Coster (Revue de la numismatique belge, T. V, 2e série) a cru qu'il désignait l'abbaye de " Boude " située jadis près de Brogne ou St-Gérard, était celui de Herbitzheim, département de la Meurthe (comp. Först. 681 seq.), ou, du moins, d'un endroit qui faisait partie du diocèse de Metz; l'auteur de la Translatio sancti Servatii, Mon. Germ. XII, dit, en effet, p. 116, l. 40 : " et in territorio Mettensi, in oppido Herebodesheem " - -. Remarquez d'ailleurs que " Boude " est une forme corrompue, le nom véritable étant *Behoude*, et, de plus, que cette forme même est moderne et qu'on disait anciennement *Bohordes* (voy. cet article, dans la 1re Table). Nota. Pour Botesheim, voy. plus haut l'art. Butheheim.

Heriwarda, **Heriwardes**, **Hirewardes** (Heerewaarden, à la jonction du Wahal avec la Meuse) Suppl.

8 seq. Nota. Le diplôme d'Othon III, où se trouve la première forme, et dont j'ai omis de donner la date, est de 997.

Herlepe. Villa possédée par l'église St-Jacques, d'après la bulle confirmative d'Innocent IV. C'est le dernier nom cité; celui qui précède est *Jokircs* (Chokier?).

Herloir, Reg. aux fiefs, f. 44 sup.; en marge : Herlar. (Herlaer, commune d'Eppeghem, Brabant — ? Comp. aussi Herlaar, château, maintenant détruit, dans l'ancienne seigneurie de Vianen — Vaderlandsche geographie, enz., I, p. 525, note — ? Comp. aussi le nom suivant).

Herlou : " le Herlou ", Reg. aux fiefs, f. 34 v.; en marge, de même. Comp. le nom précédent? L'identité de notre nom et de *Herlaus*, aujourd'hui prob. Harlue (voy. à la 2e Table), est peut-être un peu moins invraisemblable. Comp. aussi Hierlot, dép. de Lierneux.

Herselo. Une ch. de 1216 est signée par un Herm. de Herselo. Les autres signataires sont : Conr. de Hubretenges, Lamb. de Brusteme, Reinb. de Duraz, Walt. de Melin, Fast. de Hemmericurt, Wil. de Gotthehen, Rob. de Corwareme. (Peut-être Hersselt, province d'Anvers, nommé dans les trois plus anciens documents cités par Kreglinger, p. 66, — ann. 1280, 1305, 1365— : *Harsele, Herssel*, *Herzele*. Comp. Erscloh et voy. l'art. Hulsela).

Hertra. Endroit cité dans une ch. de 968, ap. Mir. I, 48, comme dépendant de Meersen. Selon Mir. : " Ertrem vel Erthen, prope Leodicum ", noms qui me sont inconnus; selon Först. 730 : Herderen, attribution

sans doute erronnée, le nom ancien de Herderen étant *Herdene*, etc. : voy. à la 2e Table. Plutôt, à ne juger que par le mot, un des deux Herten qui se trouvent dans le Limbourg.

Hittinchusen, Suppl. 9, l. pr., an. 997. Les revenus de cet endroit ayant été concédés à l'église St-Jean-en-île, par la pièce même que nous venons de citer (voy. Mir. I, 657 inf.), il n'est pas douteux que les formes suivantes, que l'on rencontre dans différentes listes des possessions de St-Jean, ne doivent être identifiées avec la nôtre : **Hindecusa** (1147), **Hendecusa** (1186), **Hedinchusen** (1285). Le nom moderne est Hedikhuizen, par abréviation : Heekhuizen, Hekese, au S. E. de Heusden.

Holdrut, bulles de 1147 et de 1186. Possession de l'église St-Jean-en-île.

Holonge (Hollogne, dép. de Waha, ou un des Hollogne situés en Hesbaie) Mém. 43 sup.

Hosden, bulles de 1147 et 1186 (confirmations des biens de l'église St-Jean-en-île, par les papes Eugène et et Urbain). Dans une ch. de 1285 relative à l'église que nous venons de citer, cet endroit est nommé (car l'identité ne paraît pas douteuse) : **Husdinne** et **Husedinne** — : « in villis et territoriis de Audehusedine, Hedinchusen, Engelen et de Vlimen, et in domineo [sic] domini de Husedinne ». On voit par ces noms conjoints qu'il est question, comme le dit Mir. (voy. l'art. Angle), de Heusden, près de Bois-le-duc, lequel est sans doute désigné

aussi par les noms, ou partie des noms, qui font l'objet de l'article suivant.

Hosdines, Hosedinne. Mém. 84, 157. Le Heusden désigné dans les Gesta abbatum Trudonensium et dans le Ms. n° 160, est sans doute celui dont il vient d'être parlé, car l'abbaye de St-Trond avait de nombreuses possessions aux environs de cet endroit, p. e. Aalburg, Aalst, Alem, Baartwyk, Babiloniënbroek, etc. Il existe, du reste, en Hollande un endroit dont le nom ancien ressemblait fort à celui de Heusden, s'il n'était même identique, je veux dire Huisduinen, anciennement *Huisdunia*, *Husiduna*, selon Van der Aa, qui donne à Heusden le nom ancien *Huissidina*. Van den Bergh, p. 146, attribue au premier endroit le nom ancien *Husidina*.

Hosinga (Essingen, dép. de Mersch, grand-duché de Luxembourg) Mém. 41 seq.

Houffen (Fief de Stavelot) Mém. 44 med. Comp. Offaing, dép. de Longlier, et voy. l'art. Tofino.

Hoydre. Voici, derechef, une possession de l'église St-Jean dont je n'ai pu découvrir le nom moderne. Elle est mentionnée dans les bulles confirmatives des papes Eugène (an. 1147) et Urbain (an. 1186) : « quartam partem villae Hoydre » : si on en juge par les noms qui précèdent et qui suivent immédiatement, il est probable qu'elle était située dans la Hesbaie orientale ; ces noms sont : Comafia *(Kemexhe)*, Jupilella *(Juprelle)*, Hoydre, Freires *(Freeren ?)*, Heniz *(Henis)*.

Hulsela, Holsele. Mém. 74 inf., 157. Peut-être

Holset, dép. de Vaels : pour le changement de la désinence, comp. l'art. Herselo (*Holset* serait pour *Holselt*).

Husment ? Voy. l'art. Somna.

Hwaharh ? Au nombre des signataires d'une ch. de 1143, Reg. Ste-Croix, f. 85 (reproduite avec beaucoup de fautes dans les noms propres par Ernst VI, 136 seq.), se trouve un Julianus de Hwaharh. Ernst a cru que le premier *h* était suivi d'un point (ce qui est possible ; le *w* a la grandeur d'une initiale) et que la dernière lettre était, non un *h*, mais *tz ;* en conséquence, il conjecture que " ce pourrait être Hottenwahartz ", que je ne connais pas. Le nom précédent est Ebroinus de Wodomonte (voy. 1re Table, v. Waldenmont), et le suivant : Steppo de Manleis ou Mauleis (voy. plus loin).

J.

Jame. Suppl. 7.

L.

Lamins. Voy. plus haut l'art. Fode.

Lantreshove, **Lantershove** (Landershoven, Allemagne) Suppl. 9 med.

Leda. " Dominus J. de Leda ", ch. de 1249.

1. Legia, riv. (La Lys, Flandre) Mém. 133.

2. Legia, riv. (La Lay, Allemagne) Mém. 133.

Lehaia. Une ch. de 1084 est signée par un Tiebaldus de Lehaia : voy. ci plus haut l'art. Duerbon.

Leiffe. *En Leiffe* est = en Eifel (Suppl. 10; cf. 2. Bealmont); mais ne faut-il pas écrire : *en l'Eiffe* = ? Comp. Heiflensis.

Lens (Lentzweiler, grand-duché de Luxembourg — ?) Mém. 61.

1. Lesura, LISURA, riv. (La Lieser, Allemagne) Mém. 53 inf.

2. LESURA, **Lisura** (Lieser, village situé au confluent de la Lieser dans la Moselle) Mém. 53 inf.

Linacum (Linai, près de Carignan) Mém. 60. Comp. les deux articles suivants.

Linai (= Linacum ?) Mém. 60 med.

Linaium (= Linacum ?) Mém. 55 med.

Liniacum, Liniaca (scil. *villa*), **Lenneeha** (Lennick) Mém. 123 inf. Nota. Voy. à la 2e Table ce même article et celui qui l'y précède.

Linnika (Linnich, Allemagne) Mém. 58 inf.

Linsan. Mém. 61 med.

Lizau. Mém. 60 ult.

Loneis, Lones, Loner ? Voy. plus haut l'art. Evrendore. (Loen, dép. de Lixhe — ?).

Looule : *Lamb. de Looule*, ou *Loonle*, signataire d'une ch. de 1063, dans le Reg. Ste-Croix, f. 84 v. (Dans

l'édition de cette charte donnée par Ernst VI, 107 seq., le mot est écrit par erreur *Laoûle* et le chiffre du fol. : 85).

Louse. Une ch. originale de 1221 énumère les lieux suivants : videlicet Wines *(Overwinden)*, Lewes *(Léau)*, Louse, le Wastine sanctae Mariae *(Wastinnes et Sainte-Marie, dépp. de Malèves)* et Fol *(Folx-les-caves)* et Cutuein *(Couthuin)* et Lingei *(Lignei)* et Hodege *(Hodeige)*, etc. La position du lieu est précisée par le Reg. St-Lamb., où on lit, f. 59 med. : « apud Louse juxta Haneche ». *Haneche* ne m'est connu que comme nom ancien de Hannêche, en Hesbaie, et cette détermination est parfaitement d'accord avec la position qu'on doit attribuer à *Louse* d'après les noms qui lui sont conjoints dans l'énumération ci-dessus, noms qui désignent tous des endroits situés en Hesbaie, ou aux environs immédiats ; cependant, je ne trouve pas de trace de Louse près de Hannêche, ce qui provient peut-être de ce que l'endroit n'est plus qu'un lieu-dit. Comp. Luche, ci-dessous, et Anesch, dans la 2e Table.

Luche. On lit au f. 2 du Reg. St-Lamb. : « apud Az sunt v bonuaria terrae sita in his locis : in loco qui dicitur Luche » - - . Comp. plus haut l'art. Az.

Ludenestorph, Lodenesdorp. Mém. 48 ult.

Lukesenges. Mém. 48 sup. Sans doute = **Lukesinga, Lukesingis**, ap. Först. 956, que l'on suppose être Lösenich, près de Berncastel, sur la Moselle — (?).

Lument ? Voy. l'art. Somna.

Luncin, Loncins (Lontzen, Allemagne) Mém. 63 med.

M.

Maberg. Une ch. de 1134 est signée par un Riquinus de Maberg (c'est ainsi que je lis, avec Van den Berch, p. 22, l'abréviation *Mabg*, le *b* barré; Sualemberg : « castrum in Saxonia », est écrit dans la même pièce *Sualemb*. avec une barre dans le *b*). Les autres signataires de cette charte sont : Franco de Feh *(Fexhe)*, Hellinus de Foro *(Fouron)*, Engelbertus de Bucenhem (voy. plus haut), Gerardus de Bacunwes *(Beckevoort)*.

Madelgreias. La ch. de 963, citée à l'art. Haudregingas, mentionne, avant de parler de cet endroit, les « tria loca nostra Bues, Somna et Madelgreias ». C'est ce dernier lieu qui est sans doute appelé **Malgreis** dans une ch. de 965, confirmative des divers biens de l'église St-Martin (Ernst VI, 94 seq., Ms. 188, p. 111 : je cite d'après ce dernier texte, qui paraît moins incorrect que le premier). Je n'ai pu découvrir les lieux désignés par les deux derniers noms (comp. l'art. Somna); quant au premier, il est probablement fort corrompu, car on ne trouve aucun vocable de forme approchante dans aucun des deux textes de l'énumération de 965. Je note que *Madelgreias* est un dérivé, déjà syncopé, du nom d'homme *Madelgarius* : ce mot signifie donc : biens, possessions de Madelgarius.

Magidera (Maidières, France) Mém. 89.

Maginisius-pagus. Mém. 29. Canton ainsi nommé

d'après MAGINA, *Megina* (Mayen), et situé principalement entre l'Ahr et la Moselle. Le document allégué mérite attention sous plusieurs rapports, p. e. à cause des formes *Maginisius* et *Mairla*, qui ne sont pas mentionnées par Först. (968, 1017); ensuite, parce qu'il place dans ce Maginisius-pagus, Cond et Merl, qui sont l'un et l'autre situés sur la rive droite de la Moselle, par conséquent dans la circonscription ordinairement assignée au Moselgau.

Mairla (Merl). Voy. l'art. précédent.

Malis. Reg. aux fiefs, f. 64 sup. : « in Malis prope Hoyum » ; en marge : « Malc delez Huy ».

Manderwelt, Mandervelt (Manderfeld, Allemagne) Mém. 60 inf.

Manleis, ou **Mauleis?** Nous avons dit, à l'art. Hwaharh, que ce nom était immédiatement suivi, dans une ch. de 1143, de celui de Steppo de *Manleis*, ou *Mauleis*. Prob. = Maules (voy. cet art.), nom porté aussi par un Steppo, à la même époque.

Marbais (Marbais? France) Mém. 55 sup.

Marsna. Suppl. 8 ult. : « familiam in Marsna et in Casella necnon et in Hittinchusen, quae ad Heriwarda respiciunt ». Sans doute Maren, près de Kessel, canton d'Oss, au N. de Bois-le-duc.

1. Masnil. Possession de l'église S[t]-Jean-en-île, mentionnée dans les bulles confirmatives des papes Eugène et Urbain, entre Holoin ou Holong (un des *Hollogne*) et Genglehem (*Gingelom*). Comp. Manil, dép. de Hollogne-

sur-Geer ; Maesniel ou Masnil, dép. de la commune de Gelinden, non loin de St-Trond ; Maesnil, près de Ruremonde, etc. Voy. aussi l'art. suivant.

2. Masnil. Dans la bulle confirmative des biens et priviléges de l'abbaye St-Jacques délivrée par le pape Innocent II (vers 1136), on lit : " praedia etiam a nobilibus viris Steppone et Thebaldo fratre ejus vobis collata sunt, vid. Massùul, Columbir, Eyram, Wetehan, Bilesten et Struonam ". Le premier de ces noms est écrit à peu près de même dans la bulle confirmative d'Innocent IV, c'est-à-dire *Massuul*, avec un accent aigu sur chacun des deux *u*. Pourtant, la charte primitive de donation, délivrée sous l'abbé Etienne, portait, selon la copie de Van den Berch, p. 60 : *Masnil* (" Columbire, Bilesten, Struona, Masnil "). Une pièce de 1074 publiée par Lac. I, 218, cite un *Maseneel*, que cet auteur rend par Masniel. Comp. aussi les noms cités à l'art. précédent.

Maules. Une ch. de 1141, ap. Van den Berch, p. 88 seq., par laquelle il est fait don de " partem mediam villae quae dicitur Bacenges sitae juxta fluvium Jecoram ", est signée par Arn. vir ingenuus de Nittes (plus loin, Nitthes), Wig. de Thil, W. filius Ebroini de Stalborch, Arn. nepos Stepponis de Maules, Wenr. de Prato, Christ. de Aquis, Rein. de Lanthin. Voy. l'art. Manleis.

Media-villa. Le Reg. St-Lamb., f. 22 v., mentionne un " Bastianus de Media-villa ". Il y a dans la province de Luxembourg une commune nommée My, dans laquelle se trouve un hameau du nom de Ville, d'où il arrive que souvent l'on appelle cette commune My-Ville ; mais je ne

pense pas que l'on puisse chercher dans cette dénomination l'explication de notre mot.

Moffendurp (Muffendorf, Allemagne) Mém. 61.

Moila, Muolla. Mém. 107, 159. Le canton de ce nom est, selon Först. 1051, le même que le **Mulahgowe**, et, d'après lui, le vocable *Mulah* serait même corrompu de *Moila, Muolla*. Pour préciser la position un peu incertaine de ce canton, je ferai remarquer que la *curtis Helissem* qui y était située, d'après le passage rapporté dans mon Mém., p. 107 sup., est peut-être Elsem ou Elsen, à l'ouest de Wassenberg et au nord de Heinsberg.

Mola ? Voy. l'art. Mosa.

Molehen. Une ch. de 1221 est signée par un Wedericus de Molehen. Ce nom paraît être le même que **Molhanium**, qui, selon l'Index topogr. ex Boll. opere, désignait un endroit du pays de Liége. Peut-être Mouland, en roman prob. Mullanz (voy. la 2e Table). Comp. aussi Mouhin, dép. de Waremme, Mulheim, dép. de Lanklaer.

[**Monione**] Selon une pièce de 1228, citée dans la Notice de M. Gachard, p. 16, un " certain W., seigneur de Monione ", s'était emparé de terres appartenant à l'abbaye de Stavelot. Il faut lire : **Monjoue** (Montjoie, dans la Prusse rhénane) : ch. de 1221, ap. Ernst VI, 197 : " W. de Mongoue " ; dans une autre pièce de même date que celle citée par M. Gachard, ibid. 210 : " Walramus de Munjoie " : on remarquera que ce nom et cette initiale s'accordent avec l'initiale donnée par M. Gachard.

Moregni. Une ch. de 1229 est signée par les personnes

suivantes : Anth. Chewruchonz miles de Mommale, Nich. de Mommelette, Bald. de Gineffe, Lamb. de Harduemont, Eust. de Honeffe, Joh. de Moregni, Gisl. de Lewis, Bast. decanus de Hosenmont, Lamb. de Warfesees, Bast. de Viler, Ren. de Termoing, Bald. de Limon : toutes ces personnes habitaient des lieux voisins dans la Hesbaie wallonne, sauf Gisl. de Lewis, dont la résidence (Léau) était un peu plus au nord. — Le nom qui nous occupe figure aussi dans le Reg. de St-Lambert, où on lit, f. 61 : - - " Item apud Hadelenges cum terris de Jocundis-reditibus - - q. [quas ? quos ?] legavit dominus decanus de **Moreingni** " - - - (*Hadelenges* est sans doute Haelingen, dép. de Velm : voy. la note) ; f. 71 med., il est aussi question d'un Joh. de **Morenghi.** Nota. Il faut se garder de prendre cette désignation de *Jocundi-reditus* pour un nom de lieu. Son origine est expliquée de la manière suivante au f. 215 du Reg. Ste-Croix ; après avoir dit que certain duc de Brabant (sans doute Henri I) avait donné une somme d'argent pour expier le pillage des églises du pays de Liége, l'auteur ajoute : " de qua quidem pecunia emptae fuerunt certae hereditates seu certi modii siliginis habendi apud Velme in comitatu Lossensi, de quibus quaelibet ecclesia - - habere debuit - - unum modium siliginis, et iste modius vocatur modius siliginis de jocundo reditu clericorum ".

Mosa. Une ch. de 1111 est signée par Gerardus de Botinachs (?), Wilelmus de Dolehen *(Daelhem)* et Lambertus de Mosa. Ce dernier mot, à ne considérer que la forme des lettres, devrait être lu plutôt *Mola*, mais je

préfère lire avec Van den Berch *Mosa*, principalement par la raison que ce nom figure dans une autre pièce, déjà citée plus haut, à l'art. Hacues.

Mudrescheidt, Muderscheit (Manderscheidt, Allemagne) Mém. 47, 49. 1, 50. La correction de l'*u* en *a*, que j'ai d'abord donnée comme certaine (p. 47), puis comme probable (p. 50), paraît décidément devoir être rejetée, car, outre que les deux textes sont d'accord sur ce point, M. Förstemann m'écrit qu'il est mieux dans l'analogie d'admettre *Mudres, Muders*, comme forme primitive, et *Mandres, Manders*, comme une corruption postérieure.

N.

Nittes, Nitthes, pièce de 1141 : voy. l'art. Maules.

Nogarias (Noyers, France) Mém. 54 sup.

Nohas („in pago Heiflensi, in comitatu Tulpiaco„) Mém. 30.

Noperose, Reg. aux fiefs, f. 76.

Nowytrot? Au nombre des biens de l'église St-Jean-en-île, les diplômes confirmatifs des papes Eugène (1147) et Urbain (1186) mentionnent : vineas in **Nowytrot**, ou **Nowyrrot?** (dans le premier), **Noweroit** (dans le second). Le nom précédent est Allecenrode, et le suivant, Bubenhem. Nota. La circonstance qu'il y avait des vignobles en cet endroit, prouve qu'il ne peut être question

de Nieuwrode, en fr. Nieuroi (en Brabant), comme le pense M. Chotin.

Nuimaga (Neumagen, Allemagne) Mém. 58 inf.

O.

Oes. Nous avons vu le nom de Hein. de Oes dans une ch. de 1237 citée au mot Hacues. On peut comparer **Oys,** qui est mentionné de la manière suivante dans une charte délivrée en 1141 par Arnold, archevêque de Cologne, et cette comparaison offre d'autant plus de vraisemblance que la première pièce a rapport comme celle-ci à l'église St-Martin, à Liége : - - " Eapropter notum facimus - - - quemadmodum ecclesia B. Martini in Leodio possessionem suam quam in Diegada per violentiam Stephani de Oys et suorum non parvo tempore amiserat " - - (Ernst VI, 135, d'après un recueil inédit de Langius). Comp. Oia, 2e Table.

Olzieres. Mém. 46 inf.

Onsacum. On rencontre ce nom (" de Onsaco ") dans la pièce citée au mot Ahiers.

Osisines. Mém. 44 med. = Osnes (qui serait pour OSINES)?

Osnes. Mém. 49. 1, l. 3; cf. 50 sup. (Hosne, entre Amel et Manderfeld, ou Osne, près de Carignan, —?) Comp. l'art. précédent.

Othemedensis-comitatus. Mém. 31. D'après le pas-

sage allégué, ce comté devait être dans le voisinage de Stavelot; il paraît qu'on n'en sait rien de plus : voy. Ernst II, 82, note.

Othenay (Nom roman d'Altena, en Hollande) Mém. 96.

Oys. Voy. plus haut l'art. Oes.

P.

Palnaldes, ch. de 1016 en original (Mir. III, 297 seq., en donne une copie qui n'est guère exacte, quant aux noms, que pour celui-ci seul) : voy. 2e Table, au mot Ernau; **Pannardes**, ch. de 1070, dans le Liber Chartarum et ap. Chap. II, 14; une bulle de 1143, dans le Liber Chartarum, écrit **Paisnardes** : " in episcopatu Trajectensi Paisnardes et Solekeim " (" Solekei ", le *i* tildé). (Pannerden — que l'on appelle ordinairement *Panderen* —, en Hollande, un peu au dessus d'Arnhem. On voit par la première charte citée que Baldric, évêque de Liége, reçut ce bien en échange d'Ernau, qui appartenait auparavant à l'église cathédrale).

Peruweis, Reg. aux fiefs, f. 70. (Péruwelz, dép. de Jamagne, ou un des Perwez : comp. dans la 1re Table *Perveis*, dans la 2e, *Parweis*, — ?).

Porcetum (Borcette, en all. Burtscheid) Mém. 74 med.

Pumirs. " Pumirs supra Mosellam ", Mém. 76. Sans

doute Pommern, plus bas que Kochem, ailleurs **Pumera** : cf. Först. 1134.

Pyrorum-villa, Mém. 55 ; " in villa quae vocatur **Pyros** ", Mon. Germ. XII, p. 48, l. 48, p. 53, l. 6, etc. (Prys, proche de Mézières).

R.

Rarobacco? Dans deux diplômes parallèles : **Saurbach.** Mém. 14, 16, 18. J'ai dit dans mon Mém. que M. de Nouë rendait ce nom par Rohrbach ; selon Ign. Roderique, ce serait le ruisseau de la Borne. Quant au mot, et en supposant que la lettre initiale soit *r*, il est prob. pour RAURОBACCO, du goth. *raus*, anc. haut all. RAUR, *rór* (roseau) : cf. Först. 1161 seq.

Rebach, ruis. Mém. 36 inf.

Reddebach, ruis. Mém. 36 seq.

Remaja (Remagen, Allemagne) Mém. 43 sup.

REMIACUM, pour " Remacum ". (Remich, en fr. Ramur) Mém. 127 inf. Nota. *Remacum* se trouve dans la carte de Peutinger. L'attribution est conjecturale : le nom ancien donné par les documents, serait d'après Van der Maelen : **Remigium**.

Resta, dans un dipl. parallèle : **Retha.** (Recht, Allemagne) Mém. 14, 17 sup.

Richc, ou **Rithe?** ch. de 1256.

Rigle. Endroit situé sur la Moselle, d'après la bulle d'Innocent IV citée à la fin de l'art. Urchich. (Prob. Reil, entre Trèves et Coblence, anciennement **Rigodulum**, selon Först. 1180).

Rigomo-castro. Mém. 35. On lit dans le nº 2 de Ritz (an. 753) : „ hoc est vinea constructa in castro Rigomo super fluvio Burdist, de terra virgas IIII inter confines S. Petri de Colonia, et Hariperto quem ego [cum] ipsa vinea trado - - ad - - monasterium - - Stabulau „. *Rigomum-castrum* considéré isolément pourrait désigner Remagen, car, dans une pièce du 8e siècle (ap. Först. 1180), la limite du territoire de cette ville est appelée *Regomensis marca*.

Rinecke. „ Comes de Los et de Rinecke „, ch. de 1176; „ fratris mei [c'est, je crois, le comte de Looz qui parle] domini Ger. comitis de Reneke „, ch. de 1216. (Rheineck, sur le Rhin — ?).

Rumanreis? Rimanzeis? Ces formes se trouvent dans les deux copies de la ch. de fondation de l'église St-Martin, données par Van den Berch, p. 111, et Ernst VI, 94 seq.; dans le premier texte, on pourrait aussi lire, mais avec moins de vraisemblance, **Rumaureis**. Les noms qui précèdent et qui suivent immédiatement sont, d'après ces mêmes textes : Weromia — Woromia (*Waremme*), Urlis — Velez (prob. *Oreye* : voy. à la 2e Table, sous le premier mot), Rumanreis — Rimanzeis, Slurin — Sluzin (*Sluse*). Je ne trouve pas de nom adéquat à ces formes dans la contrée indiquée par les lieux conjoints : pour la forme *Rumanreis*, je ne verrais à comparer que Romershoven, pour *Rimanzeis*, que Riempst,

30

anciennement *Rimost*, en wallon *Rimos*. En sortant de ce cercle, on trouverait Romerée, prov. de Namur, qui répond tout-à-fait à *Rumanreis*, Romsée, prov. de Liége, qui répondrait à la forme combinée *Rumanzeis*, etc.

S.

Salembrucca (Saarbrück, Allemagne) Mém. 82 med.

Sanctus-Vitus (St-Vith, Allemagne) Mém. 46.

Sartum. Au nombre des possessions de l'église St-Jean-en-île mentionnées dans les bulles confirmatives des papes Eugène et Urbain, se trouve « villam de Sarto ». *Sart*, comme nous l'avons dit à la Table précédente, est un nom des plus communs : impossible de reconnaître lequel est ici désigné.

Satanacum, **Satanai** (Stenai, France) Mém. 61 sup.

Saurbach, ruis. Voy. au mot Rarobacco.

Scavenberg? Voy. 2. Bealmont.

Septem-fontes, **Seffunt** (Seffent, Allemagne) Mém. 63 med.

Seseant, **Sesean**, bulles de 1147 et de 1186. L'église St-Jean-en-île possédait un *mansus* dans cet endroit, qui est mentionné après Bubenhem (voy. plus haut) et avant Falla (prob. Fall, commune de Fall-Mheer : voy. à la 2e Table). Comp. Sohan, dép. de Theux, et le Sohan cité ci-dessous.

Sintiaco, **Senzeke** (Sinzig, Allemagne) Mém. 22, 63.

Sohan, **Sohaing**, ch. nam. de 1280. Ce nom peut être rapporté à *Sescant*, *Sescan*, s'il est liégeois ; mais cette identification n'est point possible dans le cas plus probable où il appartiendrait au pays de Namur, car le *sc* s'est transformé dans le dialecte namurois en *ss* ou en *ch*.

Somna, ch. de 963 : voy. l'art. Madelgreias ; dans la pièce de 965, citée dans ce même article : **Summa** : le nom qui précède ici est Olfeiò (*Ouffet*, en Condroz) ; quant aux suivants, ce seraient Lument et Husmont, d'après Van den Berch, tandis que le texte d'Ernst porte, en un mot, Sumenthusmont.

Stagnebachus, ruis. (Le Stembach, Allemagne) Mém. 14, 16. Nota. M. Förstemann m'écrit qu'il regarde *stagn* comme la forme primitive de *stein* (pierre) : j'admets parfaitement que STAGN ait cette valeur en tudesque, mais je continue à regarder comme plus probable que ce vocable est ici le lat. *stagnare*, par la raison que toutes les formes postérieures du nom ont *stem* au radical, et non pas *stein* (dipl. Lud., an. 814 : Steimbach; dipl. Otth., an. 950, et nom moderne : Stembach) : or, *stem* me paraît être évidemment la traduction de *stagn*, l'all. stemmen signifiant, d'après la définition de Graff, VI, 679 : « aquam *stagnare* mole truncove ».

Stalborch, ch. de 1141. Voy. l'art. Maules.

Struona : voy. l'art. 2. Masnil. Cet endroit était situé sur la Moselle, comme il est dit expressément dans la ch. de 1125 publiée par Ernst, t. VI : « tertium quoque prac-

dium, quod Struone dicitur, supra Mosellam situm » (p. 126 inf.). Je note que, d'après un diplôme de l'an 966, ap. Mir. I, 654. 2, le Zoom, sur lequel est située la ville surnommée d'après cette rivière Berg-op-Zoom, portait aussi ce nom de *Struona*.

Sulpiacum (Soulpy, France) Mém. 54 sup.

Sulpium (= Sulpiacum ?) Mém. 54 sup.

Sumeiacum, Summeium, Simey, Ximey, Stimey, Cimay, Chimay (Chimai, village actuellement disparu, qui était proche de Stenai) Mém. 55 inf., cf. 32, note.

Sumenthusment ? Voy. l'art. Somna.

Summa. Voy. Somna.

T.

Thenay. Forme abrégée de *Othenay*, nom roman d'*Altena* : voy. ces deux mots.

Tefine, Tephine. Mém. 20. Ce nom est peut-être le même que *Houffen*, dont l'attribution est également inconnue, puisqu'il n'en diffère que par la lettre initiale, qui peut avoir été mal lue dans l'un ou l'autre des documents, ou même dans tous les deux.

Trabana (Traben, Allemagne) Mém. 63 med.

Travant (= Trabana ?) Mém. 48 inf., 49. 2, 50.

Tulpiacus-comitatus (Le comté de Zülpich, Allemagne) Mém. 30.

Tumbae (Thommen, Allemagne) Mém. 22 seq., etc.

Turnacum (Tournai, prov. de Hainaut) Mém. 30 inf.

U.

Umetum. Reg. St-Lamb., f. 70 v. : " super unam curtem apud Umetum ".

URCHICH, ou URCHICICH ou URCHICITH? L'une ou l'autre des deux dernières formes semblerait résulter de la comparaison des suivantes. La charte de 1136, où la donation du lieu est confirmée par l'empereur Lothaire II, porte, selon la copie de Van den Berch (p. 61) : *Urchith* (ter); selon le texte d'Ernst (VI, 130 seqq.) : *Urchtich*. Dans la bulle confirmative du pape Innocent II, le mot est écrit *Urcmcich* : on peut croire que la lettre *m*, impossible dans cette combinaison, a été mal lue pour *hi*, ce qui donnerait donc *Urchicich*, ou, en adoptant pour la terminaison la leçon de Van den Berch, *Urchicith*. L'endroit désigné est sans doute Uerzig ou Urtzig, au bord de la Moselle, nommé dans une ch. de 1080, ap. Lac. I, 229 : **Urcecho** : " quaedam novalia in Mosella fluvio juxta villam quae dicitur Urcecho ". L'attribution résulte de la comparaison, avec ce texte, du passage de la bulle confirmative d'Innocent IV, que nous allons citer, en même temps que la forme *Urcecho* relie le vocable employé dans cette bulle avec ceux que donnent les autres documents : " vineas quas juxta Mosellam habetis, vid. in territoriis villarum **Urechen** et Rigle ac Hadregrin ". Ces der-

nières formes, y compris le nom moderne, indiqueraient plutôt pour primitif la forme plus simple que nous avons posée en premier lieu : URCHICH.

Ursidongus (S[t]-Ghislain, prov. de Hainaut) Mém. 77.

Ursofontana (Urspelt, Allemagne —?) Mém. 36 seq.

Urva, riv. (L'Our, Allemagne) Mém. 36 seq.

V.

Vabrensis-, Waverensis-pagus (La Voivre, France) Mém. 38 sup.

Verines. *Cuno de Verinis* est mentionné dans la première ch. de 1125, citée à l'art. Erscloh, au nombre des *fidejussores* de Witham (voy. à la 2e Table); les deux autres sont Jul. de Wahart et Arn. de Streis. Un passage du Reg. aux fiefs (f. 71 v. med.) donne en apparence une indication précise de la position du lieu : « inter Verines et Bies supra rivum (?) de Charnoit »; en marge : « Verines et Breit ».

Verlenes-en-Hanbuals, Reg. aux fiefs, f. 43.

Vienna, **Vianne** (Vianden, en fr. Vienne, grand-duché de Luxembourg) Mém. 74 seq.

Vileir. Suppl. 8. Un des nombreux Villers ; peut-être Villers-l'évêque.

Vilencen. Deux chartes de 1015 et de 1016 (celle-ci a été publiée par Mir. III, 297 seq.) sont signées par un Engo de Vilencen (je note que cette forme est certaine :

la 2e pièce écrit *Uilencen* — d'où Mir. a tiré *Julentey* —, la 1re, *Vilencen)*. Les témoins de la première charte sont : God. de Florines *(Florennes)*, Lantb. de Oltapie *(Oteppe)*, Engo de Vilencen, Hugo de Cultoen *(Couthuin)*, Hugo de Tormales *(Dormael)*, Oldo de Turnines *(Tourinne-la-chaussée ?) ;* ceux de la seconde : Godesc. de Sancto-Germano *(St-Germain :* prov. de Namur), Oldo de Tornines, Rodulfus de Haleh *(Hallet)*, Lamb. de Oltapie, Hethelinus de Sencile *(Senzeille ?)*, Engo de Vilencen, Hugo de Cultuen, Hugo de Tormala. Tous ces noms, sauf Florines et prob. Sencile, appartiennent à la Hesbaie. — Comp. le nom suivant?

Vilenz. Deux chartes de Waulsort, de 1166 et 1178, (Nam.) mentionnent l' „ allodium de Vilenz „. (Villance, prov. de Luxembourg —?).

Vilippa, etc. (Prob. le Vilipp qui est proche de Bonn) Mém. 33.

Villare (Weiler, Allemagne) Mém. 61.

Viva, riv. Mém. 36 inf. Peut-être, comme le conjecture M. Ritz, mot mal lu pour *Urva*.

Vlimen, ch. de 1285 : voy. l'art. Hosden. (Vlymen, dans l'ancien pays de Heusden).

Vulfeberto (abl.), **Vulfebergo** (abl.), **Vulfberg**, forêt, Mém. 14, 16. Prob. le Wolfsbusch (Allemagne). Ign. Roderique dit de ce nom : „ silvam Vulfberg arbitror a me repertam esse in silva quae hodie *Vuoo* appellatur „.

W.

Wiliberval, ou **Williberval?** Une ch. de 1086, ap. Ernst VI, 112 seq., Lac. I, 239, est signée par un Reinerus de Wiliberval (selon le texte d'Ernst), ou Williberval (selon le texte de Lacomblet). Le nom suivant est celui de Wasc. de Corneces (voy. à la 1re Table).

Wisonbronna (Viesenbach, près de St-Vith —?) Mém. 36 seq., Suppl. 11.

Wuronc, **Worunch** (Woringen, Allemagne) Mém. 90.

Wystrewic, **Wistrewich**, bulles de 1147 et 1186. (Sans doute Westerwyk, hameau dépendant de la commune de Hilvarenbeek, dans le Brabant septentrional).



